tecurbis
le conseil technique indépendant

# ELABORATION D'UN PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

## CC Pays de Chantonnay

Diagnostic

Octobre 2022

Pays de Chantonnay
Communauté de communes

# Les enjeux de l'étude

# Les enjeux de la mobilité

## La mobilité et l'accessibilité comme stratégie de développement local

### Les 4 enjeux de la Loi d'Orientation des Mobilités *(LOM)*

- **L'urgence environnementale & climatique** *appelle à se déplacer différemment*
- Le besoin de **réinvestir pour la mobilité du quotidien**, *délaissée ces dernières années au profit des grands projets d'infrastructures*
- **La dépendance à la voiture dans de nombreux territoires** *(notamment peu denses) Cela engendre : un coût important pour le budget des ménages, un accès difficile aux services et au lien social pour ceux qui ne possèdent pas de voiture (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, étudiants)*
- **La multiplication des transports innovants** *(par exemple, covoiturage permis par le partage de la donnée). Cela engendre une nécessaire coordination entre les différents moyens de transport et entre les acteurs publics et privés*

### Les 5 chantiers de la LOM

- **Apporter des solutions de mobilité à tous et dans tous les territoires** *en supprimant les zones blanches de la mobilité*
- **Accélérer la croissance des nouvelles solutions de mobilité** *en tirant à la fois parti des nouvelles offres et les solutions multimodales ; faire de l'innovation un levier pour répondre aux nombreux besoins de mobilité non satisfaits*
- **Réussir la transition écologique des mobilités** *en soutenant le développement de modes de déplacement moins polluants, et en encourageant la transition vers des véhicules propres*
- **Investir au service des transports du quotidien** *via un programme d'investissement national*
- **Assurer le bon fonctionnement des transports** *en favorisant l'accès à la mobilité dans les meilleures conditions de sécurité, de sûreté*

# Le contexte local

## La compétence mobilité : 6 champs d'action

- **Prendre la compétence mobilité n'implique pas de l'exercer pleinement et immédiatement**
  - L'AOM peut choisir de n'organiser aucun des services de mobilité, ou seulement **ceux qui répondent aux besoins du territoire**.
  - L'AOM peut prendre la compétence mobilité dans un **objectif d'en faire usage à long terme**.

- **Le financement des mobilités**
  - Pour percevoir le **versement mobilité**, **l'AOM doit organiser un service régulier de transport public de personnes**. Ce versement mobilité peut être affecté à tous les services de mobilité.

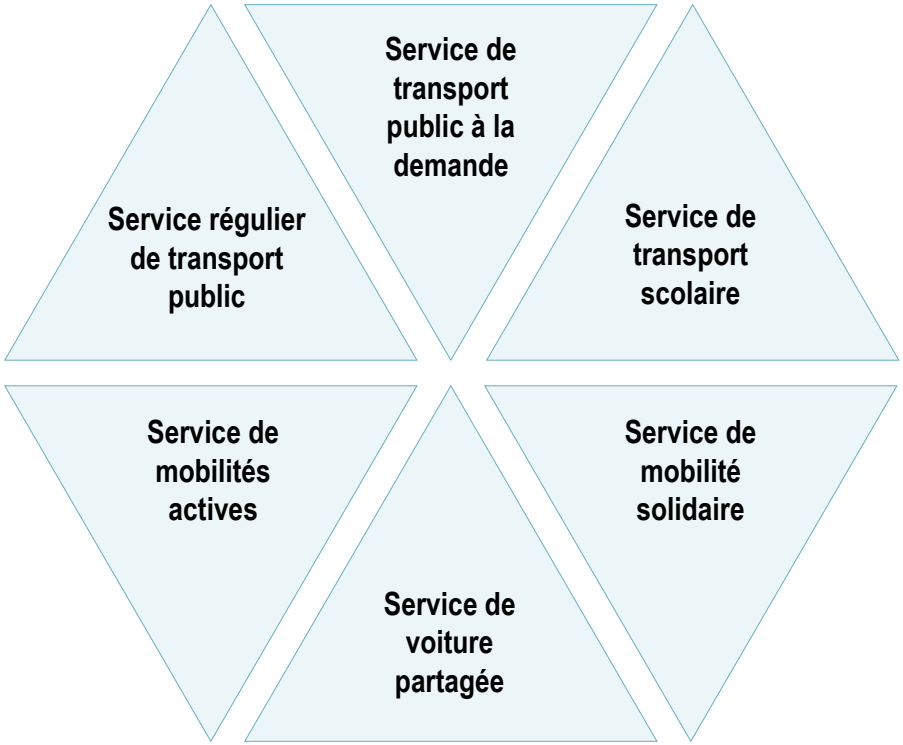

# Le contexte local

## Le territoire

- **Un territoire engagé dans une démarche de développement local respectueuse**
  - Le PCAET du Pays de Chantonnay engagé depuis 2017 sera approuvé en 2021
  - Le SCoT du Pays du Bocage Vendéen de 2017 prend en compte les problématiques de mobilité
  - Le PLUi adopté en 2019
  - Un diagnostic des services de mobilité du territoire réalisé en 2021

- **Un territoire rural constitué de centre-bourgs**
  - Près de 23 000 habitants dont 8 400 à Chantonnay
  - 10 communes
  - Un territoire polarisé sur Chantonnay dans un territoire à dominante rurale mais comportant un important tissu industriel

- **Une offre de mobilité variée mais limitée, à conforter/développer**

**Les enjeux**

- **Réduire la part modale de la voiture**
- **Favoriser les mobilités partagées**
- **Réduire la dépendance à la voiture sur le territoire**
- **Développer des services de mobilité à adapter aux besoins**
- **Réduire les besoins de mobilité en contribuant à la redynamisation des centres bourgs**
- **Favoriser le développement des modes actifs**
- **Co-construire le projet avec les élus, la population et les acteurs de la mobilité**

# Méthodologie

# Présentation synthétique de la méthode

TRANCHE FERME – Plan de Mobilité Simplifié

Phase 1 : Diagnostic & enjeux

## Enjeux de la phase

- Etablir un diagnostic actualisé de l'offre et des pratiques de mobilité
- Analyser les flux et besoins de mobilité
- Avoir une vision fine du terrain
- Une approche tournée vers le terrain et l'usager
- Faire ressortir des enjeux et problématiser le sujet

**Un diagnostic à 360° de la mobilité sur le territoire**

## Notre méthodologie

- Synthèse des données, études et documents cadres existants
- Une analyse toutes échelles et tous modes
- L'analyse croisée des bases statistiques, de la cartographie, des études et documents cadres et de notre expérience
- Volet concertation

## Volumétrie de l'offre

- 1 Réunion de lancement
- 1 visite de terrain
- 1 enquête en ligne grand public
- Questionnaire écrit aux maires
- 12 entretiens téléphoniques
- 2 tables-rondes de concertation
- 1 COTECH en présentiel
- 1 COPIL en présentiel

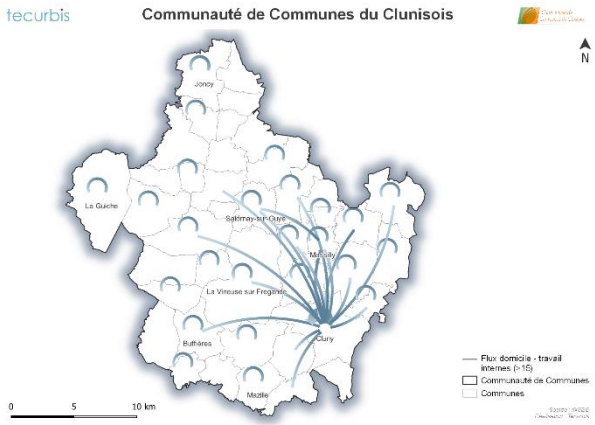

# Présentation synthétique de la méthode

## Zoom sur la concertation et le travail de terrain

| TRANCHE FERME | Concertation & Réunions |
|---|---|
| Phase 1 | • 1 **réunion de lancement**<br>• Une **enquête en ligne** auprès du grand public permettant de faire ressortir les principales tendances en matière de pratiques de mobilité, mais aussi les attentes et les priorités des habitants<br>• Une série **d'entretiens téléphoniques** avec les acteurs socio-économiques du territoire<br>• Un **questionnaire à destination des élus**<br>• 1 **visite de terrain** sur l'ensemble du territoire par nos experts, avec reportage photo<br>• **2 ateliers de territoire** permettant de faire participer les citoyens et élus des communes du territoire<br>• 1 **COTECH** et 1 **COPIL** |
| Phase 2 | • 1 **table-ronde de co-construction** du plan d'actions<br>• 1 **COTECH**<br>• 1 **COPIL** |
| Phase 3 | • 1 **Comité de Partenaires**<br>• 1 **COTECH**<br>• 1 **COPIL**<br>• 1 **Réunion de présentation du PMS** en Conseil Communautaire |

# Calendrier

TRANCHE FERME - Plan de Mobilité Simplifié

## Principales échéances de la mission

**Phase 1**
Diagnostic & Enjeux

**Phase 3**
Plan d'actions

Mai 2022

Octobre 2022

Novembre/
Décembre 2022

Janvier 2023

**Phase 2**
Stratégie de mobilité
du territoire

# Analyse documentaire

# La documentation prise en compte

- **Région Pays de la Loire :**
  - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)
  - Feuille de route Vélo

- **Département de la Vendée :**
  - Portrait de territoire (Observatoire Vendée – 2021)
  - Vélo, covoiturage, stations multi-énergies, véhicules faible émission, etc.

- **Communauté de Communes Pays de Chantonnay :**
  - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Bocage Vendéen (2017)
  - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) (2019)
  - PCAET du Pays de Chantonnay (2021)
  - Diagnostic des services de mobilité du territoire réalisé en 2021
  - Projet de territoire de la CCPC (2015)

**De nombreux documents prospectifs et études sont à prendre en compte dans le cadre de la définition du Plan de Mobilité Simplifié de la CC du Pays de Chantonnay.**

# SCoT de la CC Pays du Bocage Vendéen

*Schéma de Cohérence Territoriale (2017)*

## Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

- **Axe 1 : Créer une urbanité propre au Pays du Bocage Vendéen:**
- Diffuser et organiser les mobilités pour tous :
  - Faire de la voiture un transport collectif : développement des aires de covoiturage, intermodalité bus & liaisons douces ;
  - Créer des stations / espaces intermodaux à l'échelle des bourgs pour les mobilités douces, le covoiturage & l'autopartage.
- Renforcer progressivement des transports collectifs :
  - Stratégie de développement des polarités structurantes du territoire ;
  - Politique de rabattement autour de pôles multimodaux.

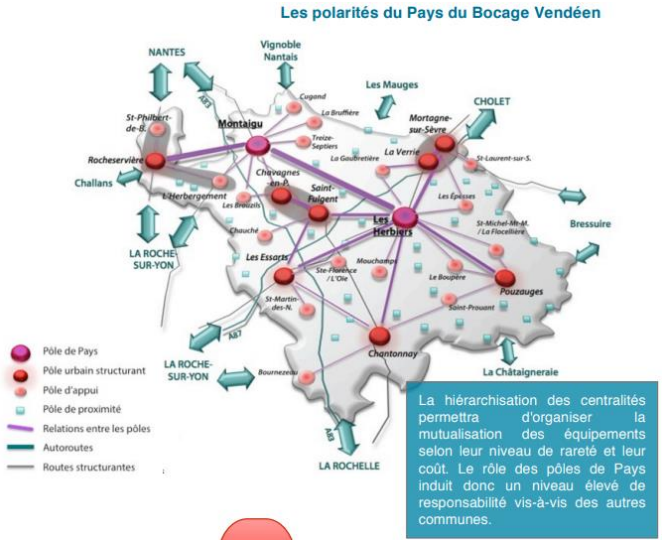


- Améliorer les modes de déplacement alternatifs :
  - Développer les liaisons douces pour renforcer l'accessibilité au sein des bourgs et entre les espaces urbains accessibles dans des conditions de sécurité suffisantes ;
  - Accompagner la mise en œuvre du Schéma Départemental de Déploiement d'une Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques en Vendée (SyDEV) ;
  - Politique de sensibilisation aux mobilités de courtes distances ;
  - Renforcer l'offre en transport à la demande pour desservir les territoires ruraux et répondre aux besoins de transports des populations non mobiles ;
  - Encourager le développement des Plans de Déplacements d'Entreprises.
- Actions d'accompagnement avec le soutien …
  - Au renforcement des liaisons ferrées ;
  - A la mise en 2x2 voies de la RD949 entre Chantonnay et Bournezeau et de la RD960 entre Pouzauges et Chantonnay.

## Plan d'Actions :

**Axe 4 : Favoriser et développer la mobilité alternative et raisonnée :**

- Développer le covoiturage :
  - Créer un réseau de covoiturage local ;
  - Mettre en place des bornes de covoiturage afin de réhabiliter l'auto-stop ;
  - Identifier les trajets quotidiens réalisés, afin d'évaluer le besoin et d'adapter le covoiturage ;
  - Communiquer sur les moyens et services actuels liés au covoiturage ;
  - Développer les services de déplacement basés sur le bénévolat et l'échange (transport solidaire, transport à la demande, autopartage).
- Faciliter la transition vers des véhicules moins émetteurs :
  - Sensibiliser et faire des animations auprès des entreprises et des agriculteurs autour des motorisations alternatives, notamment le GNV et l'hydrogène ;
  - Produire localement de l'énergie renouvelable, tel que le biogaz, afin d'alimenter les bornes de recharge locales ;
  - Identifier des zones favorables à l'implantation de bornes de recharge électriques et stations GNV ;
  - Sensibiliser les entreprises à renouveler leur flotte de véhicule par des véhicules peu consommateurs en énergie et peu émetteurs en GES ;
  - Sensibiliser les collectivités à l'optimisation de leur flotte, dans un souci d'exemplarité.
- Favoriser la mobilité douce :
  - Réaliser une étude mobilité afin de déterminer les zones favorables à l'implantation de bandes ou pistes cyclables ou de voies partagées ;
  - Créer des voies partagées pour vélos et piétons ;
  - Aider à l'acquisition de vélos électriques ;
  - Densifier à la prise en compte des mobilités douces dans l'aménagement urbain ;
  - Sensibiliser les scolaires à la prévention routière ;
  - Engager un schéma directeur des déplacements.
- Valoriser et développer les transports en commun existants :
  - Etablir un état des lieux des offres de transports en communs existantes ;
  - Communiquer sur cette offre ;
  - Valoriser et développer les lignes de chemin de fer existantes ;
  - Adapter les horaires des transports en commun aux activités (scolaires, entreprises) ;
  - Mener une réflexion sur la multimodalité des transports en communs à l'échelle de la collectivité mais également avec les collectivités limitrophes ;
  - Réaliser des aménagements permettant de favoriser et d'optimiser les transports en commun.

# PLUi de la CC du Pays de Chantonnay

*Plan Local d'Urbanisme intercommunal (2019)*

## Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

- **Le renforcement du pôle urbain de Chantonnay au bénéfice d'une meilleure connexion aux territoires voisins :**
  - Un pôle structurant pour son bassin de vie ;
  - Un territoire traversé par des axes routiers structurants (A83, RD137, RD960B) ;
  - Mettre en avant la gare comme porte d'entrée du territoire ;
  - Une armature d'espaces publics de qualité et de liaisons douces ;
  - Une offre de mobilité et de stationnement adaptée permettant d'irriguer les différentes centralités d'animation de la ville.

- **Des pôles d'appui identifiés comme les portes d'entrée du territoire :**
  - Les solutions de mobilité adaptée et évolutive par une mise en valeur des centralités articulées avec l'offre en stationnement dont celles dédiées au covoiturage, le maillage des circulations douces au sein des bourgs, la sécurisation des déplacements doux, les perspectives apportées par les nouvelles formes de mobilité avec les véhicules électriques et à terme le potentiel de la gare de Bournezeau.

- **Des pôles de proximité garant d'une ruralité vivante à mettre en scène**
  - Une accessibilité renforcée à des services de qualité en soutien à la bonne desserte de l'offre du quotidien (école, service petite enfance, maintien de son commerce...) et avec des solutions de mobilité adaptées pour accompagner les populations non motorisées.

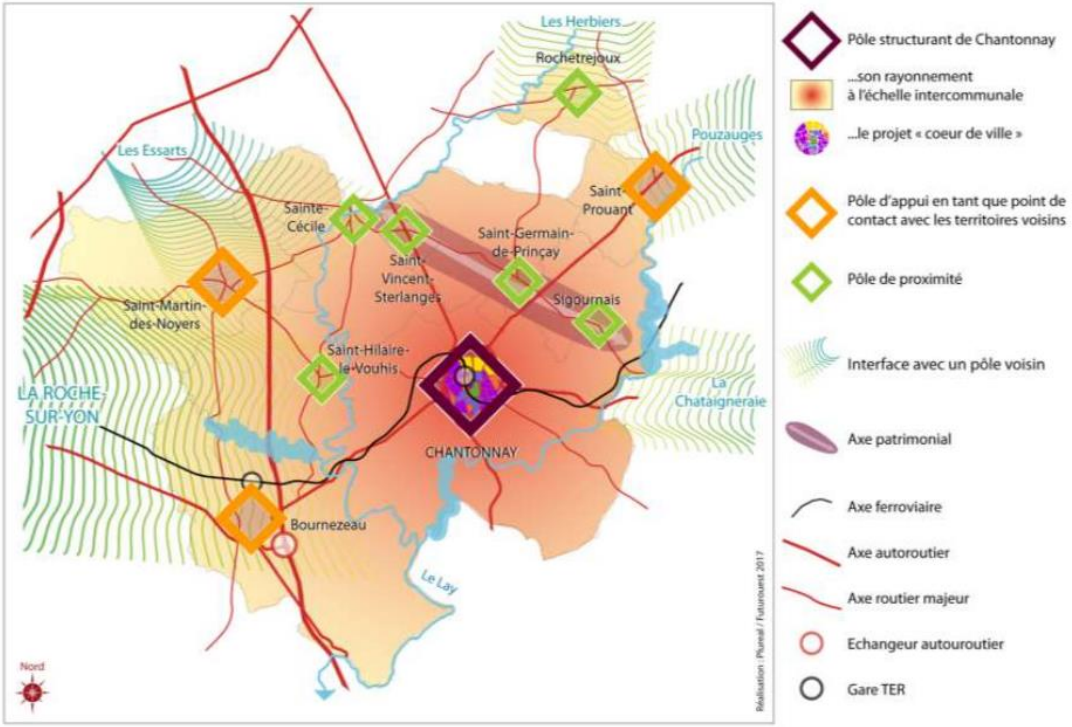

# SRADDET Région Pays de la Loire

*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires*

## Objectifs Transports et Mobilités :

- Développer les transports collectifs et leur usage ;
- Promouvoir les autres solutions durables de déplacement incluant les motorisations alternatives (électrique, bio-GNV, hydrogène) ;
- Répondre aux besoins spécifiques de déplacement dans les zones peu denses ;
- Développer et faciliter l'intermodalité et la coopération entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité ;
- Développer la logistique fluviale et ferroviaire comme alternative à la route.

## Les « règles » :

- Déplacements durables et alternatifs : favoriser le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle thermique et maintenir / renforcer l'offre ferroviaire existante ;
- Intermodalité logistique : Identification des sites facilitant les connexions multimodales et définition de nouveaux services et de fonctionnalités attendues
- Itinéraires routiers d'intérêt régional ;
- Renforcement des pôles multimodaux ;
- Cohérence et harmonisation des services de transports

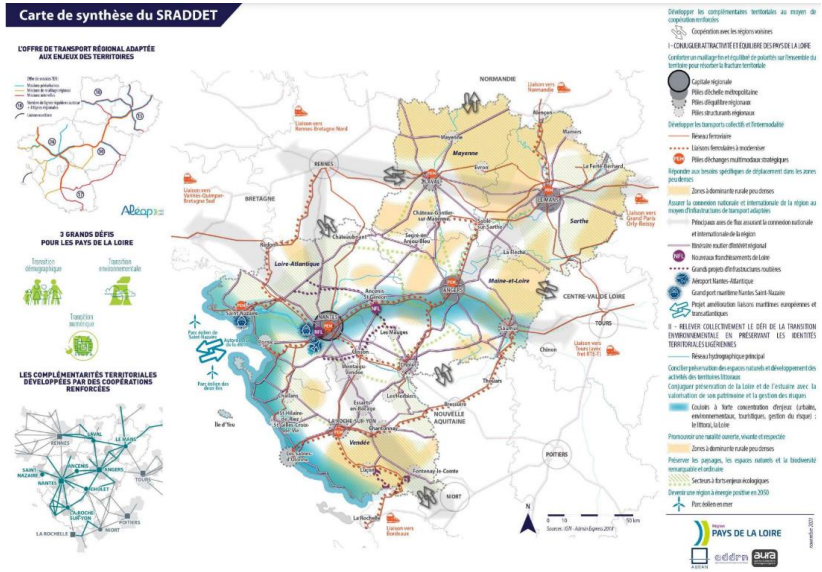


**Le SRADDET définit à l'échelle régionale un ensemble d'objectifs trouvant une réponse dans la définition du Plan de Mobilité Simplifié localement.**

# Région Pays de la Loire

*Feuille de route en faveur de la pratique du vélo (2020)*

## Les engagements de la Région :

- Augmentation du financement des itinéraires cyclables sur les gares et points d'arrêt Aléop ;
- Augmenter le parc de stationnement sécurisé aux abords des points d'accès au réseau de transport régional ;
- Participer financièrement à l'acquisition d'un vélo via une aide régionale à l'achat d'un vélo à assistance électrique ;
- Réaliser des aménagements cyclables inscrits au Schéma Régional des Véloroutes ;
- Aménager des aires d'arrêts sur les véloroutes nationales ;
- Financer les panneaux d'information touristique La Loire à Vélo;
- Informer sur l'offre régionale en cyclotourisme ;
- Accompagner le développement des itinéraires cyclables en Pays de la Loire

**La feuille de route de la Région permet d'orienter les actions et financement en faveur du vélo sur le territoire.**

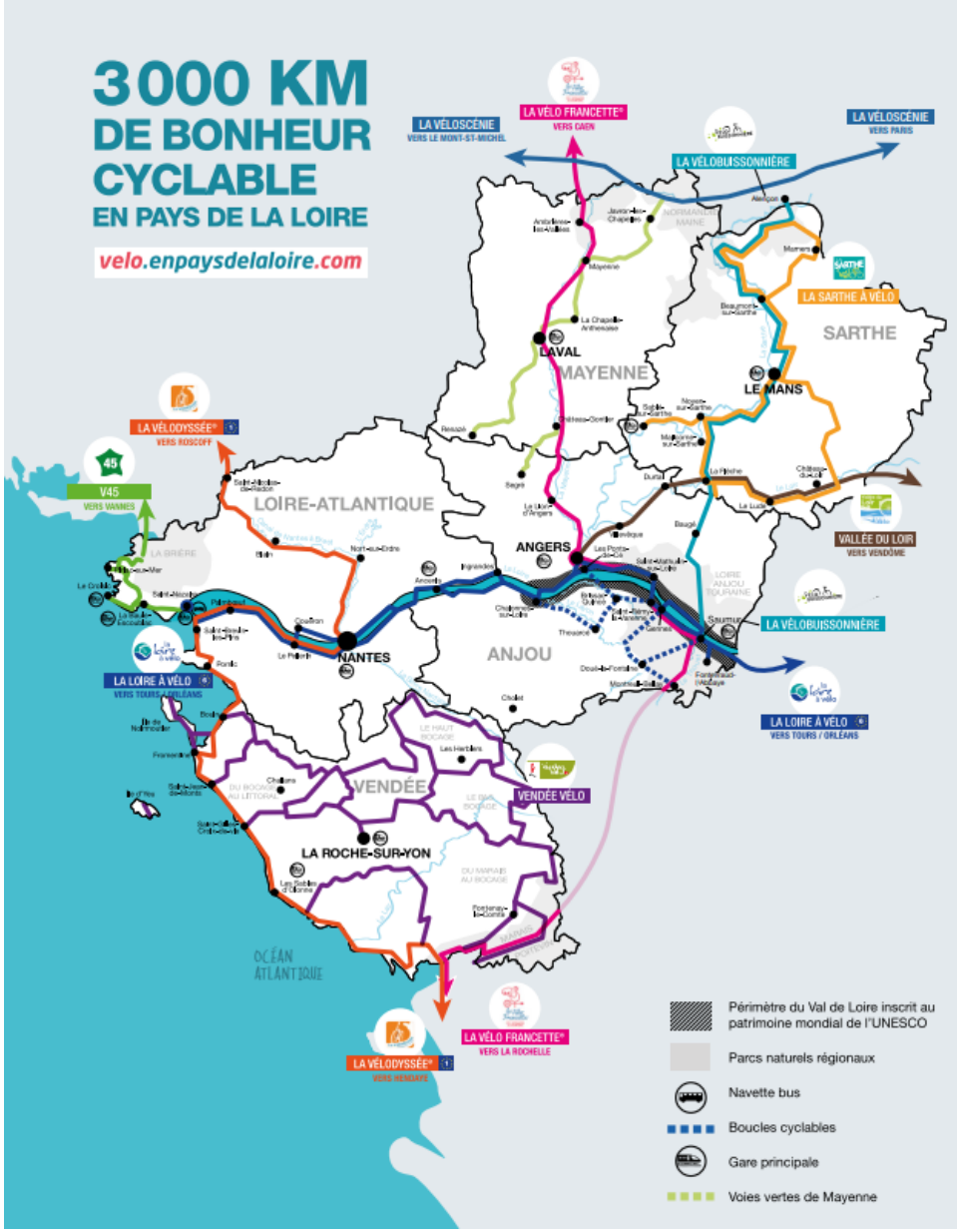

# Observatoire de la Vendée

*Portrait de territoire du Pays de Chantonnay (2021)*

VENDÉE LE DÉPARTEMENT observatoire

## Les constats :

- Un dynamisme démographique, mais moins soutenu que celui observé au niveau départemental ;
- Une croissance démographique portée par le cumul de soldes naturel et migratoire positifs ;
- Un territoire avec un maillage routier important et relié à l'agglomération yonnaise ;
- Un taux d'équipements en commerces et services plus faible que la moyenne départementale ;
- Une forte prédominance des propriétaires de logements ;
- Un niveau de vie légèrement moins favorable que la moyenne des ménages vendéens ;
- Un taux d'équipement pour personnes âgées plus faible ;
- Un taux d'emploi élevé sur le Pays de Chantonnay ;
- Une faible offre de soins en libéral ;

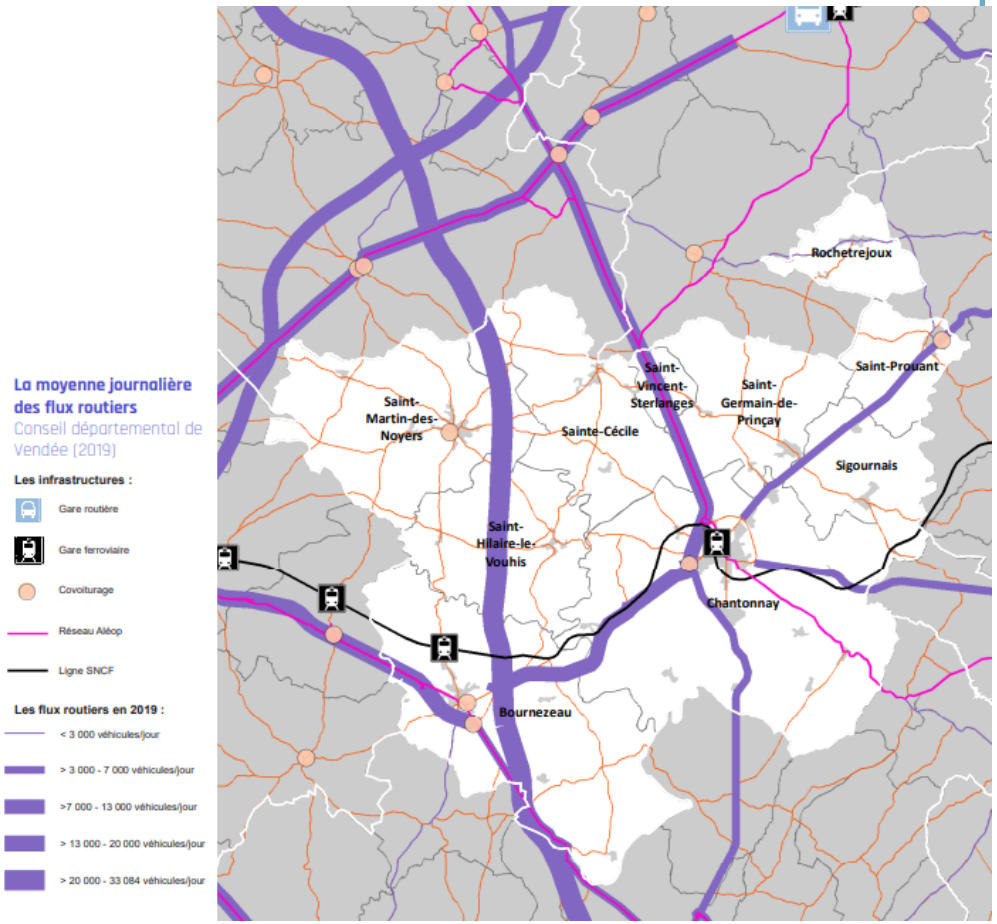


**Le Département a dressé un diagnostic socio-économique du territoire intercommunal en comparaison avec les autres intercommunalités.**

# Diagnostic transport

# L'offre TER

*La ligne Les Sables d'Olonne – La-Roche-sur-Yon – Bressuire – Saumur - Tours*

## Une ligne TER traverse le territoire :

- Une ligne en voie unique non électrifiée, qui traverse 3 Régions : Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Centre Val de Loire
- Une desserte de deux gares sur le territoire : Chantonnay et Bournezeau
- Un niveau d'offre légèrement supérieur à Chantonnay qu'à Bournezeau
- Une grille horaire très complexe à appréhender, alternant trains et cars
- Une desserte « plages » à Chantonnay en période estivale, impliquant une modification horaire des passages
- Des préoccupations exprimées localement quant à la pérennisation de la ligne

*Région Pays de la Loire – Extrait cartographie du réseau TER*

| Offre-type | LàV | Samedi | Dimanche |
|---|---|---|---|
| Chantonnay | 4 AR | 1,5 AR | 2,5 AR |
| Bournezeau | 3,5 AR | Pas d'offre | 1 AR |

# Focus sur la gare de Chantonnay

*Une gare bien insérée dans le tissu urbain*

## Une gare à la situation stratégique :

- Présence d'un bâtiment voyageurs
- Présence d'un parking bien identifié, en cours de réaménagement, et de commerces
- Situation stratégique à 500 mètres de la place de la liberté
- Environ 30 minutes de temps de parcours vers La-Roche-sur-Yon
- 17 727 voyages en 2019

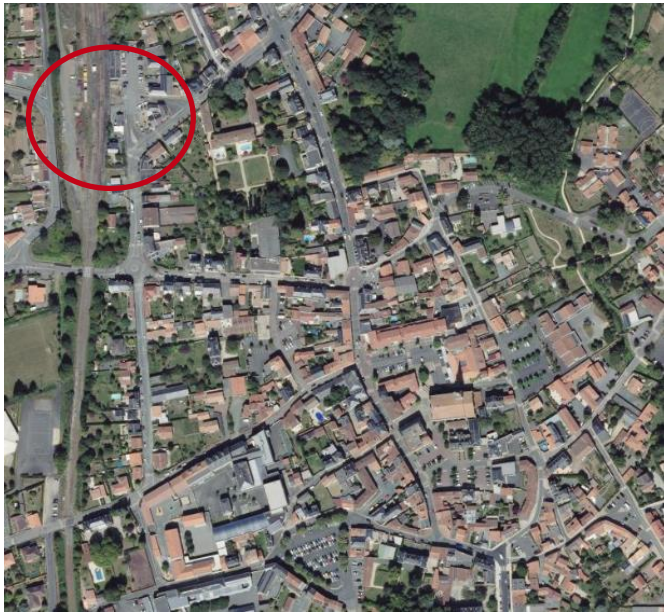

*Situation de la gare de Chantonnay (vue aérienne Géoportail)*

**Située en bordure du centre ville, la gare de Chantonnay est un lieu à valoriser dans le cadre d'une politique globale de mobilité.**

# Focus sur la halte de Bournezeau

*Une halte isolée*

*Situation de la halte de Bournezeau (vue aérienne Géoportail)*

## Une halte peu valorisée :

- Pas de bâtiment voyageurs ni de parking aménagé
- Situation isolée, à 2 kilomètres à pieds du centre ville, sans liaison piétonne ou cyclable sécurisée
- Environ 20 minutes de temps de parcours vers La-Roche-sur-Yon
- 949 voyages en 2019

**A l'écart du bourg et très faiblement fréquentée, la halte de Bournezeau peut être valorisée avec l'organisation d'un rabattement sécurisé.**

# L'offre routière Aléop

*2 lignes d'autocars en complément du TER*

## 2 lignes desservent le territoire :

- Ligne 520 Fontenay-le-Comte – Sainte-Hermine – La-Roche-sur-Yon, qui dessert 3 arrêts à Bournezeau (La Menerie, La Borelière, Avenue du Moulin)
- Ligne 590 La Chataigneraie - Chantonnay – Montaigu, qui dessert Chantonnay et Saint-Vincent-Sterlanges
- Un reconventionnement à l'identique en cours, mené par la Région
- Des services scolaires en complément

| Offre-type | LàV | Samedi | Dimanche |
|---|---|---|---|
| L520 | 3 AR | 1 AR | Pas d'offre |
| L590 | 3 AR | 2 AR | Pas d'offre |

**Le réseau de cars interurbains Aleop dessert 3 communes du territoire, avec des niveaux d'offre modestes.**

# Des offres à vocation sociale en complément

*Un TAD pour les moins de 60 ans*

- **Un TAD assez restrictif :**
- Réservé aux habitants du Pays de Chantonnay âgés de moins de 60 ans, ne disposant pas d'un moyen de transport, et qui sont demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA
- Réservation 3 jours à l'avance
- Prise en charge à domicile
- Motif médical ou emploi uniquement
- Tarif à 3,10€ par personne pour 1 aller-retour au sein de la CCPC, 4,50€ hors CCPC (Pôle Emploi de La-Roche-sur-Yon)
- En 2020 : 29 familles bénéficiaires, pour 120 trajets effectués

**Un TAD aux conditions limitatives, permettant de dépanner les personnes non motorisées.**

# Des offres à vocation sociale en complément

*Un transport solidaire pour les plus de 60 ans*

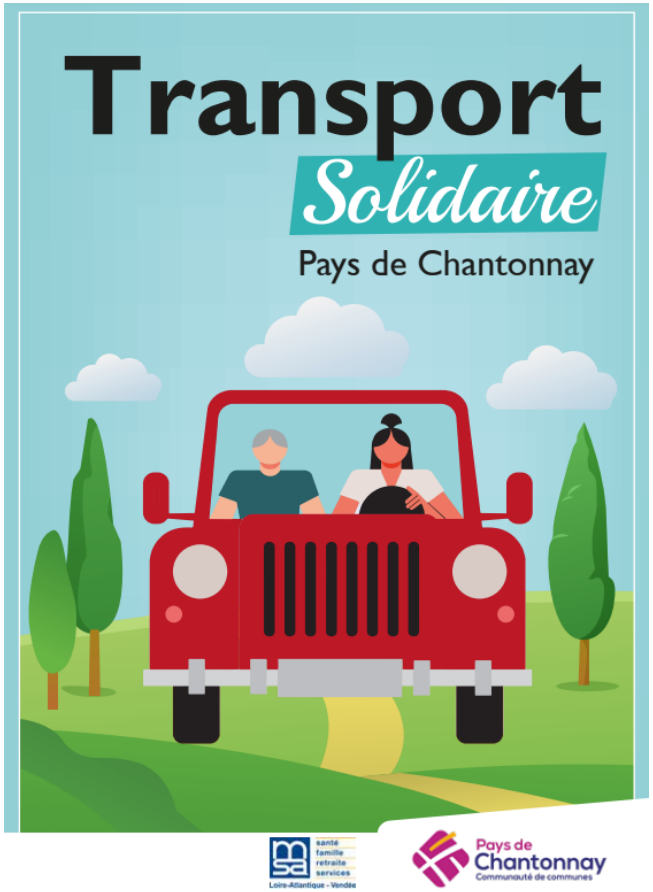


**Un service associatif basé sur le bénévolat :**

- Réservé aux habitants du Pays de Chantonnay âgés de plus de 60 ans et ne disposant pas d'un moyen de transport
- Réservations 3 jours à l'avance, gérées par un réseau d'animateurs dans chaque commune
- Prise en charge à domicile
- L'inscription au service coûte 3€, puis l'aller-retour de moins de 8 km coûte 4€. Tout autre déplacement est facturé 0,5€ par kilomètre.

**Un service associatif réservé aux plus de 60 ans, permettant de rompre l'isolement.**

# Diagnostic de mobilité

*Le niveau de desserte en offres de transport public*

## Une desserte du territoire très inégale :

- Le réseau TER dessert les gares de Chantonnay & Bournezeau ;
- La ligne Aléop 520 dessert la commune de Bournezeau ;
- La ligne Aléop 590 dessert les communes de Chantonnay et Saint-Vincent-Sterlanges ;
- L'ensemble du territoire bénéficie de services complémentaires à accès limité : TAD & transport solidaire ;
- 7 communes ne bénéficient d'aucune offre en transport public régulier.

**Le territoire est inégalement desservi en offres de transport public, avec une concentration des services interurbains (TER + Aléop) sur deux communes.**

# Zoom communaux

# ZOOM SUR BOURNEZEAU

3 403 habitants

**Principales destinations pendulaires pour le travail :**
297 vers La-Roche-sur-Yon
138 vers Chantonnay

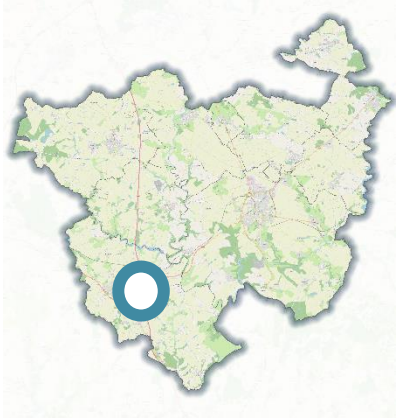

| **Accessibilité comparée des principales destinations** | | | |
|---|---|---|---|
| **La Roche-sur-Yon** | 20 minutes de train<br>+ 25 minutes à pieds du centre vers la gare<br>Ou 10 minutes en vélo<br>⇒ **Trajet de 30 à 45 minutes du centre de Bournezeau jusqu'à la gare**<br>Arrivées possibles à 7h05 et 8h25<br>Retours possibles à 17h41 et 19h11 | 29 minutes<br>Dessert le centre ville, ainsi que les lieux-dits La Borelière et La Mènerie<br>Arrivée possible à 7h45<br>Retour possible à 18h20 | 20 à 35 minutes selon congestion |
| **Chantonnay** | 10 minutes de train<br>+ 25 minutes à pieds du centre vers la gare<br>Ou 10 minutes en vélo<br>⇒ **Trajet de 20 à 35 minutes du centre de Bournezeau jusqu'à la gare**<br>Arrivée possible à 7h45<br>Retour possible à 18h23 | Absence d'offre | 12 à 15 minutes |

**Malgré une grille horaire peu étoffée, le TER est une solution intéressante pour un salarié vivant à Bournezeau et travaillant dans le centre ville de La-Roche-sur-Yon. Une amélioration des liaisons entre le centre ville et la gare rendrait la solution train plus compétitive.**
**Le car est rapide mais oblige à une amplitude horaire très large.**

# ZOOM SUR CHANTONNAY

Environ 8 700 habitants

**Principales destinations pendulaires pour le travail :**
239 vers La-Roche-sur-Yon
189 vers Les Herbiers
129 vers Pouzauges
124 vers Essarts-en-Bocage

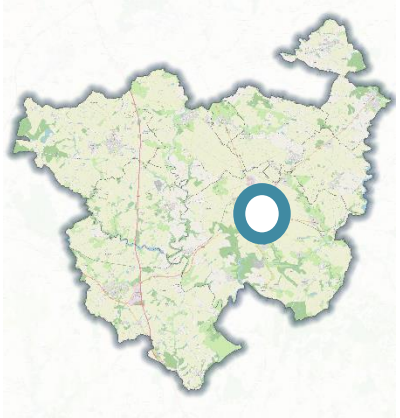

| **Accessibilité comparée des principales destinations** | | | |
|---|---|---|---|
| **La Roche-sur-Yon** | 30 minutes de train<br>+ 5 à 10 minutes à pieds du centre vers la gare<br>⇒ **Trajet de 35 à 40 minutes du centre de Chantonnay jusqu'à la gare**<br>Arrivées possibles à 7h05 et 8h25<br>Retours possibles à 17h41 et 19h11 | Absence d'offre | 30 à 55 minutes selon congestion |
| **Les Herbiers** | Absence d'offre | Absence d'offre | 25 à 35 minutes |
| **Pouzauges** | Absence d'offre avant 14h34 | Absence d'offre | 25 minutes |
| **Essarts-en-Bocage** | Absence d'offre | Desserte vers l'Oie et Sainte-Florence mais pas le centre | 20 minutes |

**Malgré une grille horaire peu étoffée, le TER est une solution intéressante pour un salarié vivant à Chantonnay et travaillant dans le centre ville de La-Roche-sur-Yon. Les autres destinations ne sont pas ou peu desservies en transport public. Par ailleurs, les quartiers de Chantonnay éloignés de la gare ne disposent d'aucune offre.**

# ZOOM SUR ROCHETREJOUX

988 habitants

**Principales destinations pendulaires pour le travail :**
130 vers Les Herbiers
27 vers Chantonnay

| Accessibilité comparée des principales destinations | | | |
|---|---|---|---|
| **Les Herbiers** | Absence d'offre | Absence d'offre | 14 minutes |
| **Chantonnay** | Absence d'offre | Absence d'offre | 16 minutes |

**Rochetrejoux n'est pas desservie par les transports publics non scolaires. La gare la plus proche est Chantonnay, située à 13 kilomètres.**

# ZOOM SUR SAINT-GERMAIN-DE-PRINCAY

1 598 habitants

**Principales destinations pendulaires pour le travail :**
120 vers Chantonnay
60 vers Les Herbiers
60 vers Essarts-en-Bocage

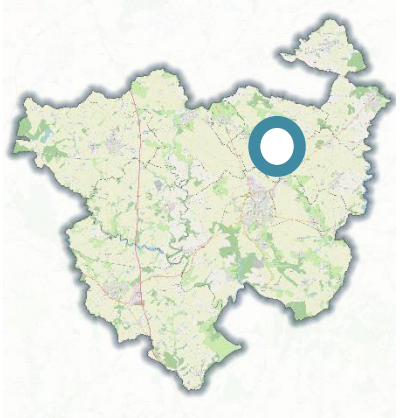

| Accessibilité comparée des principales destinations | | | |
|---|---|---|---|
| **Chantonnay** | Absence d'offre | Absence d'offre | 8 minutes |
| **Les Herbiers** | Absence d'offre | Absence d'offre | 25 minutes |
| **Essarts-en-Bocage** | Absence d'offre | Absence d'offre | 20 minutes |

**Saint-Germain-de-Prinçay n'est pas desservie par les transports publics non scolaires. La gare la plus proche est Chantonnay, située à 5 kilomètres.**
**La ligne Aleop 590 passe sur le territoire communal (D137) mais ne s'y arrête pas.**

# ZOOM SUR SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS

1 079 habitants

**Principales destinations pendulaires pour le travail :**
80 vers Chantonnay
70 vers La-Roche-sur-Yon

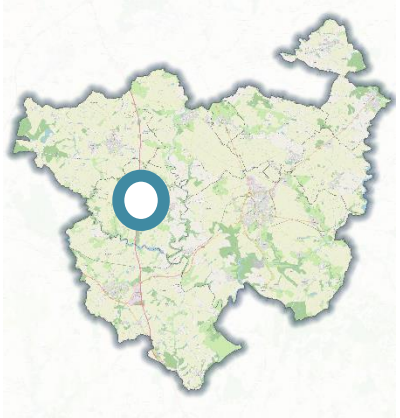

| Accessibilité comparée des principales destinations | | | |
|---|---|---|---|
| **Chantonnay** | Absence d'offre | Absence d'offre | 10 minutes |
| **La-Roche-sur-Yon** | Absence d'offre | Absence d'offre | 25 à 45 minutes |

**Saint-Hilaire-le-Vouhis n'est pas desservie par les transports publics non scolaires. La gare la plus proche est Chantonnay, située à 8 kilomètres.**

# ZOOM SUR SAINT-MARTIN-DES-NOYERS

2 483 habitants

**Principales destinations pendulaires pour le travail :**
230 vers Essarts-en-Bocage
150 vers La-Roche-sur-Yon

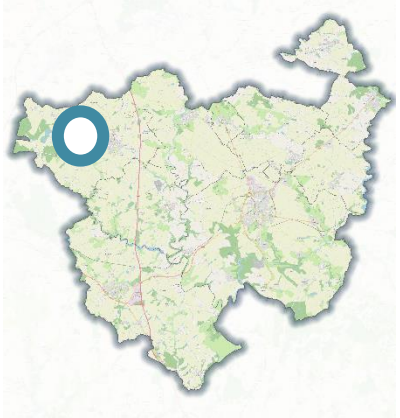

| Accessibilité comparée des principales destinations | | | |
|---|---|---|---|
| **Essarts-en-Bocage** | Absence d'offre | Absence d'offre | 10 minutes |
| **La-Roche-sur-Yon** | Absence d'offre | Absence d'offre | 25 à 35 minutes |

**Saint-Martin-des-Noyers n'est pas desservie par les transports publics non scolaires. La gare la plus proche est Bournezeau (ou Fougeré), située à 9 kilomètres. Le réseau urbain de la CA de la Roche-sur-Yon dessert Fougeré et La-Chaize-le-Vicomte, situées à environ 10 kilomètres.**

# ZOOM SUR SAINT-PROUANT

1 662 habitants

**Principales destinations pendulaires pour le travail :**
128 vers Chantonnay
103 vers Les Herbiers

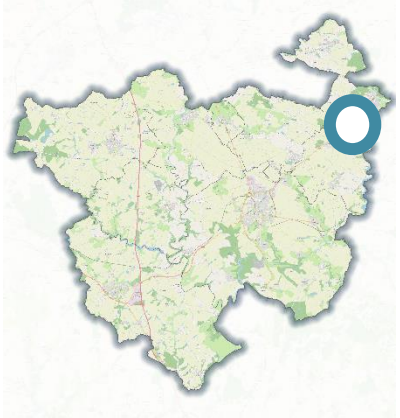

| Accessibilité comparée des principales destinations | | | |
|---|---|---|---|
| **Chantonnay** | Absence d'offre | Absence d'offre | 12 minutes |
| **Les Herbiers** | Absence d'offre | Absence d'offre | 17 minutes |

**Saint-Prouant n'est pas desservie par les transports publics non scolaires. La gare la plus proche est Chantonnay située à 11 kilomètres.**

# ZOOM SUR SAINT-VINCENT-STERLANGES

759 habitants

**Principales destinations pendulaires pour le travail :**
51 vers Chantonnay
46 vers Saint-Fulgent

| Accessibilité comparée des principales destinations | | | |
|---|---|---|---|
| **Chantonnay** | Absence d'offre | Absence d'offre | 12 minutes |
| **Saint-Fulgent** | Absence d'offre | Absence d'offre | 23 minutes |

**Saint-Vincent-Sterlanges n'est pas desservie par les transports publics non scolaires. La gare la plus proche est Chantonnay située à 11 kilomètres.**

# ZOOM SUR SAINTE-CECILE

1 597 habitants

**Principales destinations pendulaires pour le travail :**
80 vers Essarts-en-Bocage
60 vers Chantonnay

| Accessibilité comparée des principales destinations | | | |
|---|---|---|---|
| **Essarts-en-Bocage** | Absence d'offre | Absence d'offre | 11 minutes |
| **Chantonnay** | Absence d'offre | Absence d'offre | 11 minutes |

**Sainte-Cécile n'est pas desservie par les transports publics non scolaires. La gare la plus proche est Chantonnay située à 9 kilomètres. La ligne Aleop 590 dessert Saint-Vincent-Sterlanges, à 2,5 kilomètres.**

# ZOOM SUR SIGOURNAIS

912 habitants

**Principales destinations pendulaires pour le travail :**
137 vers Chantonnay
36 vers Pouzauges

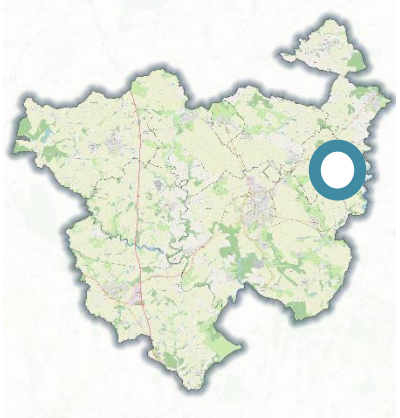

| Accessibilité comparée des principales destinations | | | |
|---|---|---|---|
| **Chantonnay** | Absence d'offre | Absence d'offre | 8 minutes |
| **Pouzauges** | Absence d'offre | Absence d'offre | 20 minutes |

**Sigournais n'est pas desservie par les transports publics non scolaires. La gare la plus proche est Chantonnay située à 7 kilomètres.**

# Diagnostic mobilité

# Diagnostic de mobilité

*Le taux de motorisation des ménages*

## Un territoire très motorisé :

- **93,4%** des ménages de la CCPC ont au moins 1 voiture ;
- La commune de Saint-Prouant affiche le taux le plus fort à 96,8% et Chantonnay le plus faible à 91,1%;
- Des taux globalement supérieurs aux moyennes départementale (91,8%) régionale (87,1%) et nationale (81,1%).

**Un taux de motorisation des ménages globalement élevé et représentatif des territoires à dominante périurbaine et rurale, mais une lecture à inverser avec 6% de ménages non motorisés pouvant avoir des difficultés à se déplacer.**

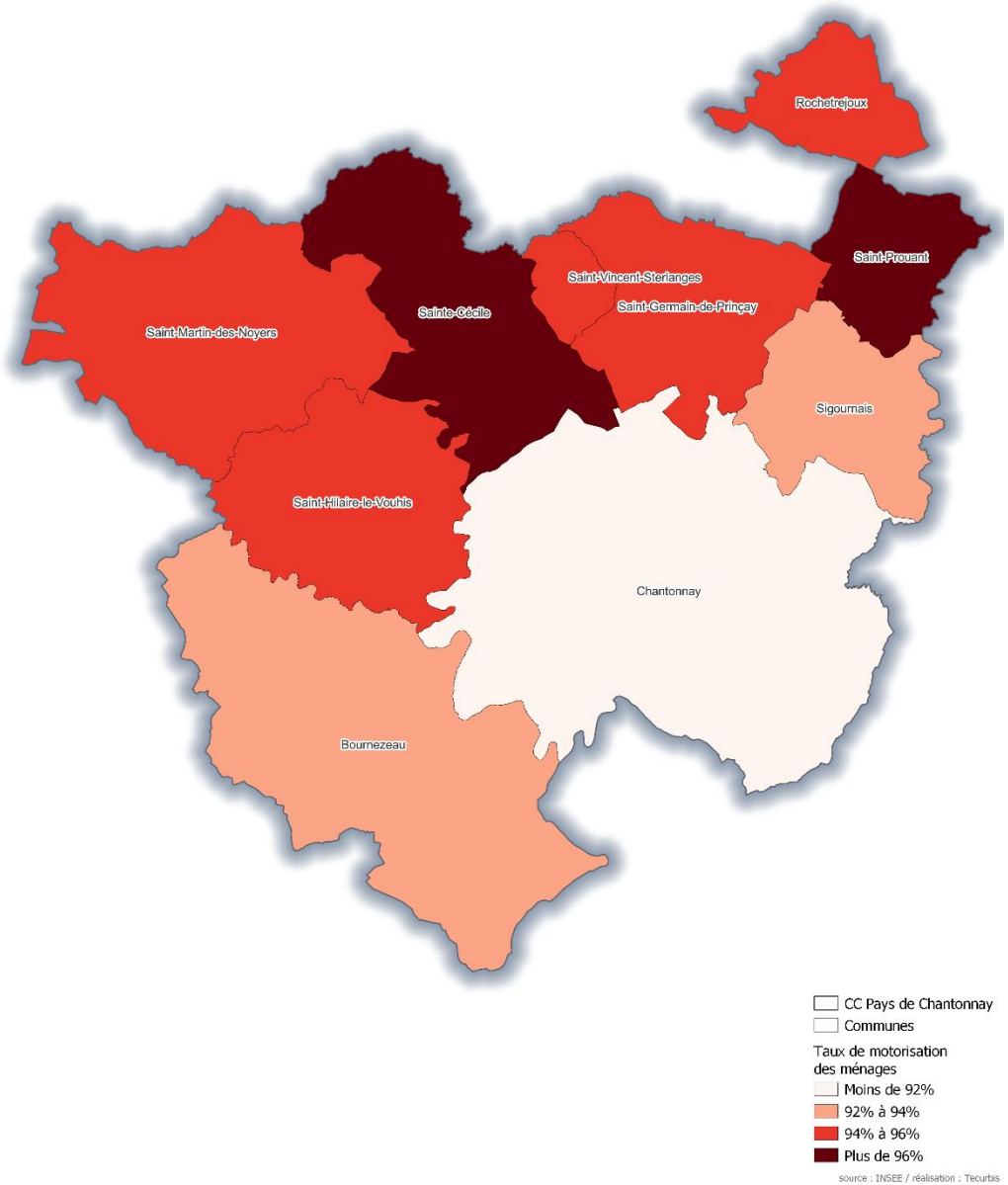

# Diagnostic de mobilité

*Les modes de déplacement domicile - travail*

## Une prédominance de la voiture individuelle :

- A l'échelle du Pays de Chantonnay, les actifs sont 90,1% à utiliser leur voiture pour se rendre au travail;
- Les transports en commun représentent 0,5% des déplacements domicile – travail à l'échelle de l'intercommunalité ;
- La marche à pied apparaît peu utilisée, à 2,5% à l'échelle de la CCPC, mais jusqu'à 4,9% pour Chantonnay ;
- Le vélo est très peu utilisé à 1,1% sur le territoire, et jusqu'à 2% à Chantonnay et Saint-Martin-des-Noyers ;

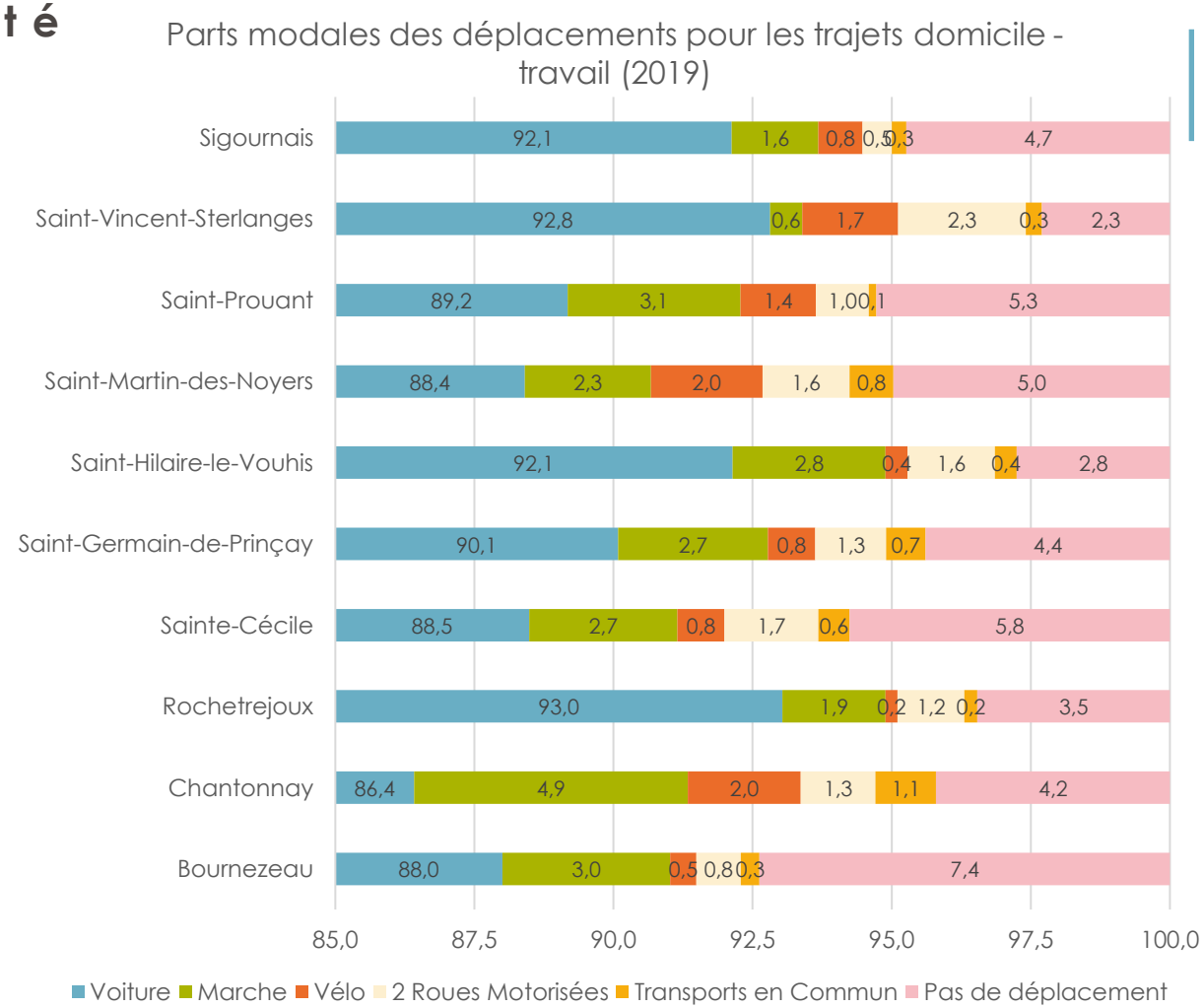


Source : INSEE (2022)

**Les actifs du territoire utilisent très majoritairement leur voiture pour se rendre au travail, ce qui est représentatif des territoires périurbains et ruraux en France. Les autres modes de déplacement sont marginaux.**

# Diagnostic de mobilité

*La Mobilité pendulaire*

## La mobilité pendulaire

- **13 467 flux domicile-travail** comptabilisés par l'INSEE en 2019
- Une **forte part de flux sortants**
- Un enjeu important de **liaison vers les territoires voisins et notamment l'agglomération de La Roche-sur-Yon**
- Une polarisation importante vers Chantonnay

FLUX INTERNES : 4 518

FLUX SORTANTS : 5 343

FLUX ENTRANTS : 3 606

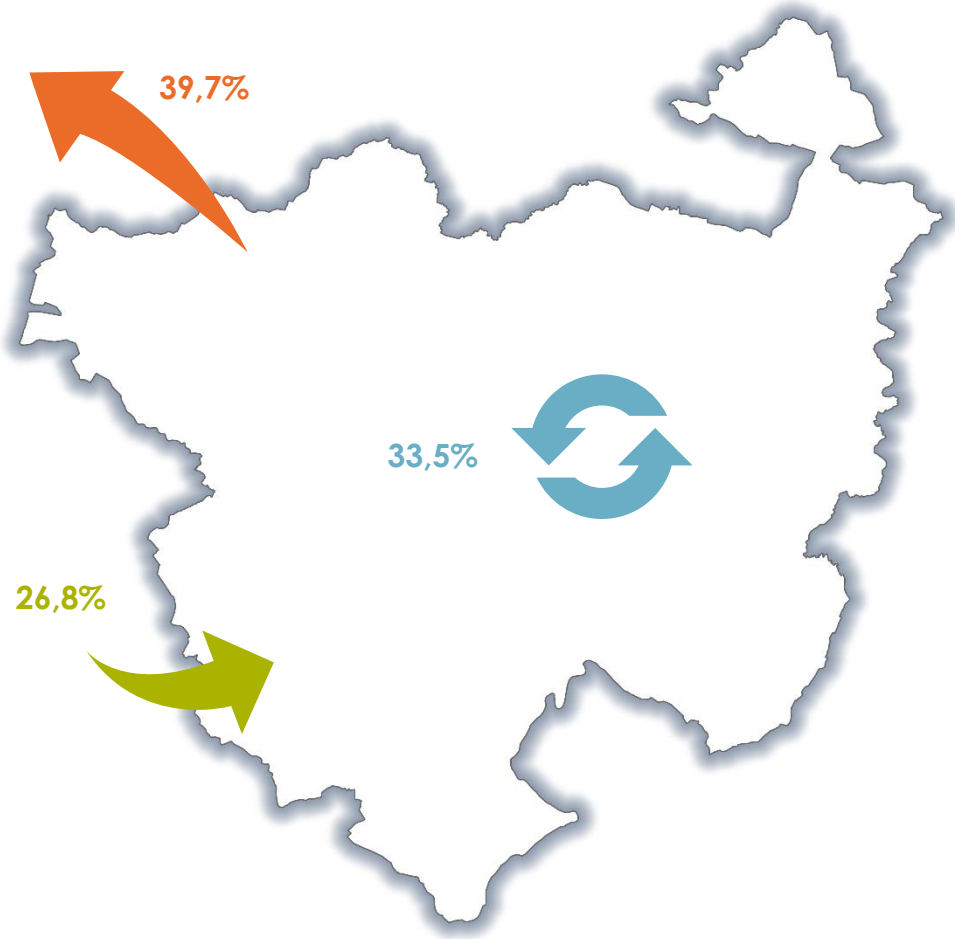

# Diagnostic de mobilité

*La Mobilité pendulaire*

## Les flux internes :

- **4 518 flux domicile-travail internes** à la CCPC sont recensés par l'INSEE en 2019 ;
- Les principaux flux sont intra-communaux (66% du total), mettant ainsi en évidence l'importance de la mobilité de proximité ;
- Des flux essentiellement tournés vers Chantonnay (51,5% des flux internes) et dans une moindre mesure Bournezeau (13%).

## Les principaux flux (2019) :

| Origine | Destination | Flux |
|---|---|---|
| Chantonnay | Chantonnay | 1543 |
| Bournezeau | Bournezeau | 476 |
| Saint-Martin-des-Noyers | Saint-Martin-des-Noyers | 285 |
| Sainte-Cécile | Sainte-Cécile | 191 |
| Bournezeau | Chantonnay | 138 |
| Sigournais | Chantonnay | 137 |

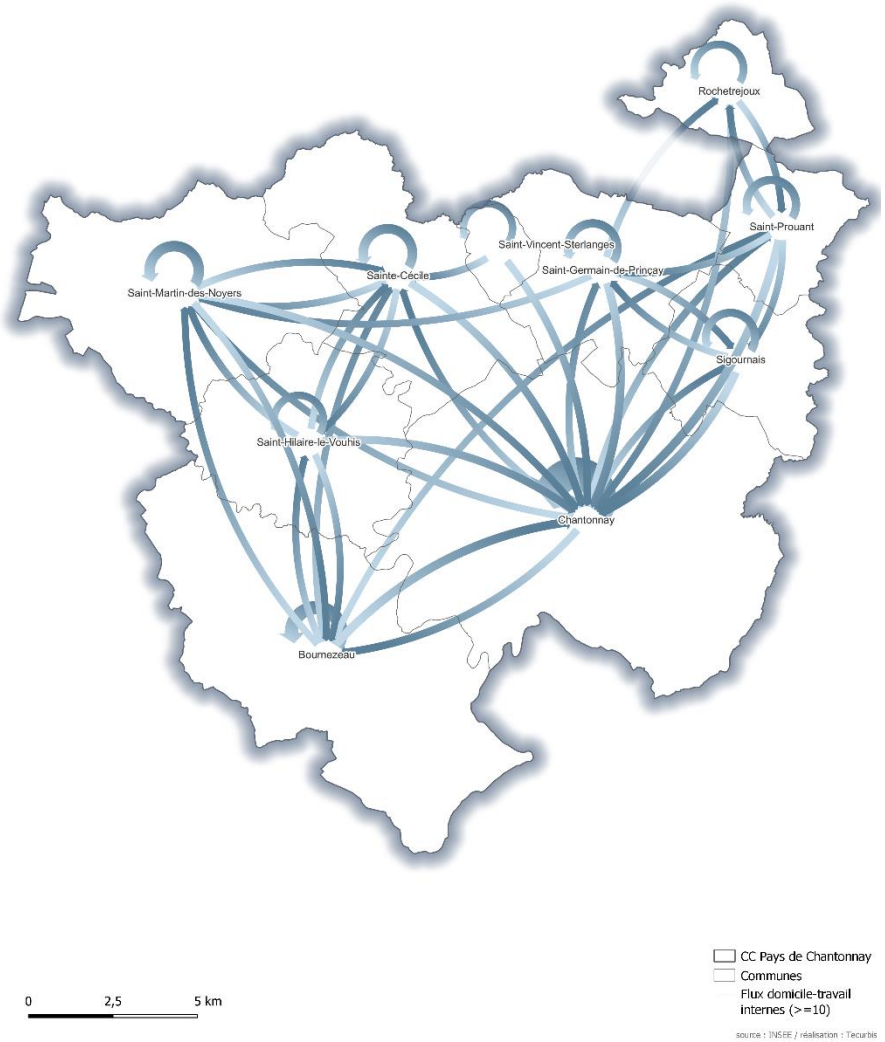


**Les flux domicile-travail interne à la CCPC sont principalement intra-communaux, montrant d'importantes dynamiques de proximité.**

# Diagnostic de mobilité

*La Mobilité pendulaire*

## Les flux sortants :

- **5 343 flux domicile-travail sortants** de la CCPC sont recensés par l'INSEE en 2019 ;
- Les principaux flux sortants sont à destination de La Roche-sur-Yon (16,8% - 25% si on prend en compte tout le territoire de la CA), Essarts en Bocage (13,4%) & Les Herbiers (13%).

## Les principaux flux (2019) :

| Origine | Destination | Flux |
|---|---|---|
| Bournezeau | La Roche-sur-Yon | 297 |
| Chantonnay | La Roche-sur-Yon | 239 |
| St-Martin-des-Noyers | Essarts en Bocage | 230 |
| Chantonnay | Les Herbiers | 189 |
| Saint-Martin-des-Noyers | La Roche-sur-Yon | 150 |
| Rochetrejoux | Les Herbiers | 130 |

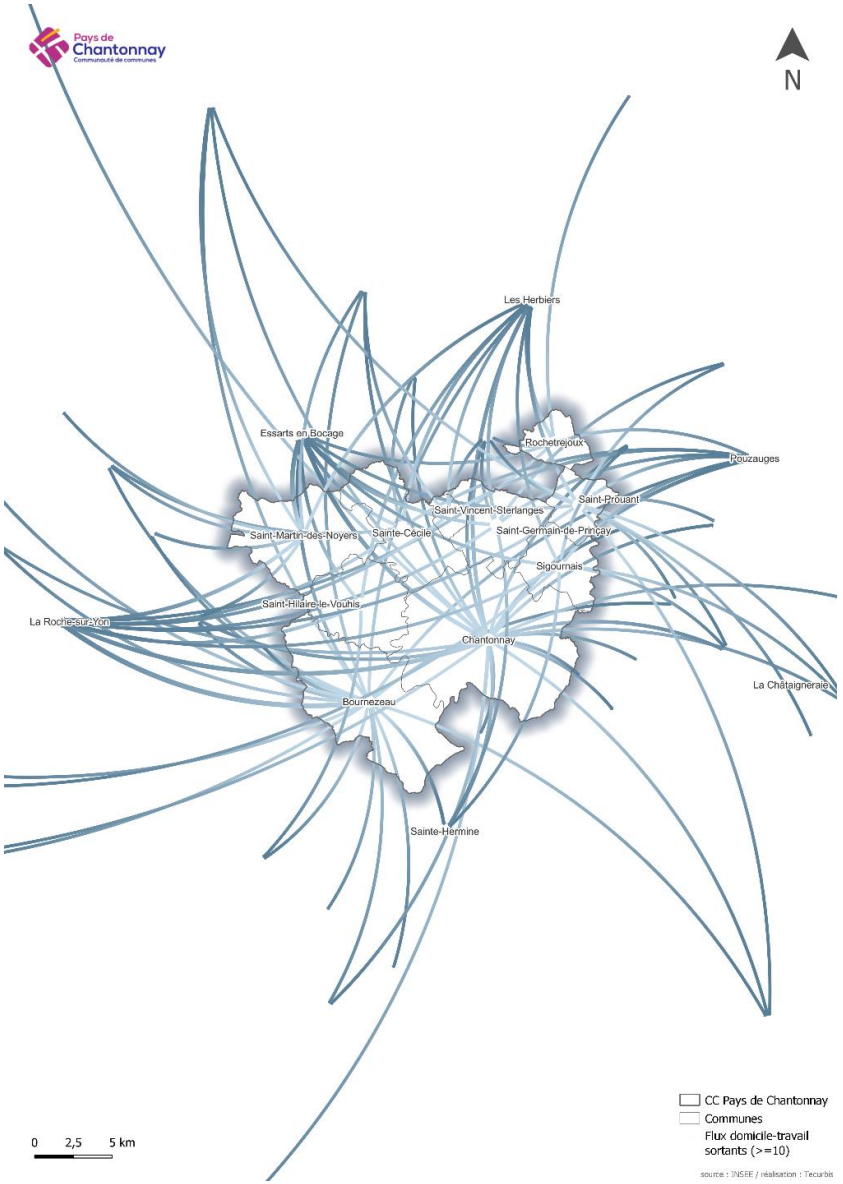


**Les flux sortants sont orientés principalement vers La Roche-sur-Yon et son agglomération, mais on observe des dynamiques significatives également vers les Essarts-en-Bocage et Les Herbiers notamment.**

# Diagnostic de mobilité

*La Mobilité pendulaire*

## Les flux entrants :

- **3 606 flux domicile-travail entrant** dans la CCPC sont recensés par l'INSEE en 2019 ;
- 54% de ces flux entrants sont dirigés vers la commune de Chantonnay (et 13% vers Bournezeau) ;
- La cartographie des flux montre une attractivité du Pays de Chantonnay émanant de tous les EPCI voisins.

## Les principaux flux (2019) :

| Origine | Destination | Flux |
|---|---|---|
| La Roche-sur-Yon | Chantonnay | 126 |
| Essarts en Bocage | Chantonnay | 105 |
| Bazoges-en-Pareds | Chantonnay | 90 |
| La Réorthe | Chantonnay | 75 |
| Les Herbiers | Chantonnay | 74 |

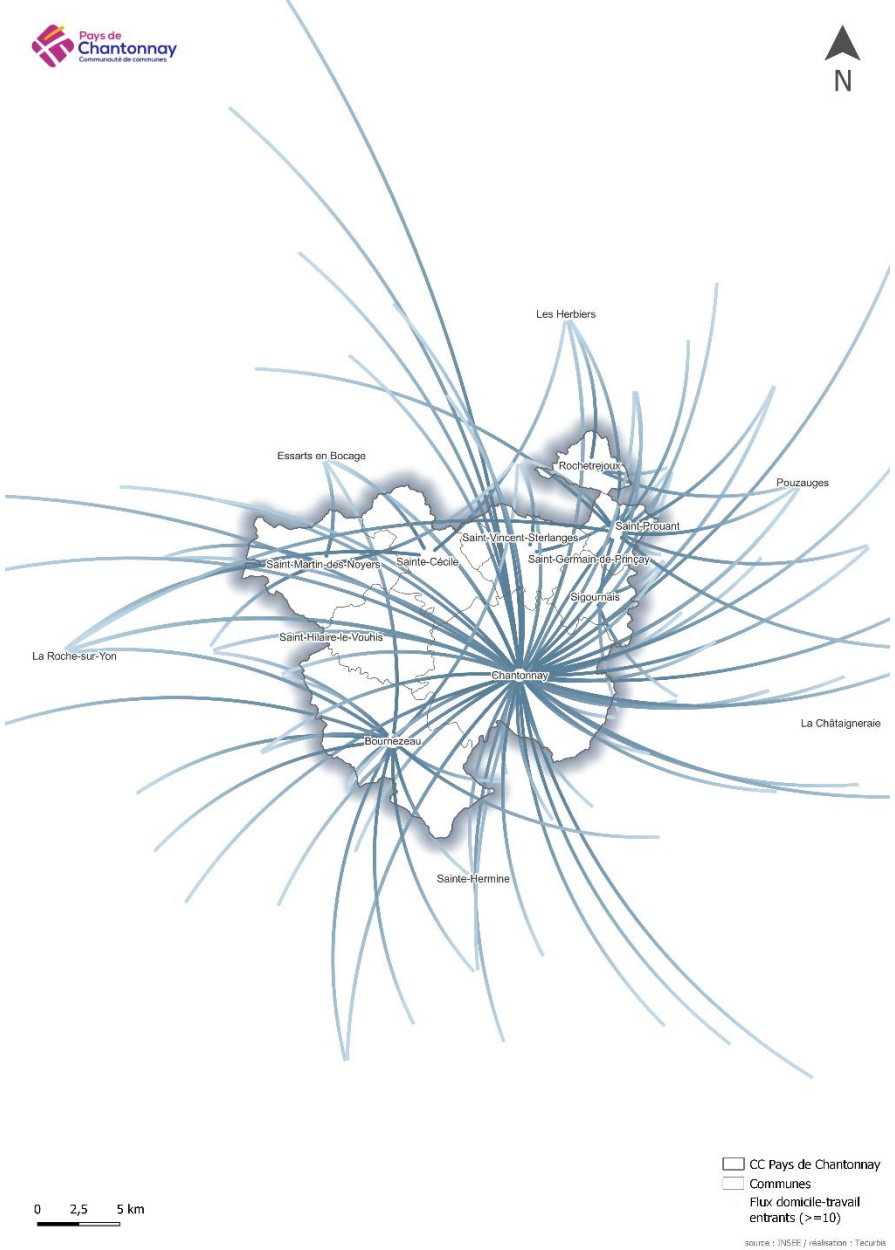


**Les flux domicile-travail entrants sont fortement polarisés vers Chantonnay, bassin d'emploi qui rayonne sur tous les EPCI voisins.**

# Diagnostic de mobilité

*La mobilité scolaire (INSEE 2019)*

## Les déplacements domicile – études :

Principaux chiffres :

- Flux internes : 4 064
- Flux entrants : 1 589
- Flux sortants : 1 062

Principaux flux internes :

| Origine | Destination | Flux |
|---|---|---|
| Chantonnay | Chantonnay | 1467 |
| Bournezeau | Bournezeau | 417 |
| Saint-Martin-des-Noyers | Saint-Martin-des-Noyers | 320 |
| Bournezeau | Chantonnay | 183 |
| Saint-Prouant | Saint-Prouant | 181 |

Principaux flux entrants :

| Origine | Destination | Flux |
|---|---|---|
| Essarts en Bocage | Chantonnay | 110 |
| Bazoges-en-Pareds | Chantonnay | 84 |
| Mouchamps | Chantonnay | 70 |
| La JaudonniÃ¨re | Chantonnay | 68 |
| La CaillÃ¨re-Saint-Hilaire | Chantonnay | 65 |

Principaux flux sortants :

| Origine | Destination | Flux |
|---|---|---|
| Chantonnay | La Roche-sur-Yon | 169 |
| Saint-Martin-des-Noyers | Essarts en Bocage | 115 |
| Bournezeau | La Roche-sur-Yon | 92 |
| Saint-Martin-des-Noyers | La Roche-sur-Yon | 85 |
| Bournezeau | Sainte-Hermine | 41 |

**Les flux scolaires observés sont essentiellement internes et tournés vers Chantonnay : 55,7% des flux internes & 77,7% des flux entrants,**

# Les aires de covoiturage

*6 aires aménagées par le Département*

ST-MARTIN-DES-NOYERS
Place de la Bascule
20 places

ST-HILAIRE-LE-VOUHIS
Stade
40 places

SAINT-PROUANT
Place du Chétis Pâtis
20 places

CHANTONNAY
RP direction Bournezeau
40 places

BOURNEZEAU
Mitan Vendéen
20 places



BOURNEZEAU
Giratoire Autoroute
60 places

# Un enjeu fort autour du développement du covoiturage

*Un angle important d'une politique mobilité en milieu rural*

## La question de l'infrastructure :

- Comment améliorer l'existant (confort, signalétique, équipements… ?
- Faut-il créer de nouvelles aires de covoiturage (ex nihilo ? Conversion de parkings existants ?)

## La question du service :

- Une forte attente tant du monde économique que des EPCI voisins
- Faut-il subventionner la pratique du covoiturage ?
- Comment valoriser l'adhésion à **OuestGO** ?

**Dans un territoire fortement motorisé et à l'habitat dispersé, l'incitation au covoiturage est un élément fort d'une politique de mobilité durable, et de soutien au pouvoir d'achat.**

# Diagnostic de mobilité

*Les aménagements vélo*

## Quelques aménagements identifiés :

- Une concentration des aménagements cyclables dans les bourgs ;
- Des aménagements souvent partagés : trottoirs partagés, bandes cyclables, zones 30, zones de rencontre ;
- Un aménagement cyclable conséquent sur une emprise de voie ferrée entre Chantonnay et Saint-Vincent-Sterlanges ;
- Des discontinuités cyclables à gommer pour assurer un maillage sécurisé.

**Le territoire comprend quelques aménagements cyclables permettant de sécuriser et encourager la pratique du vélo.**

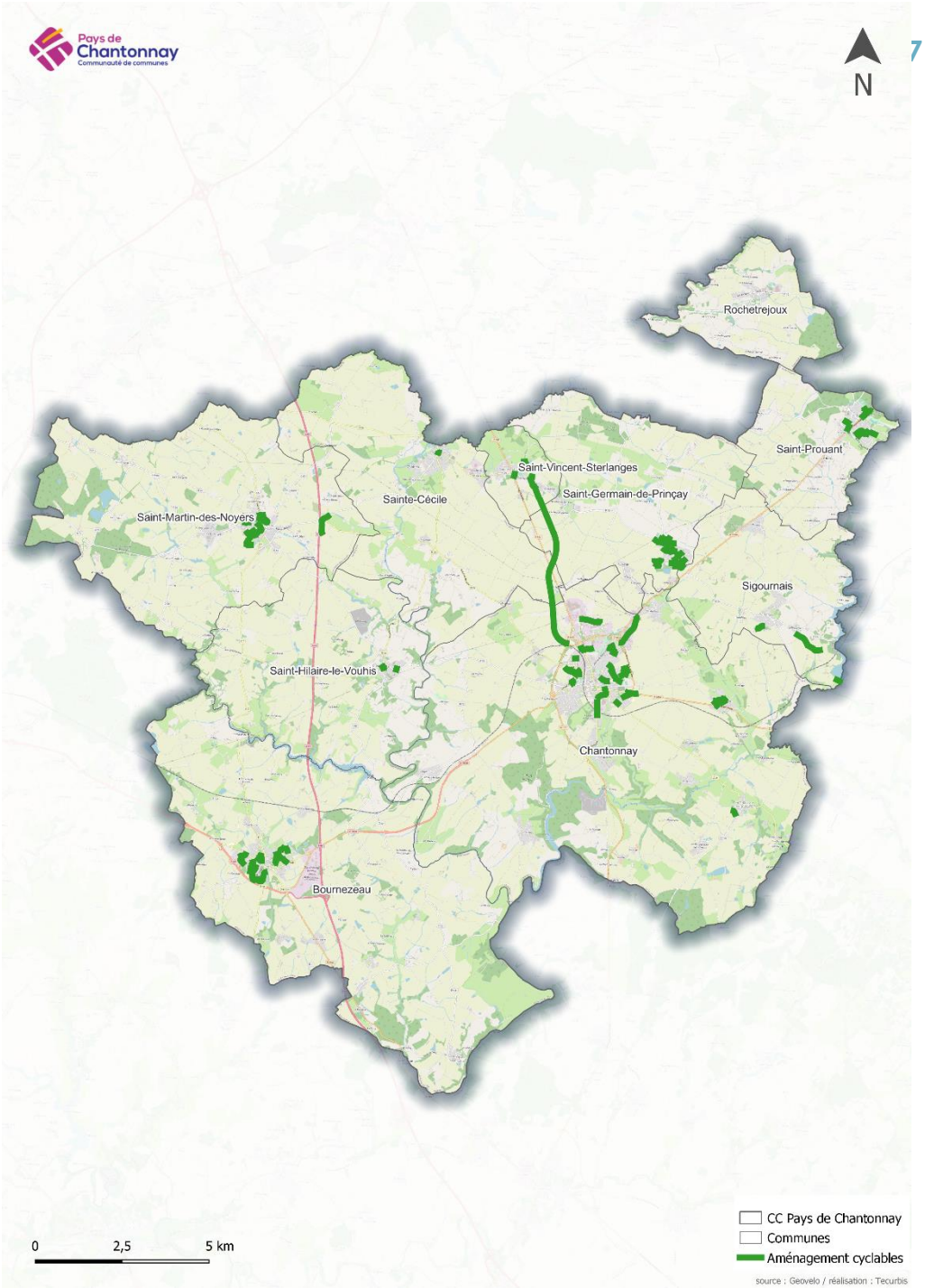

# Diagnostic de mobilité

*Le jalonnement et le stationnement*

## Quelques équipements identifiés :

- Plusieurs modèles d'arceaux vélos existent dans les communes de la CCPC ;
- Il n'y a pas à ce jour de politique globale d'implantation des stationnements vélos à l'échelle de la collectivité ;
- Le jalonnement cyclable de « La Vendée à Vélo » est très important sur le territoire.

Chantonnay

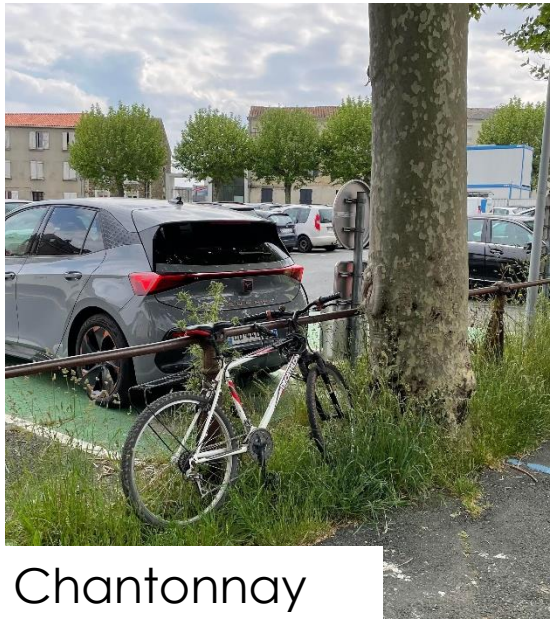
Chantonnay

CCPC

**Quelques arceaux dans les bourgs permettent aux cyclistes de stationner leur vélo, mais leur présence reste marginale. Le jalonnement spécifique à la « Vendée à Vélo » est quant à lui bien déployé.**

# Diagnostic de mobilité

*Les aménagements vélo*

## Quelques équipements identifiés :

- Plusieurs aménagements cyclables sont recensé dans les bourgs, notamment à Chantonnay ;
- Les aménagements en place sont diversifiés : pistes cyclables, bandes cyclables, chaucidous, trottoirs partagés ;
- Des situations pouvant entraîner par endroit des conflits d'usage, notamment sur des trottoirs trop étroits.

Chantonnay

Chantonnay

Chantonnay

**Les aménagements cyclables sur le Pays de Chantonnay sont plutôt nombreux et diversifiés, et concentrés dans les bourgs. Quelques situations apparaissent cependant dangereuses ou conflictuelles.**

# Diagnostic de mobilité

*L'offre globale de stationnement*

## Les problématiques de stationnement au sein du territoire :

- Une offre de stationnement globalement satisfaisante à l'échelle de la CC du Pays de Chantonnay ;
- Des problématiques propres à la commune de Chantonnay :
  - Une situation de chalandise accentuée par la forte circulation sur le réseau départemental et la concentration commerciale dans la commune ;
  - Une surcharge sur la Place Jeanne d'Arc à proximité des établissements scolaires ;
  - Des événements ponctuels pouvant poser problème (marché hebdomadaire, événements culturels, etc)

**Il n'y a pas aujourd'hui de problématique majeure de stationnement sur le territoire.**

## Les réglementations de stationnement :

- Quelques secteurs de Chantonnay sont concernés par une réglementation particulière de type Zone Bleue avec un stationnement à durée limitée ;

Chantonnay

# Diagnostic de mobilité

*La mobilité électrique*

- **Un territoire bien équipé en IRVE :**
- Les communes de Chantonnay (2) et Bournezeau (1) sont aujourd'hui équipées avec un total de 3 stations de recharge électrique ;
- Une moyenne de 20,7 sessions par mois et par borne sur la CC du Pays de Chantonnay ;

Chantonnay

**Le territoire dispose de premiers équipements permettant la recharge de véhicules électriques sur deux communes.**

# Concertation

# Enquête en ligne

*Localisation des répondants*

## Points saillants

**Caractéristiques des répondants:**

- Une enquête mise en ligne du 13 juin au 15 septembre 2022 ;
- **507 participations complètes** ont été enregistrées ;
- Parmi les répondants, 94,3% habitent une des communes de la CC du Pays de Chantonnay ;
- Parmi les répondants, **48,7%** sont domiciliés à **Chantonnay** ;
- Bournezeau (14,8%), Saint-Martin-des-Noyers (8,5%) et Saint-Germain-de-Prinçay (5,3%) sont les communes les plus représentées après Chantonnay.

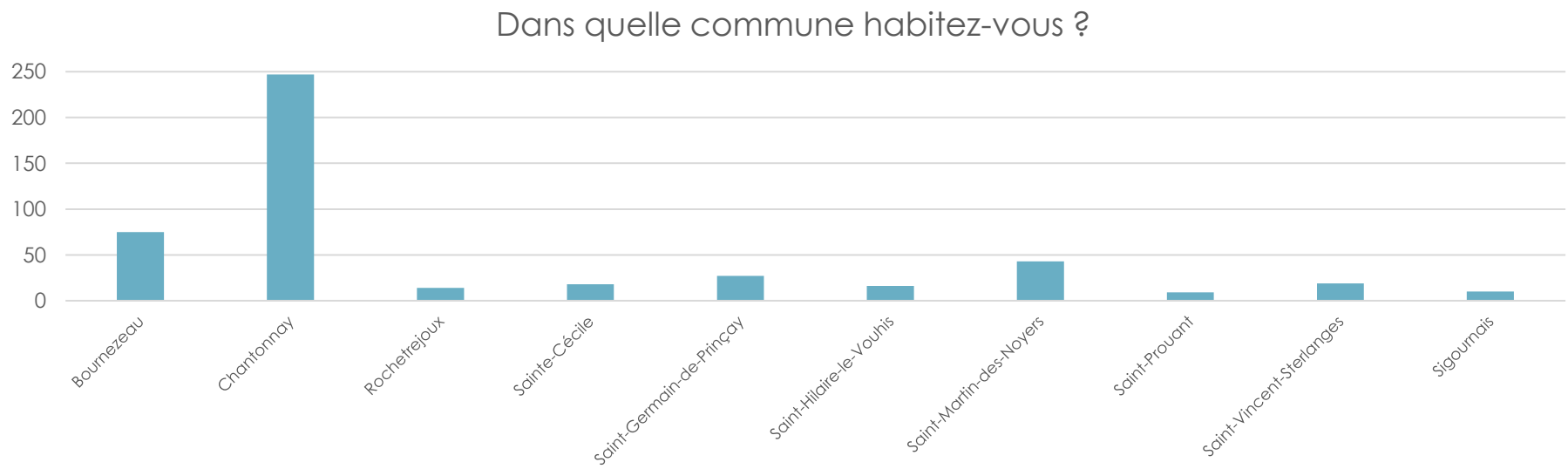

# Enquête en ligne

*Profil des répondants*

## Points saillants

**Caractéristiques des répondants:**

- La répartition des profils des répondants :
  - 70,4% des répondants ont entre 30 et 59 ans ;
  - 22,7% des répondants ont plus de 60 ans ;
  - Les moins de 30 ans ne représentent que 6,9% des répondants.
- La situation personnelle des répondants :
  - 73,4% sont des actifs ;
  - 20,1% sont retraités ;
  - Une faible représentation des scolaires et étudiants (1%).

Quelle est votre tranche d'âge ?

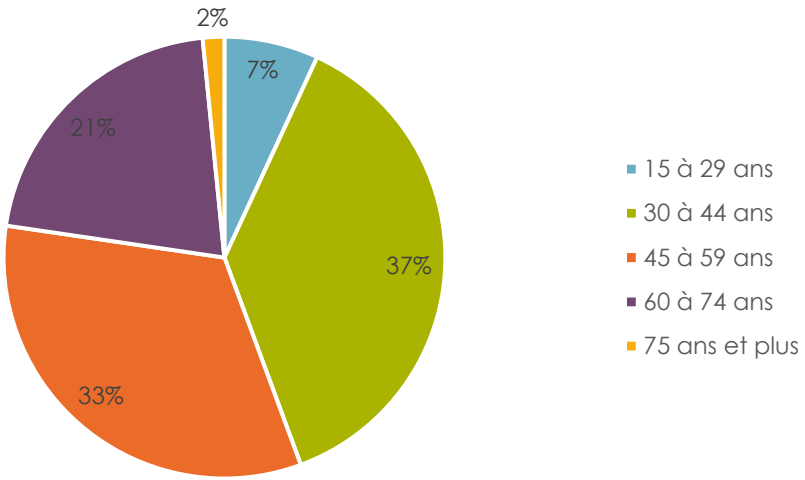


Vous êtes ?

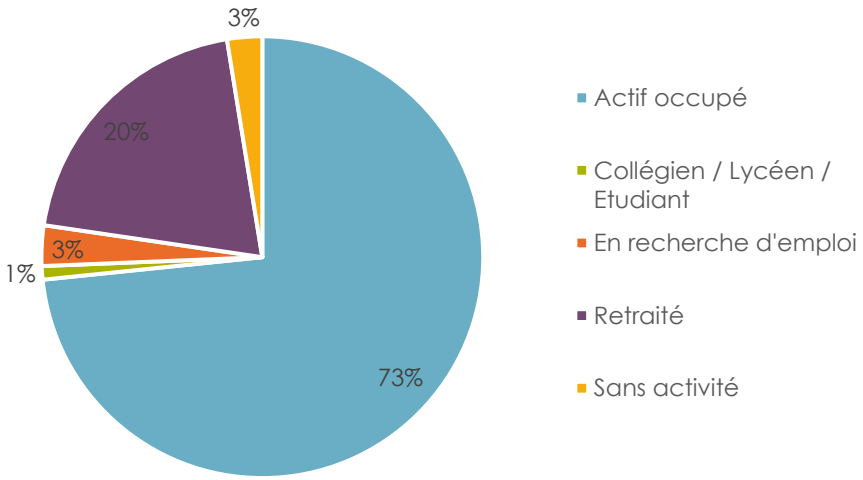

# Enquête en ligne

*Lieux de travail / d'étude*

## Points saillants

**Lieu de travail / d'étude :**

- 372 répondants actifs ou étudiants ;
- **57,8% des répondants travaillent au sein du territoire de la CCPC, dont 43,5% à Chantonnay ;**
- **11% des répondants travaillent à La Roche-sur-Yon ;**
- De nombreuses autres communes sont citées en bien moindre importance ;
- Notons que **8,9% des répondants indiquent être plus souvent en télétravail** depuis le début de la crise de la COVID-19, 5,7% des répondants en font davantage en raison de l'inflation (hausse du coût du carburant).

# Enquête en ligne

*Equipement des ménages en véhicules*

## Points saillants

**Equipement des ménages en voiture individuelle :**

- **98 % des répondants ont au moins une voiture dans leur foyer ;**
- Ils sont 73 % à en posséder au moins 2 par foyer ;

**Equipement des ménages en vélo :**

- 88,4% des répondants ont au moins 1 vélo dans leur foyer ;
- 1 foyer sur 10 n'a pas de vélo aujourd'hui.

Combien de voitures possédez-vous au sein de votre foyer ?

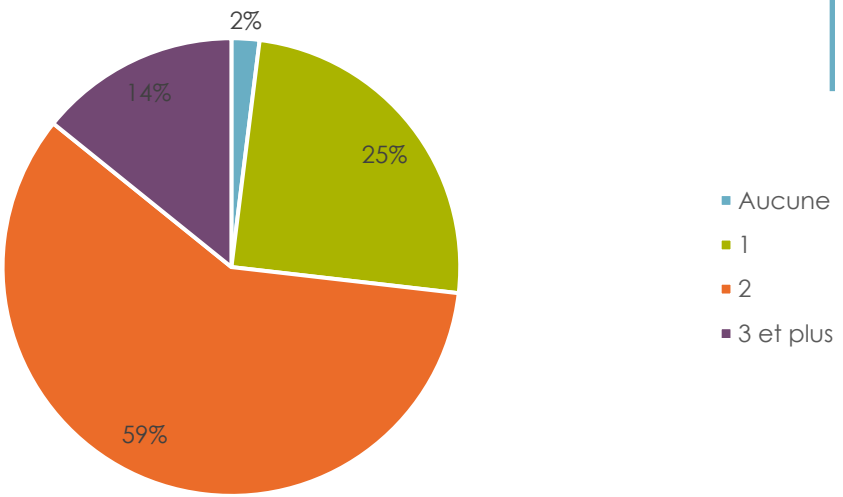


Possédez-vous 1 ou plusieurs vélo(s) ?

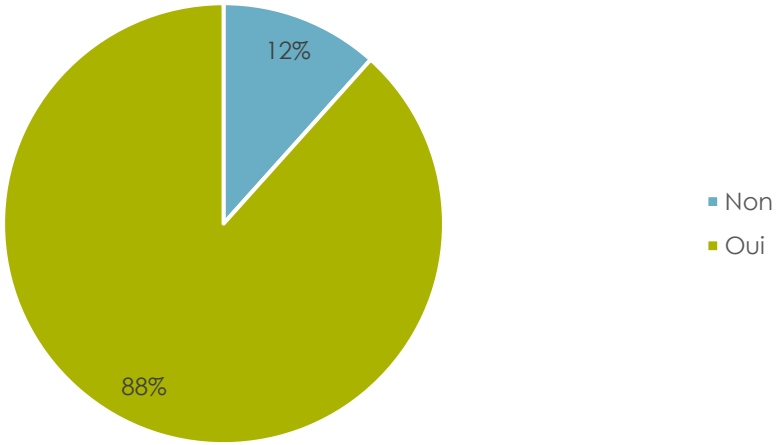

# Enquête en ligne

*Parts modales dans les déplacements du quotidien*

## Points saillants

**Parts modales :**

- *Résultat sur 377 répondants, plusieurs réponses possibles ;*
- La **voiture** représente 65% des réponses totales, et **90,5%** par rapport au nombre de répondants, ce qui signifie que plus de **9 actifs sur 10 utilisent leur voiture pour** tout ou partie **de leurs déplacements domicile – travail ;**
- Le **vélo/VAE** représente 12,4% du total des réponses et **17,2%** par rapport au nombre de répondants ;
- La **marche** affiche une part modale à 8,8% du total des réponses et **12,2%** par rapport au nombre de répondants ;
- Une faible utilisation du train, du covoiturage ou encore des transports collectifs ;

**Temps de déplacement :**

- 85,7% des répondants mettent moins d'1h aller-retour pour se rendre au travail,

Si vous êtes actif, comment vous rendez-vous à votre lieu de travail?

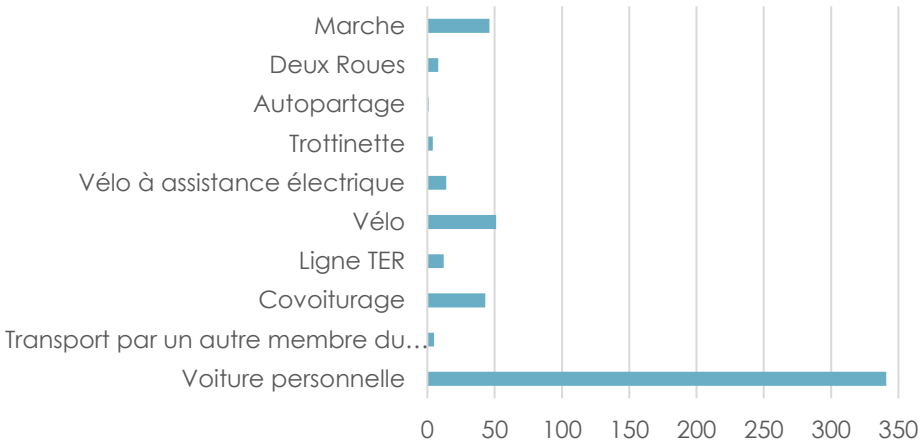


Combien de temps de transport avez-vous quotidiennement pour vous rendre sur votre lieu d'étude ou au travail ?

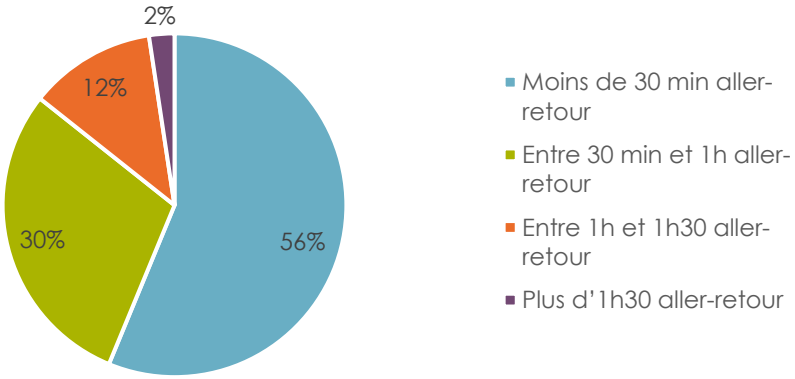

# Enquête en ligne

*Pratiques des répondants*

## Points saillants

**Achats du quotidien :**

- **90,1%** des répondants indiquent **faire leurs achats du quotidien à Chantonnay** (77,6% du total des réponses) ;
- **11,6%** des répondants se rendent à **Bournezeau** pour leurs achats du quotidien (10% du total des réponses) ;
- Ils sont **7,7% des répondants à se rendre également à La Roche-sur-Yon.**

**Moyen de transport :**

- **95,3% des répondants indiquent faire leurs achats du quotidien en voiture individuelle** (54,3% du total des réponses) ;
- Le vélo et la marche à pied sont également utilisés par respectivement 32,7% et 36,9% des répondants.

**Le choix du mode de déplacement dépend de la distance et des conditions de mobilité de chacun. Les habitants sont plus disposés à utiliser des modes doux pour de courts trajets.**

Dans quelle commune du Pays de Chantonnay effectuez-vous vos achats du quotidien ?

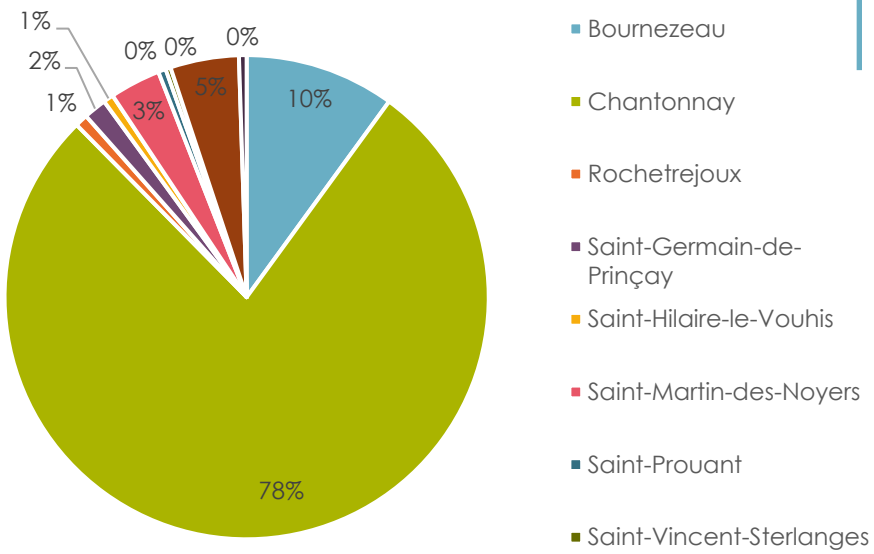


Quels moyens de transport utilisez-vous dans vos déplacements du quotidien, hors étude/travail (pour les courses, les rdv médicaux, les loisirs etc) ?

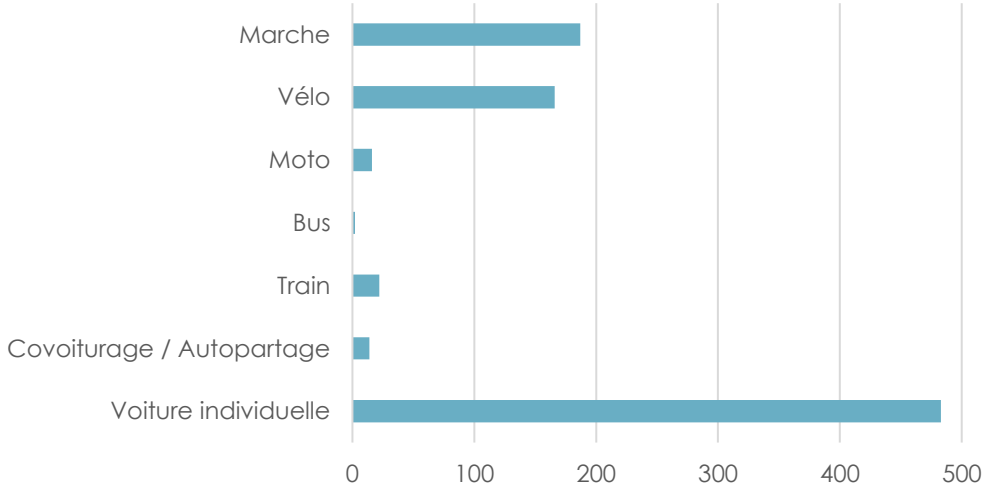

# Enquête en ligne

*Pratiques des répondants*

## Points saillants

**Accès à la santé :**

- Les répondants sont nombreux à **devoir sortir du territoire et se rendre à La Roche-sur-Yon pour accéder à un service ou un professionnel de santé** (**18,9 %** des répondants) **;**
- Ils sont **58,6% à se rendre à Chantonnay ;**
- Saint-Germain-de-Prinçay et Bournezeau concentrent respectivement 18,6% et 16,8% des réponses ;
- Parmi les réponses hors du territoire de la CCPC, ils sont **9,7% à se rendre à Les Essarts et 4,9% à se rendre à Les Herbiers.**

**L'accès à la santé apparaît problématique sur le territoire, si beaucoup de personnes peuvent avoir accès à un professionnel de santé à Chantonnay, Saint-Germain-de-Prinçay ou Bournezeau, ils sont également nombreux à devoir se rendre notamment à La Roche-sur-Yon.**

Dans quelle commune du Pays de Chantonnay vous déplacez-vous pour vos visites aux professionnels de santé ?

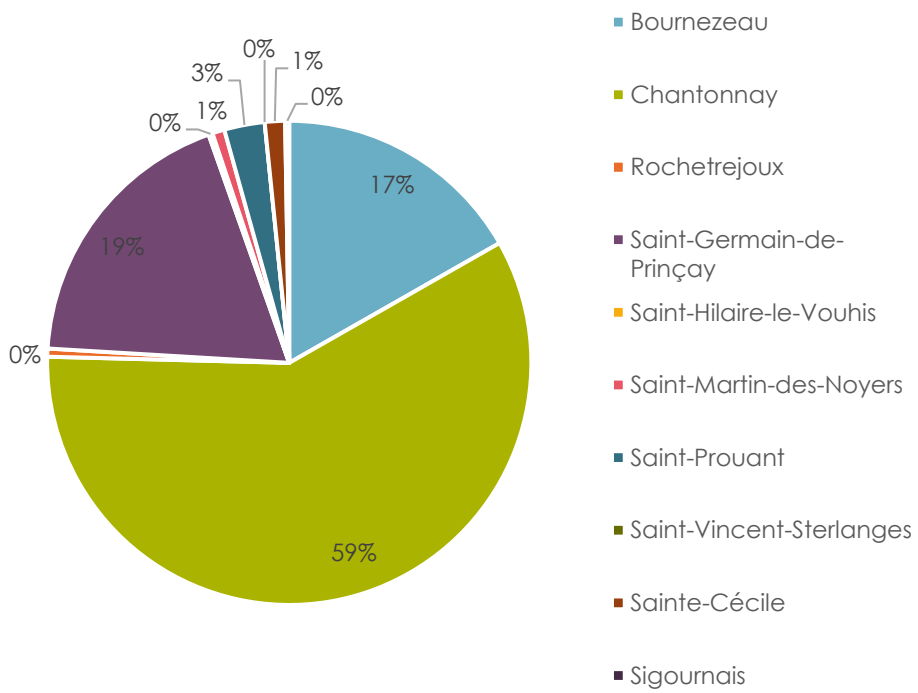

# Enquête en ligne

*Pratiques du covoiturage*

## Points saillants

### Pratiques de covoiturage :

*130 répondants pour 201 réponses, question à choix multiple.*

- 25,6% des répondants ont récemment pratiqué du covoiturage;
- **53,8% des répondants covoiturent pour le travail / les études ;**
- Les déplacements pour les loisirs représentent 23,4% des réponses et concerne 36,2% des répondants ;
- Les déplacements pour transporter un proche et pour faire de longues distances représentent respectivement 20,4% et 16,9% des réponses.

### Mise en relation :

- **66,7% des répondants covoiturent de manière informelle ;**
- 25,8% utilisent une plateforme privée.

Si vous pratiquez le covoiturage, par quel moyen de mise en relation passez-vous habituellement ?

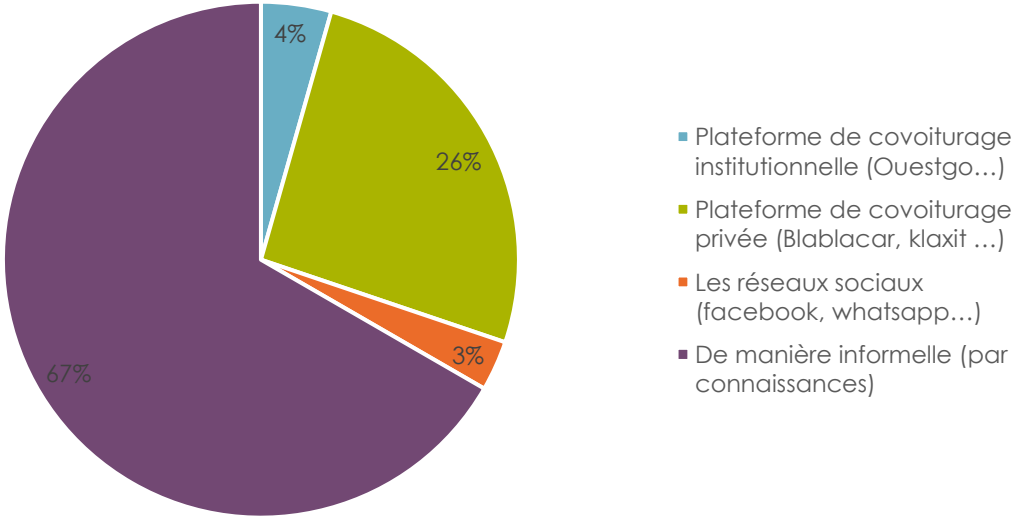


Pour quel(s) motif(s) pratiquez-vous le covoiturage ?

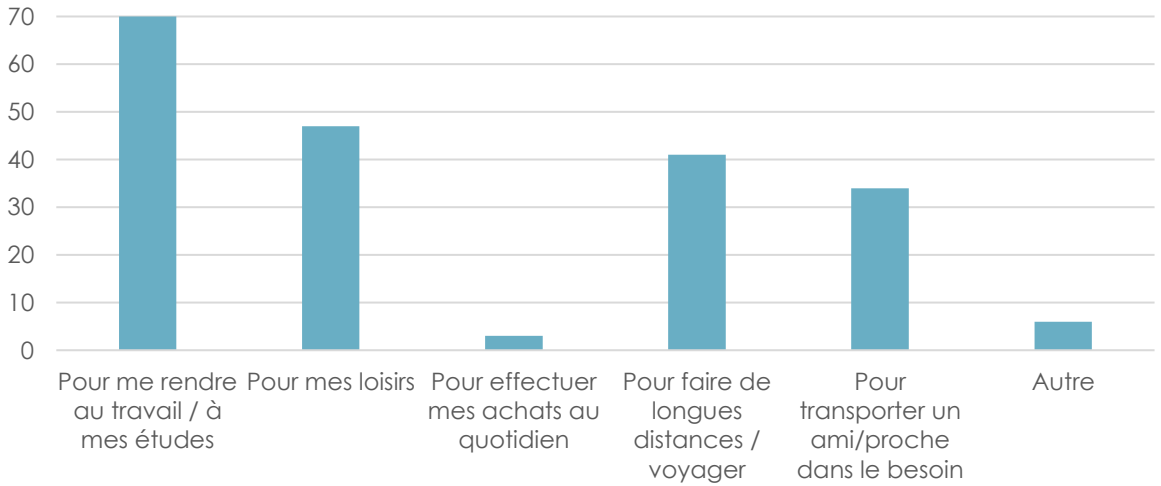

# Enquête en ligne

*Pratiques du covoiturage*

## Points saillants

**Freins au covoiturage :**

*377 répondants pour 440 réponses, question à choix multiple.*

- Les répondants ont cité l'incompatibilité avec leurs besoins et pratiques (69,5% des répondants, 59,5% des réponses) ;
- 14,1% des répondants ne souhaitent pas covoiturer avec une personne inconnue ;
- 18% des répondants trouvent le covoiturage trop contraignant ;
- Notons que 9% des réponses relèvent d'une méconnaissance de solution de mise en relation des covoiteurs entre eux ou d'une méconnaissance des emplacements d'aires de covoiturage.

Si vous ne pratiquez pas le covoiturage, quelles en sont les raisons ?

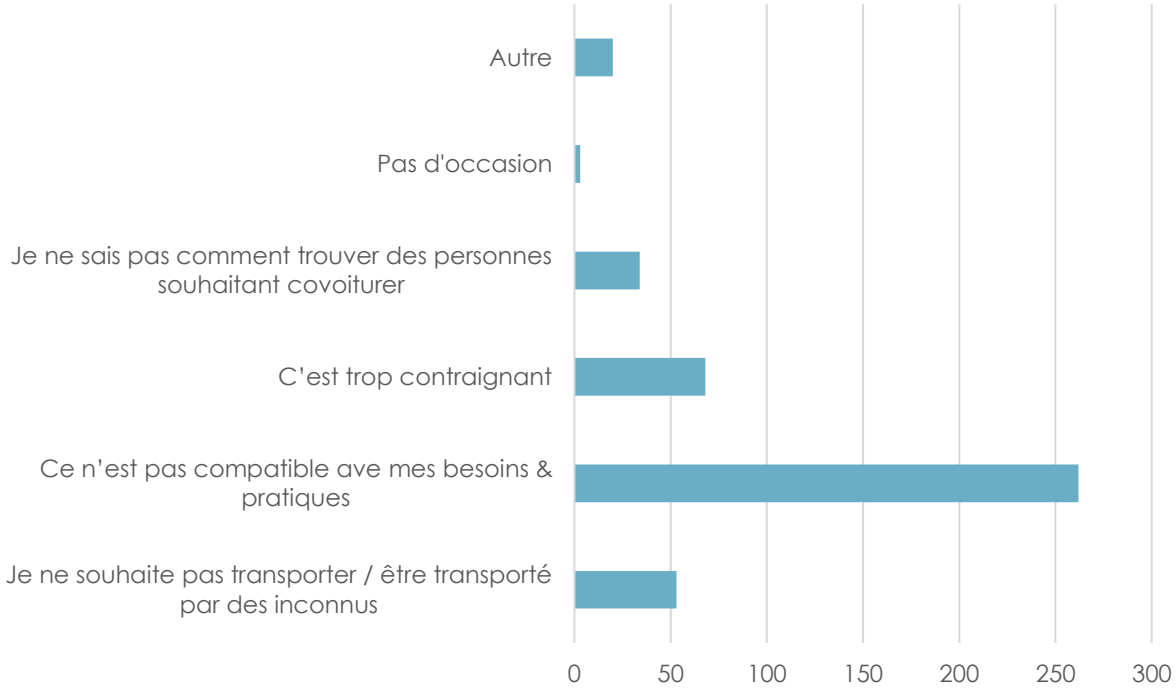

# Enquête en ligne

*Pratiques du vélo*

## Points saillants

### Pratiques du vélo :

- Le vélo est davantage **utilisé pour les loisirs et à un rythme occasionnel ;**
- Pour les loisirs, **27,8% des répondants ont utilisé leur vélo environ 1 fois par mois**, 19,7% 1 fois par semaine ;
- Ils sont 6,6% à utiliser le vélo tous les jours pour le travail/les études, et 3,7% pour les loisirs ;
- 7% des répondants indiquent faire davantage de vélo depuis le début de la crise de la Covid-19, et **18,1% font du vélo plus souvent en raison de l'inflation** (hausse du prix du carburant).

### Conditions de déplacements :

- **54,5% des répondants se disent non satisfaits des conditions de déplacement sur le territoire ;**
- Le **sentiment d'insécurité** (32,9%) et **l'absence d'itinéraire cyclable** (31,1%) sont les causes les plus indiquées ;
- La vitesse des autres véhicules est également très relevée (21,3%).

Avez-vous déjà pris le vélo sur le territoire lors de ces 2 dernières années ?

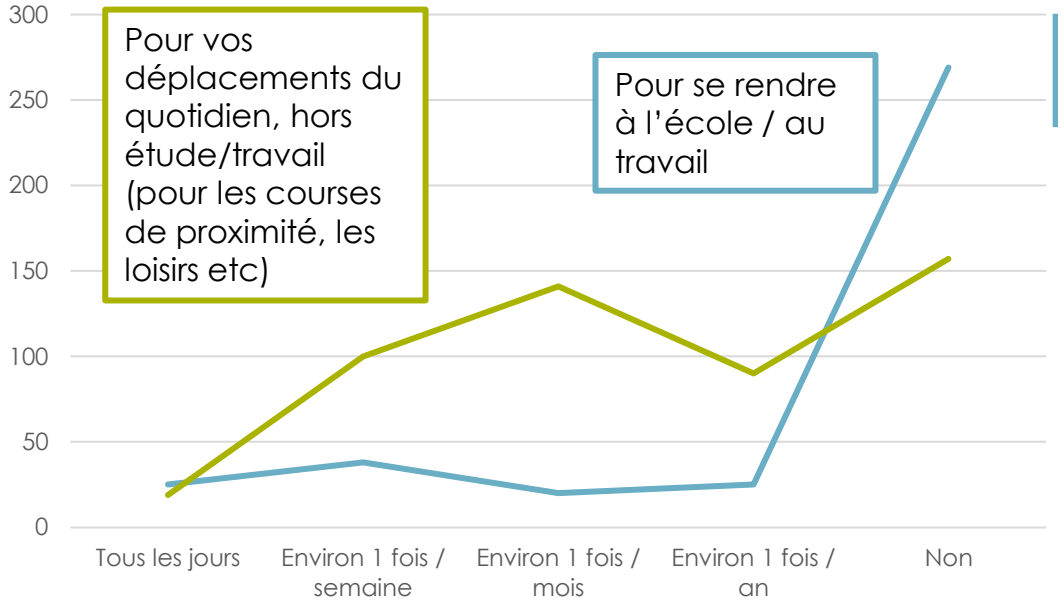


Pour quelles raisons principales n'êtes-vous pas satisfait par les conditions de mobilité en vélo sur le territoire ?

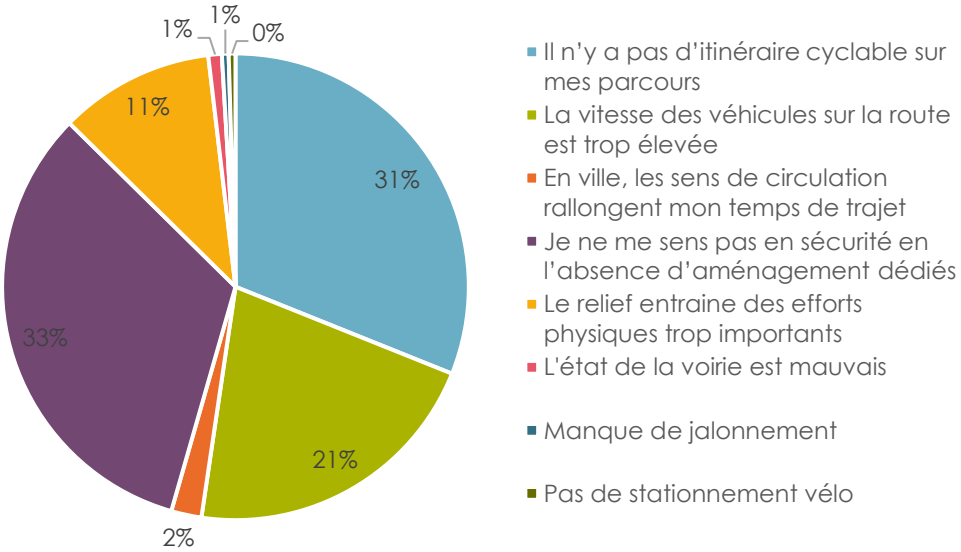

# Enquête en ligne

*Pratiques du vélo*

## Points saillants

**Stationnement du vélo :**

- **62,8%** des cyclistes **stationnent leur vélo dans la rue** ;
- Ils sont respectivement 15,9% et 12,1% à stationner leur vélo dans un parking privé ou dans un parking public sécurisé.

**Pistes d'amélioration :**

- **67,1% des répondants souhaitent des pistes cyclables sécurisées ;**
- L'aide à l'achat d'un vélo (classique ou électrique) est souhaitée par 33,1% des répondants ;
- Le stationnement vélo sécurisé (30,8%) et pratique (bien situés, non occupés par d'autres véhicules) (32,5%) sont très plébiscités.

**Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à davantage utiliser votre vélo sur le territoire ?**

Agir sur le comportement des automobilistes et les vitesses excessives

Je ne peux pas faire de vélo / Je ne fais pas de vélo

Une possibilité de location vélo longue durée

Des stationnements vélo pratiques (bien situés, non occupés pas d'autres véhicules etc)

Rien / Trop contraignant

**Des pistes cyclables sécurisées**

Des stationnements vélo sécurisés

Les distances sont trop importantes

Une aide à l'achat d'un vélo

Un vélo en bon état

J'utilise déjà mon vélo régulièrement et ne rencontre pas de difficultés

Un vélo à assistance électrique (VAE)

Où stationnez-vous habituellement votre vélo pour de longues périodes (plusieurs heures) ?

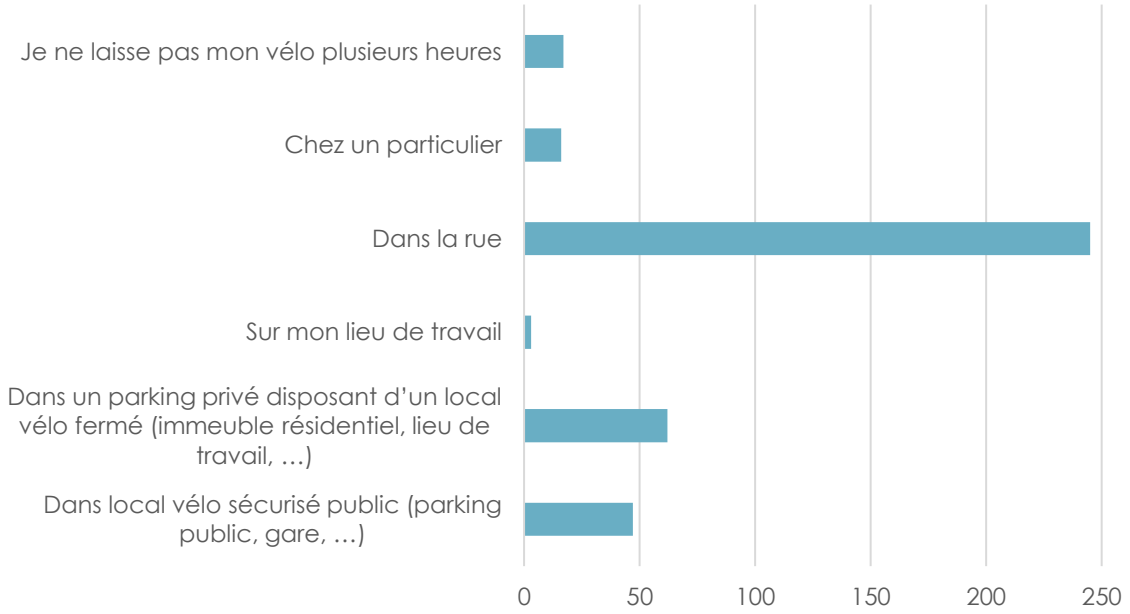

# Enquête en ligne

*Le train*

## Points saillants

**Les gares du territoire :**

- **26,4% des répondants ont pris le train** depuis une gare du territoire ou de la Vendée au cours de ces 2 dernières années ;
- **56,7% de ces personnes sont satisfaites** du service offert.

**Les freins à l'utilisation du train :**

- **57,8%** des personnes ne prenant pas le train indique **ne pas en avoir envie ou l'occasion ;**
- **17,3%** des répondants relèvent le **manque de fréquence des trains ;**
- Le coût trop élevé du train est relevé par 11,7% des répondants ;

**Le manque d'occasion souligné par la majorité des répondants peut se justifier par les possibilités de destinations réduites et la difficulté de combiner plusieurs modes de déplacements pour un trajet.**

Pour quelle raison n'avez-vous pas pris le train au cours des 2 dernières années ?

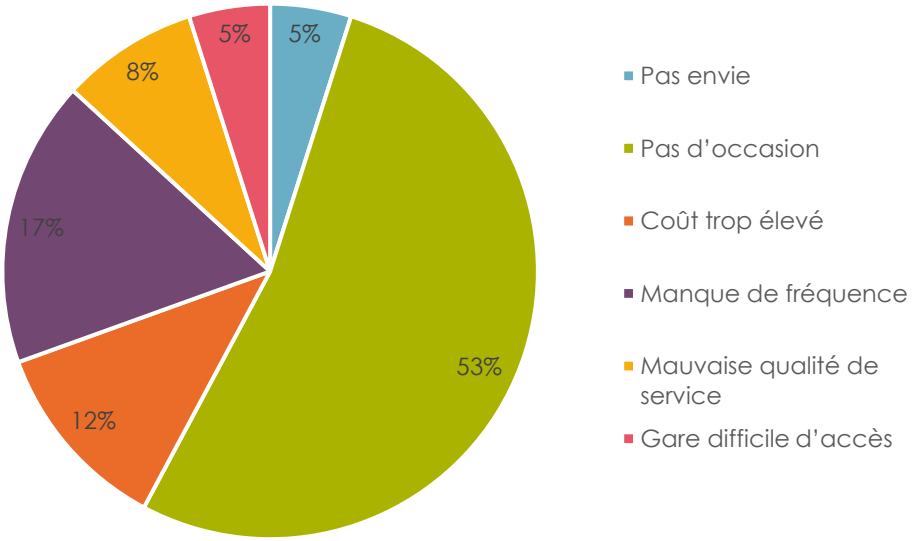

# Enquête en ligne

*Le train*

## Points saillants

**Insatisfaction des utilisateurs du train :**

- Les fréquences des trains constituent la principale source d'insatisfaction des usagers du train (31,4%) ;
- Les horaires des trains constituent la 2e source d'insatisfaction avec 25,6% des votes ;
- La qualité de service constitue également une cause importante avec 19% des votes.

Quels éléments vous ont procuré le plus d'insatisfaction lorsque vous avez pris le train ?

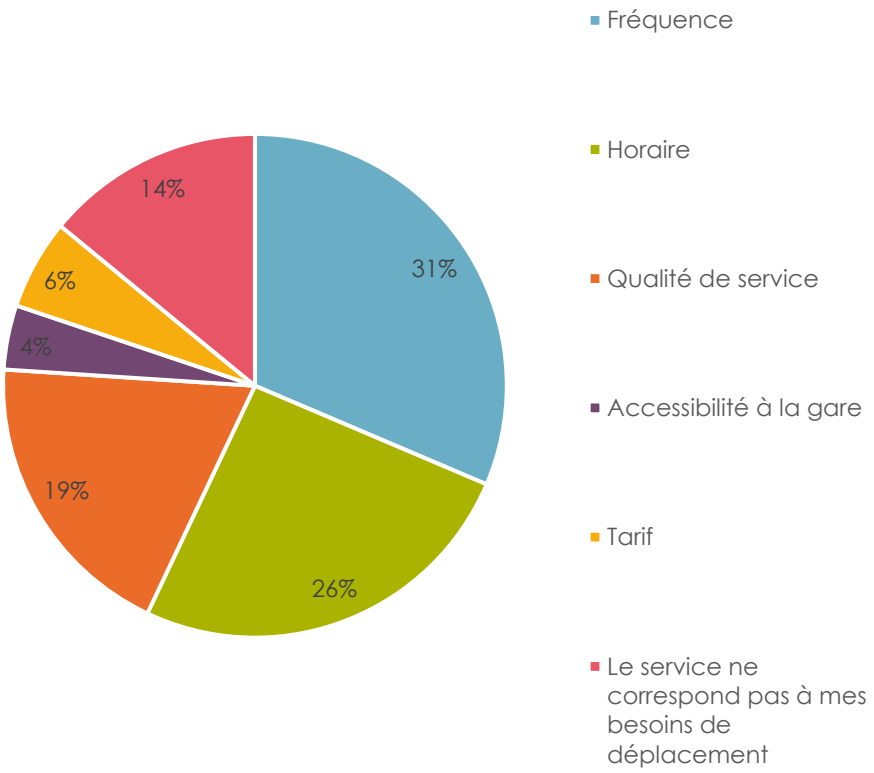

# Enquête en ligne

*Le réseau interurbain Aléop*

## Points saillants

**Utilisateurs du Aléop :**

- 7,1% des répondants ont utilisé une ligne Aléop au cours des 2 dernières années (36 personnes) ;

**Pistes d'amélioration :**

- Les répondants n'ayant pas utilisé une ligne Aléop sont 50,1% à indiquer ne pas en avoir l'occasion ;
- Le manque de fréquence, le manque d'information voyageur et le manque d'envie représentent respectivement 9,2%, 11,7% et 8,2% des raisons de non utilisation du Aléop ;

Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas utilisé le Aléop au cours des 2 dernières années ?

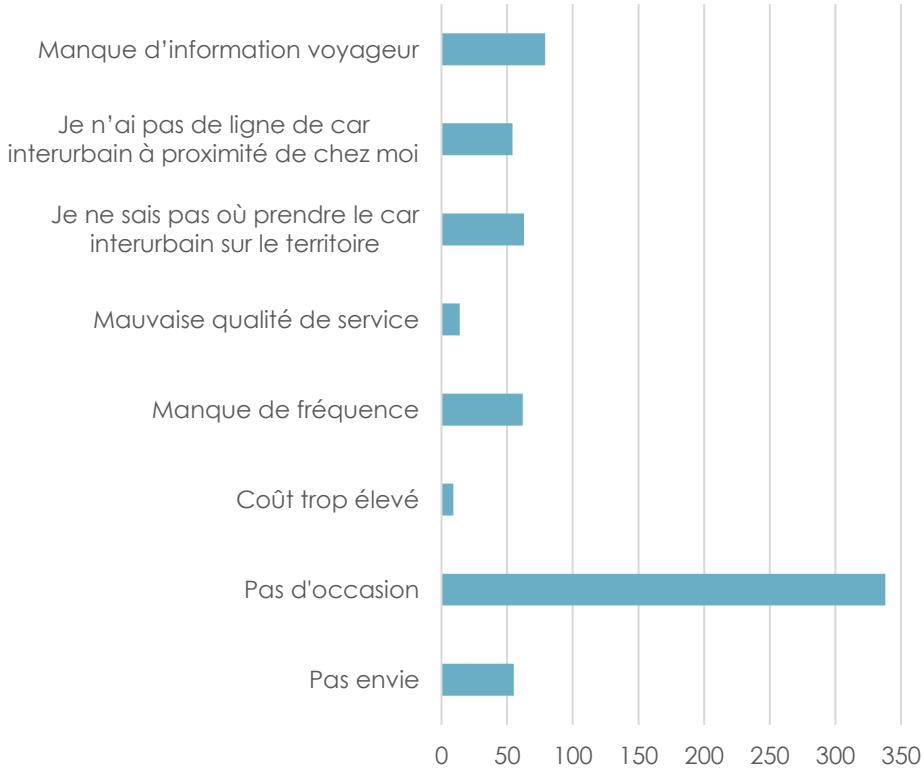

# Enquête en ligne

*Les attentes des répondants*

## Points saillants

**Les attentes des répondants :**

- La principale attente des répondants est **l'investissement en faveur des aménagements vélo**, cité par **71,2%** des répondants et représentant 14,4% des votes ;
- **Créer des itinéraires agréables en centre bourg pour les piétons** est cité par 52,3% des répondants, soit la 2e plus forte attente (10,6% des votes) ;
- 44,8% des répondants souhaitent que soit **facilité l'accès à la mobilité pour les personnes les plus fragiles (Personnes à Mobilité Réduite, personnes âgées dépendantes…)** (9,1% des votes).

Choisissez les 5 affirmations qui semblent les plus importantes

# Concertation

## Enquête en ligne : synthèse

***Enquête grand public*** *réalisée du 13 juin au 15 septembre 2022*
***507 participations complètes*** *enregistrées*

## Les points saillants

- **Des ménages très fortement motorisés** *(98%)*
- **Des déplacements domicile-travail effectués essentiellement en voiture individuelle** *et un trajet quotidien majoritairement inférieur à 1h*
- **Des achats du quotidien essentiellement effectués au sein de la CCPC,** *notamment à Chantonnay, en moindre mesure à La Roche-sur-Yon*
- **L'accès à la santé se fait essentiellement à Chantonnay** *(42,8% des répondants) ou hors du territoire, notamment Le Roche-sur-Yon (18,9% des répondants) et Les Essarts (9,7% des répondants)*
- **Une utilisation du vélo ou de la marche** marginale, essentiellement **consacrée aux loisirs ou aux achats de proximité**
- **54,5% des répondants sont insatisfaits des conditions de déplacement à vélo** *sur le territoire de la CCPC*
- **Le covoiturage est pratiqué par 1 répondant sur 4,** *et essentiellement de manière informelle*
- **Le réseau de cars interurbains Aléop est peu utilisé**
- **L'offre de train satisfait globalement les usagers,** *mais des améliorations sont attendues*

## Les attentes exprimées

*Par ordre d'importance…*

- **Investir en faveur des aménagements et services vélo :**
  - *Aménager des pistes cyclables sécurisées*
  - *Proposer des itinéraires cyclables jalonnés entre les bourgs et en rabattement vers les gares*
- **Créer des itinéraires agréables et sécurisés pour les modes doux dans les bourgs** *(vélo & marche)*
- **Faciliter l'accès à la mobilité pour les personnes les plus fragiles :** *personnes âgées, demandeurs d'emplois, jeunes, etc*
- **Améliorer l'offre de TER** *: fréquence, horaires, qualité de service*
- **Offrir un service de transport pour relier les services et équipements de loisirs du territoire** *(stade, centre aquatique, etc)*
- **Faciliter l'accès aux gares de Bournezeau et Chantonnay**
- **Développer l'offre de cars interurbains Aléop**
- **Développer les bornes de recharge électrique sur le territoire**

# Entretiens

*Concertation auprès des partenaires institutionnels et acteurs locaux*

**Rappel :** dans le cadre de la mission, nous avons mené 11 entretiens (+ Mme MOINET & Mr DREUX)

- Région Pays de la Loire, M Sébastien BOURCIER (21/06/22)
- Département de Vendée, M Erwan DESBORDES(15/06/22)
- SYDEV, M Guillaume BARDIN(09/06/22)
- Maison de l'emploi, Mme Myriam TRICOT (09/06/22)
- CC St Fulgent Les Essarts, Mme Laëtitia LAMOUROUX (15/06/22)
- CC du Pays de Pouzauges, Mme Claire BATY (26/06/22)
- CC du Pays de la Chataigneraie, Mme Mégane CAPEL (17/06/22)
- CC Sud Vendée Littoral, M Geoffroy LEMETOUR (15/06/22)
- CC du Pays des Herbiers, Mme Sophie FEYRY (10/06/22)
- Fleury Michon, M Fabien EPAUD (10/06/22)
- Gautier, M David SOULARD (05/07/22)

## Forces et faiblesses du territoire :

**Forces :**

- Des offres de transport existantes et desservant le territoire ;
- Des services complémentaires proposés : TAD, transport solidaire
- Un réseau viaire performant répondant aux besoins de déplacements des habitants ;

**Faiblesses :**

- Une forte dépendance à le voiture individuelle ;
- Une vulnérabilité des personnes ne disposant pas de véhicule personnel ;
- Peu d'offres de transport public performantes ;
- Peu d'aménagements cyclables et piétons, et des discontinuités d'aménagements.

## Des attentes partagées entre les acteurs :

- Engager un travail de réflexion sur la mobilité en coopération avec les intercommunalités partageant le même bassin de vie ;
- Développer des offres de transport public performantes (TER & Cars Aléop) ;
- Concevoir des espaces intermodaux facilitant l'utilisation combinée de plusieurs modes de déplacements
- Développer des continuités cyclables au sein de la CC du Pays de Chantonnay et vers les territoires voisins ;
- Porter une politique de covoiturage et les systèmes de mise en relation des usagers pour concentrer les offres en un site unique;
- Mettre en place des aides à l'achat ou à la location de VAE ou de véhicules motorisés (voiture, scooter, trottinette électrique) ;
- Développer un réseau de bornes de recharge électriques ;
- Une desserte en TER à conserver et à renforcer ;

**Les partenaires interrogés dans le cadre de cette concertation partagent des attentes en matière de coopération institutionnelle et de développement de solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle.**

# Concertation

Table-Ronde

***Tables-rondes** réalisées le 23 juin 2022*
*Environ 25 participants*

## Les freins à la mobilité

- **Absence de solutions alternatives** *efficaces à la voiture*
- **Manque de solutions de rabattement** *vers les gares et arrêts de transports en commun*
- **Peu d'aménagements cyclables et/ou piétons,** *notamment entre les bourgs*
- **Difficultés de partage de la voirie entre les usagers,** *notamment entre cyclistes et automobilistes*
- **Covoiturage peu pratiqué** *faute d'aires aménagées et de solutions de mise en relation des usagers*
- **Manque de stationnements sécurisés pour les vélos**
- **Habitude de l'utilisation de la voiture individuelle**
- **Les distances parcourues sont importantes,** *notamment pour les trajets domicile-travail*
- **Manque de solutions de mobilité alternative pour les personnes fragiles :** *seniors, jeunes, etc.*
- **Une place trop importante de la voiture en agglomération**
- **Une méconnaissance globale des offres de transport existantes**

## Les solutions proposées *(non exhaustif)*

- **Développer les offres de transports en commun :** *TER, cars Aléop*
- **Faciliter le rabattement vers les gares ferroviaires** *du territoire et* **l'intermodalité**
- **Informer et communiquer** *sur les offres de transport et services de mobilité existants*
- **Faire des aménagements cyclables sécurisés** *dans les communes et entre les bourgs*
- *Implanter un* **réseau de bornes IRVE et de stations multi-énergies**
- *Développer les services de* **transport à la demande (TAD) et transport solidaire**
- **Encourager à la pratique du covoiturage & autopartage** : *plateforme de mise en relation*
- *Créer des pédibus et vélobus*
- *Créer des* **stationnements vélo sécurisés** *dans les bourgs*
- *Apaiser les centres-bourgs au profit des piétons et cyclistes*
- **Proposer un service de location** *de vélos, trottinettes & voitures.*
- *Créer un garage solidaire*

# Questionnaire élus

*Concertation auprès des maires*

***Questionnaire à destination des maires des 10 communes de la CCPC***
*Participation à date (27/09/22) :*

- *8 communes :*
- *Manque Saint-Hilaire-le-Vouhis & Sainte-Cécile*

| | Appréciations globales |
|---|---|
| **Globalement, quelle est votre appréciation sur les possibilités de déplacements sans voiture individuelle offertes aux habitants de votre commune ?** | Mauvaise |
| **L'offre en transports collectifs est insuffisante dans ma commune** | Tout à fait d'accord |
| **Il faut développer des liaisons cyclables sécurisées dans et vers ma commune** | Tout à fait d'accord |
| **Il faut aménager une aire de covoiturage dans ma commune** | Plutôt d'accord |
| **Il faut développer le Transport à la Demande dans ma commune** | Tout à fait d'accord |
| **Il faut mettre à disposition un ou plusieurs véhicules en autopartage à destination des habitants de ma commune** | Pas d'accord |
| **Il faut mettre en place une offre de vélos (électriques ou non) en location longue durée à destination des habitants de ma commune** | Plutôt d'accord |

# Questionnaire élus

*Concertation auprès des maires*

**Quels vous semblent être les publics prioritaires à soutenir dans une politique publique de mobilité durable ?**

1. Les jeunes non motorisés / Les mineurs
2. Les personnes âgées
   - Les personnes à mobilité réduite
   - Les personnes en insertion ou en recherche d'emploi/de formation
3. Les actifs
4. Améliorer l'accès aux emplois et soutenir les entreprises

# Questionnaire élus

*Concertation auprès des maires*

**Quelles seraient vos attentes principales quant aux futurs Plan de Mobilité Simplifié ?**

1. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire
2. Améliorer l'accès aux emplois et soutenir les entreprises
3. Améliorer l'accès aux gares
   - Faciliter l'insertion des publics en difficulté
4. Valoriser l'attractivité touristique du territoire
   - Développer la ligne SNCF
   - Développer des outils digitaux et/ou l'information digitale

# Synthèse et enjeux

# Analyse AFOM

## ATOUTS

- Un territoire polarisé autour de Chantonnay
- Un territoire desservi en TER via les gares de Chantonnay & Bournezeau
- Une attractivité économique importante
- Des aménagements cyclables structurants déjà en place dans certains secteurs
- Un engagement de la collectivité porteuse d'actions en faveur de la mobilité

## FAIBLESSES

- Une très forte dépendance à la voiture individuelle
- Un réseau interurbain Aléop ne desservant pas toutes les communes et méconnu du grand public
- Un maillage cyclable décousu
- Des difficultés de mobilités pour les personnes âgées et les ménages non motorisés
- Des difficultés dans la coordination des offres de transport public

## OPPORTUNITES

- La prise de compétence mobilité
- Une vraie attente de la population sur des actions en matière de mobilité
- Une collectivité déjà engagée dans une politique volontariste en matière de mobilité, avec notamment l'implantation d'aménagements cyclables

## MENACES

- Une habitude de l'autosolisme très présente
- Des ressources financières à mobiliser
- Une dépendance décisionnelle avec des partenaires institutionnels compétents sur certains aspects de la mobilité (EPCI voisins, Région Pays de la Loire, Département, etc)
- Une multiplication des services et plateformes de mobilité dispersant les offres et entraînant une perte de visibilité, en particulier pour le covoiturage

# Les grands enjeux de mobilité sur le territoire

## Les enjeux liés aux transports publics

- Comment rendre les offres de transport interurbain et ferroviaire attractives ?
- Comment favoriser le rabattement vers les gares de Chantonnay et Bournezeau ?
- Comment faciliter l'intermodalité ?
- Comment faire évoluer les offres de transport à la demande ?

## Les enjeux de mobilité partagée

- Comment limiter l'autosolisme dans les déplacements domicile-travail?
- Comment favoriser la pratique du covoiturage ?
- Comment contribuer au développement de l'autopartage ?

## Les enjeux liés aux modes actifs

- Comment faciliter la pratique des modes actifs sur le territoire, notamment à visée utilitaire ?
- Comment encourager à la pratique de la marche à pied ?

## L'aide aux publics plus fragiles

- Comment faire évoluer des solutions de transport solidaire ?
- Comment faciliter l'accès à l'emploi et/ou une formation ?
- Comment faciliter le quotidien des personnes dépendantes (personnes âgées, jeunes publics en insertion, etc)

## Les enjeux de gouvernance de la mobilité

- Comment affirmer la position de la CCPC dans sa stratégie globale de mobilité ?
- Comment associer les entreprises et impliquer les acteurs économiques du territoire ?
- Comment financer les projets de mobilité sur le territoire et en lien avec les territoires voisins ?
- Quelle communication mettre en œuvre pour faire connaître les offres de mobilité ?
- Comment associer l'ensemble des acteurs de la mobilité pour proposer un panel de solutions en cohérence avec les besoins des habitants ?
- Comment associer à la démarche les associations et habitants ? Comment les mobiliser pour assurer le suivi des actions mises en œuvre ?
- Quelle politique en lien avec les bassins de mobilité et les Contrats Opérationnels de Mobilité?

tecurbis

le conseil technique indépendant

**CONTACT :**

**Vincent PUYAL**

Consultant mobilité

vincent.puyal@tecurbis.fr

Tel : 06.83.40.98.08

**Vincent BART**

Directeur Adjoint

vincent.bart@tecurbis.fr

tecurbis
le conseil technique indépendant

# ELABORATION D'UN PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

## CC Pays de Chantonnay

Plan d'Actions

Mars 2023

Pays de Chantonnay
Communauté de communes

# Plan d'actions

# Plan de Mobilité Simplifié – Plan d'Actions

## Axe 1
**Renforcer les solutions de transports publics**

**Action 1**
Pérenniser puis renforcer l'offre de TER dans les gares de Chantonnay et Bournezeau

**Action 2**
Travailler avec la Région sur l'offre de cars interurbains

**Action 3**
Mettre en place de nouvelles lignes de transport public

**Action 4**
Engager un travail de coopération avec les partenaires institutionnels

## Axe 2
**Favoriser la mobilité sociale et solidaire**

**Action 5**
Accompagner la Région dans le développement du transport à la demande

**Action 6**
Développer le transport solidaire

**Action 7**
Proposer un service de prêt de véhicules à but d'insertion

## Axe 3
**Favoriser les mobilités partagées**

**Action 8**
Promouvoir la pratique du covoiturage sur le territoire

**Action 9**
Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité

**Action 10**
Favoriser le développement de l'autopartage

## Axe 4
**Favoriser les mobilités actives et la démobilité**

**Action 11**
Réaliser un Schéma Directeur Cyclable

**Action 12**
Proposer un service de location de vélo longue durée

**Action 13**
Être force de proposition sur les questions de mobilité & aménagement auprès des communes

**Action 14**
Encourager le développement du télétravail, des tiers-lieux & de l'itinérance des services intercommunaux

## Axe 5
**Renforcer la communication et la sensibilisation**

**Action 15**
Ouvrir un lieu dédié à la mobilité

**Action 16**
Développer un plan de communication

**Action 17**
Animer des évènements d'information et de sensibilisation aux enjeux de la mobilité

**Action 18**
Sensibiliser le jeune public aux pratiques et enjeux de mobilité

# Plan de Mobilité Simplifié – Priorisation

## Axe 1
**Renforcer les solutions de transports publics**

**Action 1**
Pérenniser puis renforcer l'offre de TER dans les gares de Chantonnay et Bournezeau

**Action 2**
Travailler avec la Région sur l'offre de cars interurbains

**Action 3**
Mettre en place de nouvelles lignes de transport public

**Action 4**
Engager un travail de coopération avec les partenaires institutionnels

## Axe 2
**Favoriser la mobilité sociale et solidaire**

**Action 5**
Accompagner la Région dans le développement du transport à la demande

**Action 6**
Développer le transport solidaire

**Action 7**
Proposer un service de prêt de véhicules à but d'insertion

## Axe 3
**Favoriser les mobilités partagées**

**Action 8**
Promouvoir la pratique du covoiturage sur le territoire

**Action 9**
Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité

**Action 10**
Favoriser le développement de l'autopartage

## Axe 4
**Favoriser les mobilités actives et la démobilité**

**Action 11**
Réaliser un Schéma Directeur Cyclable

**Action 12**
Proposer un service de location de vélo longue durée

**Action 13**
Être force de proposition sur les questions de mobilité & aménagement auprès des communes

**Action 14**
Encourager le développement du télétravail, des tiers-lieux & de l'itinérance des services intercommunaux

## Axe 5
**Renforcer la communication et la sensibilisation**

**Action 15**
Ouvrir un lieu dédié à la mobilité

**Action 16**
Développer un plan de communication

**Action 17**
Animer des évènements d'information et de sensibilisation aux enjeux de la mobilité

**Action 18**
Sensibiliser le jeune public aux pratiques et enjeux de mobilité

Priorité 1 | Priorité 2 | Priorité 3

## Axe 1
**Renforcer les solutions de transports publics**

**Action 1**
Pérenniser puis renforcer l'offre de TER dans les gares de Chantonnay et Bournezeau

**Action 2**
Travailler avec la Région sur l'offre de cars interurbains

**Action 3**
Mettre en place de nouvelles lignes de transport public

**Action 4**
Engager un travail de coopération avec les partenaires institutionnels

## Axe 2
**Favoriser la mobilité sociale et solidaire**

**Action 5**
Accompagner la Région dans le développement du transport à la demande

**Action 6**
Développer le transport solidaire

**Action 7**
Proposer un service de prêt de véhicules à but d'insertion

## Axe 3
**Favoriser les mobilités partagées**

**Action 8**
Promouvoir la pratique du covoiturage sur le territoire

**Action 9**
Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité

**Action 10**
Favoriser le développement de l'autopartage

## Axe 4
**Favoriser les mobilités actives et la démobilité**

**Action 11**
Réaliser un Schéma Directeur Cyclable

**Action 12**
Proposer un service de location de vélo longue durée

**Action 13**
Être force de proposition sur les questions de mobilité & aménagement auprès des communes

**Action 14**
Encourager le développement du télétravail, des tiers-lieux & de l'itinérance des services intercommunaux

## Axe 5
**Renforcer la communication et la sensibilisation**

**Action 15**
Ouvrir un lieu dédié à la mobilité

**Action 16**
Développer un plan de communication

**Action 17**
Animer des évènements d'information et de sensibilisation aux enjeux de la mobilité

**Action 18**
Sensibiliser le jeune public aux pratiques et enjeux de mobilité

Court terme | Moyen terme | Long terme

# Axe 1
# Renforcer les solutions de transports publics

# Pérenniser puis renforcer l'offre de TER dans les gares de Chantonnay et Bournezeau

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - **Maintenir la ligne ferroviaire comme colonne vertébrale de la desserte en transport en commun sur le territoire ;**
  - **Favoriser le rabattement des solutions de mobilité sur les gares desservies par le TER ;**
  - **Construire une stratégie de mobilité s'appuyant sur l'offre socle de la Région.**

- **OBJECTIFS :**
  - **Pérenniser la ligne TER ;**
  - **Développer la desserte des gares de Chantonnay & Bournezeau ;**
  - **Instaurer un dialogue pérenne avec la Région sur l'avenir de la ligne TER ;**
  - **Encourager à l'utilisation des transports en commun en améliorant la desserte du territoire.**

**La ligne TER constitue une colonne vertébrale en matière de desserte en transport public du territoire de la CC du Pays de Chantonnay. La Région est Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale (AOMR), elle a de ce fait un rôle essentiel dans l'élaboration d'une stratégie de mobilité au-delà des limites administratives de la CC du pays de Chantonnay.**

# Pérenniser puis renforcer l'offre de TER dans les gares de Chantonnay et Bournezeau

## Description du programme

La CC du Pays de Chantonnay demande de maintenir et développer la ligne TER, considérée comme colonne vertébrale de la mobilité sur le territoire, à partir de laquelle est déployée l'ensemble de la stratégie locale de mobilité.

La CCPC demande :

- La pérennisation de la ligne TER via la desserte des gares de Chantonnay & Bournezeau ;
- Le renforcement de la liaison TER entre la CCPC et La Roche-sur-Yon Agglomération ;
- L'instauration d'un dialogue pérenne entre la Région et la CCPC sur l'avenir de la ligne TER.

Considérant la pérennisation et le développement de la ligne TER, la CCPC demande de :

- ✓ Développer des solutions de mobilité en rabattement vers les deux gares du territoire ;
- ✓ Faciliter le rabattement vers les gares par l'aménagement de cheminements doux ;
- ✓ Aménager un espace dédié à la mobilité en gare de Chantonnay.

Chantonnay

Bournezeau

# Pérenniser puis renforcer l'offre de TER dans les gares de Chantonnay et Bournezeau

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **Région Pays de la Loire (financeur)**
- La Roche-sur-Yon Agglomération
- Les EPCI dont le territoire est desservi par la ligne 14
- EPCI limitrophes et/ou membres du Bassin de mobilité
- Habitants & associations
- Entreprises

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 1 :** Action conditionnant la réussite du déploiement de services de mobilité à l'échelle de la CC du Pays de Chantonnay.
- **Délais de mise en œuvre : Moyen terme – Dépendant de la Région**

## Estimation financière : A la charge de la Région

- L'action n'implique pas d'investissement direct de la part de la CC du Pays de Chantonnay.
- La ligne TER est à la charge de la Région Pays de la Loire.
- L'action est notamment dépendante de la rénovation de l'infrastructure ferroviaire par la Région.
- Le dialogue à mener avec la Région sur l'action peut impliquer la mobilisation de moyens humains de la CCPC.

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | € € € | |

## Indicateur(s) de suivi

- Evolution de l'offre de la ligne TER
- Données de fréquentation annuelles de la ligne TER par arrêt, avec distinction pas mois
- Investissements dans l'infrastructure

# Travailler avec la Région sur l'offre de cars interurbains

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - **Améliorer la couverture territoriale en maintenant et développant l'offre de transport public ;**
  - **Faciliter les déplacements des habitants de la CC du Pays de Chantonnay vers les agglomérations voisines ;**
  - **Favoriser le rabattement des solutions de mobilité sur les arrêts de cars ;**
  - **Construire une stratégie de mobilité s'appuyant sur l'offre socle de la Région.**

- **OBJECTIFS :**
  - **Maintenir et renforcer les lignes de cars interurbains sur le territoire pour correspondre à l'évolution des besoins des habitants ;**
  - **Encourager à l'utilisation des transports en commun en améliorant la desserte du territoire.**

**L'offre de cars interurbains proposée par la Région constitue un service de mobilité complémentaire au train et essentiel pour les déplacements du quotidien. La Région est Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale (AOMR), elle a de ce fait un rôle essentiel dans l'élaboration d'une stratégie de mobilité au-delà des limites administratives de la CC du pays de Chantonnay.**

# Travailler avec la Région sur l'offre de cars interurbains

## Description du programme

**La Région Pays de la Loire est Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale (AOMR) et compétente pour organiser les services de transport public interurbains sur son territoire.**

**Elle est en charge des services Aléop et offre un service de transport aux habitants de la CCPC à travers ces services.**

**La DSP actuelle arrive à échéance en 2030.**

**La CCPC souhaite :**

- **Maintenir la desserte des lignes interurbaines sur son territoire ;**
- **Maintenir l'offre des lignes lors des vacances scolaires ;**
- **Renforcer l'offre en heure creuse et le weekend ;**
- **Faciliter l'intermodalité aux arrêts.**

**En complément, la CCPC souhaite engager un dialogue avec la Région Pays de la Loire afin de travailler sur l'évolution de la desserte des deux lignes de cars interurbains pour répondre à l'évolution des besoins des habitants.**

*Car Aléop Pays de la Loire*

# Travailler avec la Région sur l'offre de cars interurbains

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **Région Pays de la Loire (financeur)**
- EPCI limitrophes et/ou membres du Bassin de mobilité
- Habitants & associations
- Entreprises

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 3 :** Action complémentaire conditionnant la réussite du déploiement de services de mobilité à l'échelle de la CC du Pays de Chantonnay
- **Délais de mise en œuvre : Long terme – Dépendant de la Région**

## Estimation financière : A la charge de la Région

- L'action n'implique pas d'investissement direct de la part de la CC du Pays de Chantonnay, bien que la CCPC peut participer financièrement à l'ajout d'offres en lien avec la Région.
- Les lignes Aléop sont à la charge de la Région Pays de la Loire.
- Le dialogue à mener avec la Région sur l'action peut impliquer la mobilisation de moyens humains de la CCPC.

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | €€€ | |

## Indicateur(s) de suivi

- Données de fréquentation annuelles par ligne et au point d'arrêt, avec distinction par mois
- Enquête O/D 1 fois par an
- Production kilométrique par ligne
- Indicateurs de productivité (taux de HLP, V/K, VC)

# Mettre en place de nouvelles lignes de transport public

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - Apporter une solution de mobilité durable et de désenclavement des communes de la CC du Pays de Chantonnay ;

- **OBJECTIFS :**
  - Développer des lignes de rabattement vers Chantonnay, les aires de covoiturage et les arrêts de transport interurbain ;
  - Encourager le report modal vers les transport en commun et faciliter l'intermodalité ;
  - Mailler le territoire intercommunal ;
  - Lutter contre l'autosolisme, en particulier pour les actifs.

**La CC du Pays de Chantonnay en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) peut développer des services de transport régulier en complémentarité des offres Régionales afin de mailler le territoire intercommunal.**

# Mettre en place de nouvelles lignes de transport public

## Description du programme

**La CC du Pays de Chantonnay, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), est compétente pour la mise en œuvre de services de transport public sur son territoire.**

Afin de répondre à des besoins de déplacements locaux, et en complémentarité avec l'offre Aléop assurée par la Région, elle peut proposer un (ou des) service(s) régulier(s).

**En fonction des choix de la collectivité, l'action peut se décliner comme suit :**

**3.1 - Création d'une offre en rabattement vers les gares de Chantonnay et/ou Bournezeau**

- Possibilité de créer 1 ou 2 ligne(s)

**3.2 - Création d'une offre de proximité**

- Ligne desservant les principales zones d'emplois du territoire
- Ligne desservant les équipements et services intercommunaux, culturels, sportifs, etc.

**3.3 – Création d'une ligne « urbaine »**

- Ligne de desserte interne à Chantonnay

**3.4 – Création d'une ligne de transport à vocation touristique**

- Ligne de desserte du Lac de Touchegray

**L'action ne dispose pas d'un niveau de maturité suffisant pour être précisé dans le cadre de ce plan d'actions. Cette-ci est maintenue mais projetée dans un temps long.**

# Mettre en place de nouvelles lignes de transport public

## 3.1 - Création d'une offre en rabattement vers les gares de Chantonnay et/ou Bournezeau

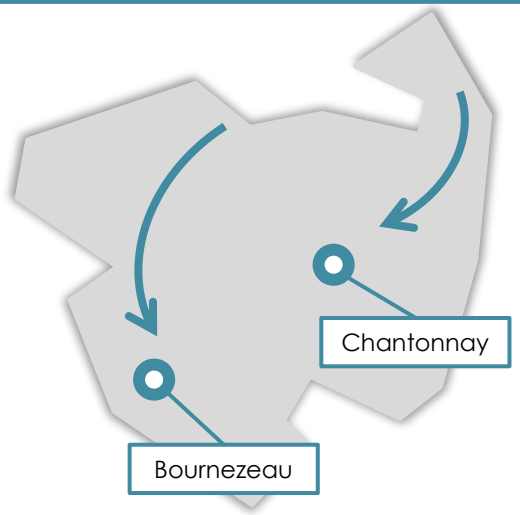


## 3.2 - Création d'une offre de proximité

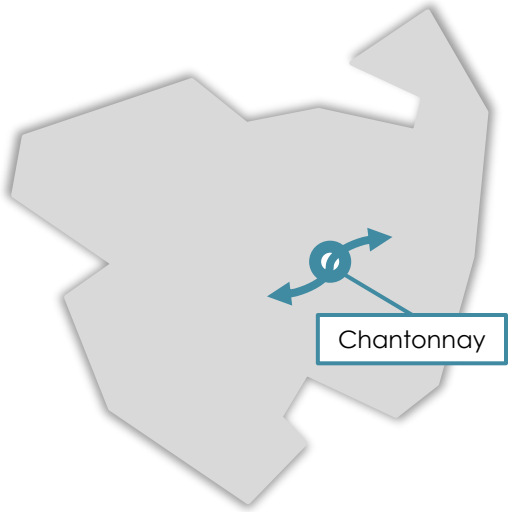


## 3.3 – Création d'une ligne « urbaine »

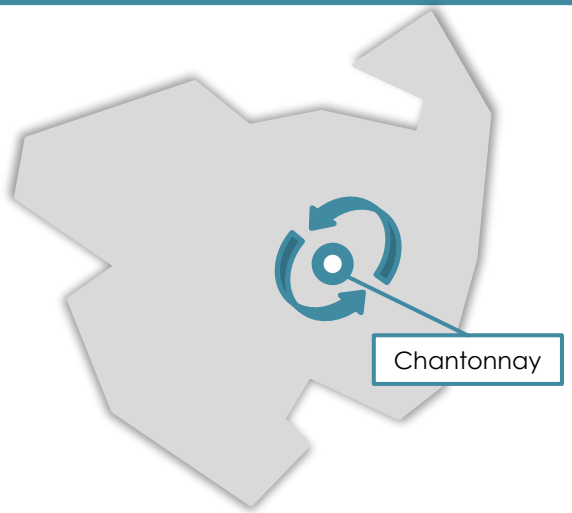


## 3.4 – Création d'une ligne saisonnière de transport à vocation touristique

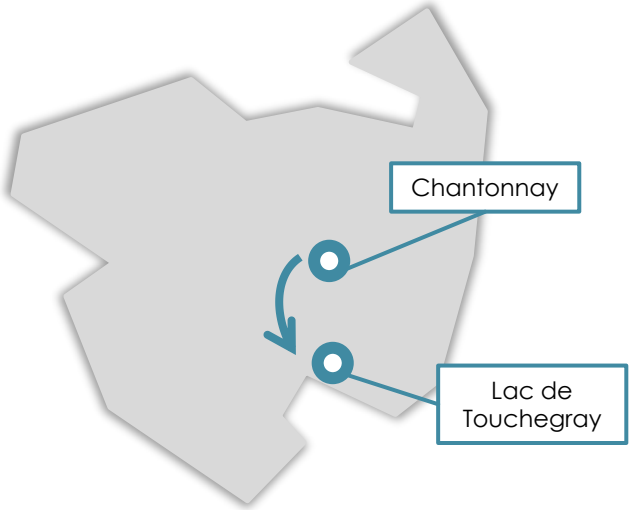

# Mettre en place de nouvelles lignes de transport public

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- Communes
- Entreprises
- Concertation locale afin de cerner les besoins de façon fine

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 3**
- **Délais de mise en œuvre : Long terme**

## Estimation financière : A définir ultérieurement

- L'action implique une définition précise de l'offre : tracé, fiche horaire, arrêts.
- L'investissement dans l'achat de véhicules à motorisation alternative peut constituer un surcoût important.
- La mise en place d'une ligne régulière implique la passation d'un marché public.

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | € € € | |

## Indicateur(s) de suivi

- Données de fréquentation annuelles par ligne et au point d'arrêt, avec distinction par mois
- Enquête O/D 1 fois par an
- Production kilométrique par ligne
- Indicateurs de productivité (taux de HLP, V/K, VC)

# Engager un travail de coopération avec les partenaires institutionnels

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - **Dans le cadre de l'élaboration de sa politique de mobilité traduite dans ce Plan de Mobilité Simplifié, il est de l'intérêt de la collectivité d'engager une coopération avec les partenaires institutionnels, dont la Région et les EPCI membres du Bassin de Mobilité.**
- **OBJECTIFS :**
  - **Structurer un comité de partenaires regroupant les institutions, acteurs de la mobilité, partenaires sociaux et représentants d'habitants ;**
  - **Assurer un suivi régulier de la mise en œuvre du Plan de Mobilité Simplifié ;**
  - **Coordonner les actions de la CC du Pays de Chantonnay avec les politiques de mobilité des territoires limitrophes et partenaires pour répondre aux besoins de mobilité des habitants.**

**La mobilité du quotidien ne se limitant pas au périmètre seul des intercommunalités, une coopération à une échelle plus large est nécessaire pour satisfaire les demandes au regard des pratiques.**

# Engager un travail de coopération avec les partenaires institutionnels

## Description du programme

**Les besoins des habitants en matière de mobilité ne se limitant pas au seul territoire de la CCPC, une coopération entre intercommunalités et Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) doit permettre de d'affranchir des contraintes géographiques en coordonnant les actions, et notamment les offres de mobilité : rabattement vers les centralités voisines, vers le réseau de transport urbain de l'agglomération de La Roche-sur-Yon, etc.**

**L'action doit permettre à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay de construire un partenariat pour coordonner les actions entre les territoires :**

- ✓ **Constitution et animation du Comité de Partenaires *(obligatoire à l'issue de l'adoption du Plan de Mobilité Simplifié) ;***
- ✓ **Travail partenarial avec la Région et les collectivités membres du Bassin de Mobilité : Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)**
- ✓ **Travail en coopération avec les AOM locales pour développer des offres complémentaires et/ou en rabattement vers les centralités, et les offres de transport urbaines & interurbaines**

# Engager un travail de coopération avec les partenaires institutionnels

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **EPCI limitrophes et/ou membres du Bassin de mobilité**
- Région Pays de la Loire
- Habitants & associations
- Entreprises

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 2**
- **Délais de mise en œuvre : Court terme – Action de suivi continu de l'élaboration du PMS**

## Estimation financière : Gestion & suivi

- Coût moindre lié au suivi et à l'animation du comité de partenaires et du dialogue avec les collectivités.
- Le dialogue à mener avec la Région sur l'action peut impliquer la mobilisation de moyens humains de la CCPC.

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | €€€ | |

## Indicateur(s) de suivi

- Nombre de réunions organisées par an

# Axe 2
# Favoriser la mobilité sociale et solidaire

# Accompagner la Région dans le développement du transport à la demande

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - **Compléter le maillage territorial en transports en commun par le biais de lignes TAD, à l'itinéraire et aux horaires prédéfinis, ou en zonal, et qui ne fonctionnent qu'en cas de réservation préalable ;**
  - **Faire évoluer l'offre de transport à la demande existante en coopération avec la politique Régionale de mobilité ;**

- **OBJECTIFS :**
  - **Chercher une meilleure adéquation entre utilisé sociale et coût du service ;**
  - **Définir les modalités de fonctionnement adaptées aux besoins du territoire.**

**La CC du Pays de Chantonnay peut faire évoluer son service de transport à la demande en coopération avec la Région Pays de la Loire afin de mieux répondre aux besoins du territoire.**

# Accompagner la Région dans le développement du transport à la demande

## Description du programme

**La CC du Pays de Chantonnay** dispose actuellement d'un transport à la demande au fonctionnement limité et conditions d'accès contraintes (bénéficiaire du RSA, en recherche d'emploi, destination ciblée, etc).

Afin de répondre à des besoins de déplacements locaux, et en complémentarité avec les offres de transport régulier, elle souhaite proposer un service de TAD adapté.

**L'action nécessite des précisions de la part de la Région sur sa politique de développement d'offres de transport à la demande sur le territoire.**

TAD zonal

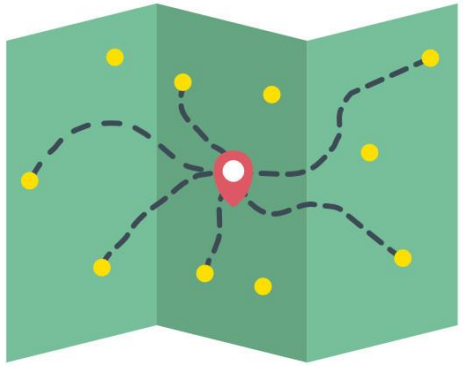

Ligne virtuelle

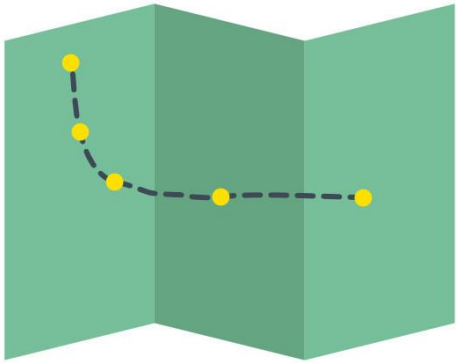

Une structure de coût différente du transport classique: **plus le TAD fonctionne, plus il coûte cher à la collectivité**.

# Accompagner la Région dans le développement du transport à la demande

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **Région Pays de la Loire**
- Communes
- Entreprises
- Concertation locale afin de cerner les besoins de façon fine

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 1**
- **Délais de mise en œuvre : Moyen terme – Dépendant de la Région**

## Estimation financière : A la charge de la Région

- L'action implique en 1er lien un développement du service TAD actuel à la charge de la CCPC, puis une prise en charge du service par la Région. Dans ce second temps, la CCPC et la Région doivent convenir d'une répartition financière.
- L'action implique une définition précise de l'offre : tracé, fiche horaire, arrêts.
- L'investissement dans l'achat de véhicules à motorisation alternative peut constituer un surcoût important.

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | €€€ | |

## Indicateur(s) de suivi

- Données de fréquentation annuelles du service, avec distinction par mois
- Production kilométrique
- Taux de déclenchement et de groupage
- Taux de refus

# Développer le transport solidaire

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - **Répondre à des besoins sociaux de mobilité sur le territoire par le développement d'une solution adaptée**

- **OBJECTIFS :**
  - **Proposer un service de mobilité complémentaire aux offres de transport régulier sur le territoire**
  - **Offrir une solution de mobilité adaptée à des besoins locaux et spécifiques, notamment à vocation sociale**
  - **Encourager la démarche de l'association par une aide de la collectivité pour sa structuration et son développement**

**Le transport solidaire est une solution de mobilité complémentaire et sur-mesure pour répondre à des besoins sociaux et/ou spécifiques au sein du territoire.**

# Développer le transport solidaire

## Description du programme

Cette action vise à développer le service de transport solidaire actuel via l'association porteuse du service.

Une action s'inscrivant en deux temps :

1. Aide apportée à l'association pour la structuration et la pérennisation du service existant, le confortement du groupe de conducteurs bénévoles, et des moyens matériels.
2. Travail en coopération avec l'association sur le développement du service de transport solidaire (en fonction des capacités de l'association)

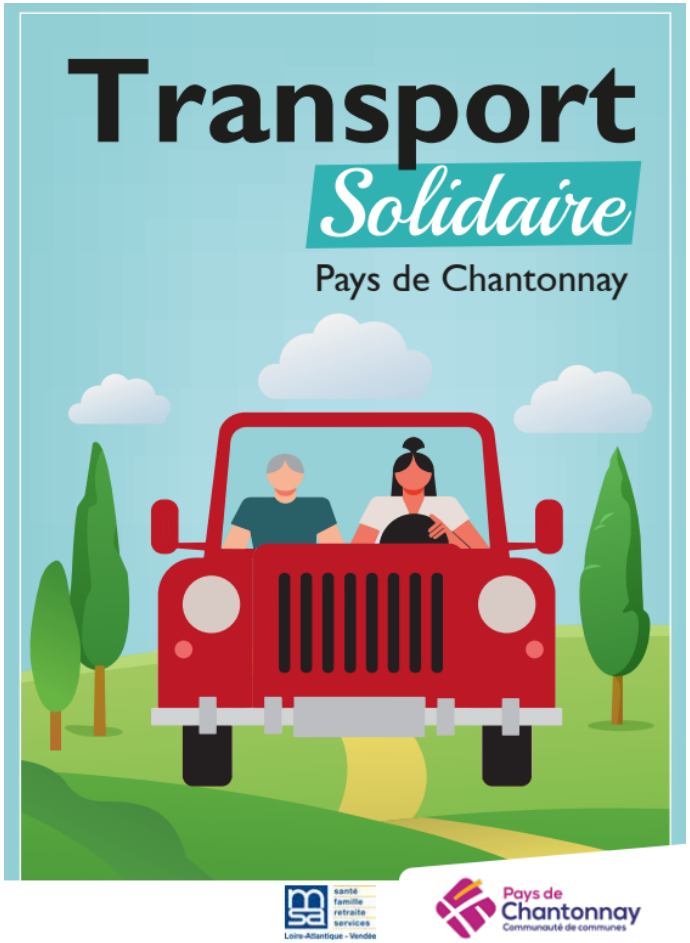

# Développer le transport solidaire

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- Association porteuse du service
- Communes
- Partenaires sociaux (CCAS, Mission locale, etc)

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 3**
- **Délais de mise en œuvre : Moyen terme**

## Estimation financière : 10k€/an

- Subventionnement de l'association : 10k€/an
- L'action peut impliquer la mobilisation de moyens humains de la CCPC, notamment pour l'aide à la structuration de l'association.

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | € € € | |

## Indicateur(s) de suivi

- Données de fréquentation annuelles du service, avec distinction par mois
- Taux de déclenchement et de groupage
- Taux de refus

# Proposer un service de prêt de véhicules à but d'insertion

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - **Faciliter l'accès à une solution de mobilité pour les publics dans le besoin (jeune adulte, personne en recherche d'emploi ou de formation, public en insertion, etc)**
- **OBJECTIFS :**
  - **Proposer une solution ponctuelle dans l'attente d'une mobilité adaptée (obtention du permis, réparation de son véhicule, solution alternative…)**

**L'action a pour but de proposer un service de location de véhicules sans permis (2RM, voiture sans permis, etc), aux personnes ayant des besoins de mobilité à but d'insertion.**

# Proposer un service de prêt de véhicules à but d'insertion

## Description du programme

**Le service souhaité par la CCPC peut prendre plusieurs formes :**

- Service porté par un prestataire social local (CCAS, Mission locale, etc) ;
- Service porté par un prestataire privé (garagiste, réparateur, etc).

**La CCPC peut notamment proposer un portage via un garage solidaire.**

**Les véhicules à disposition peuvent également être variés :**

- 2RM / Scooter thermique ou électrique ;
- Voiture sans permis (type Citroën AMI).

**Les publics cibles sont les suivants :**

- Jeune adulte sans permis ;
- Personne en recherche d'emploi ;
- Personne en formation, ou en accès à un premier emploi :
- Bénéficiaire du RSA, etc.
- Les conditions d'accès peuvent être :
- Demande auprès du prestataire ;
- Durée limitée dans le temps (1 semaine, 1 mois, 3 mois, etc)
- Versement d'une caution par le bénéficiaire ;
- Tarification différenciée selon la situation.

# Proposer un service de prêt de véhicules à but d'insertion

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Communes
- Partenaires sociaux (Mission locale, CCAS, etc)
- Prestataire privé

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 3**
- **Délais de mise en œuvre : Court à moyen terme**

## Estimation financière : 36k€ + 8k€/an

- Investissement : 36k€ (2 fois 18k€ en 2025 & 2026)
  - Hypothèse 10 2RM électriques : 20k€ (2k€/unité environ) ;
  - Hypothèse 2 voiture sans permis 16k€ (coût moyen d'une Citroën AMI).
- Fonctionnement : 4k€/an la 1ère année + 8k€/an les années suivantes (gestion du service, entretien, réparation, etc).

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | € € € | |

## Indicateur(s) de suivi

- Taux de réservation par véhicule mis à disposition
- Nombre de réservation par période
- Durée de la réservation et nombre de kilomètres parcourus
- Enquête satisfaction usagers

# Axe 3
# Favoriser les mobilités partagées

# Promouvoir la pratique du covoiturage sur le territoire

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - **Favoriser le développement du covoiturage sur le territoire**
  - **Faciliter la mise en relation des usagers via une plateforme institutionnelle Régionale**

- **OBJECTIFS :**
  - **Travailler avec la Région sur le développement de l'outil Aléop Covoiturage**
  - **Proposer une solution de mise en relation des covoitureurs via une plateforme institutionnelle**
  - **Proposer un panel de solutions et une politique de covoiturage intercommunale à travers un outil institutionnel**

**Une plateforme de mise en relation des covoitureurs portée au niveau régional permet de répondre aux enjeux des pratiques actuelles en matière de covoiturage du quotidien.**

# Promouvoir la pratique du covoiturage sur le territoire

## Description du programme

**La CC du Pays de Chantonnay est engagée auprès de la Région Pays de la Loire dans le dispositif « Aléop Covoiturage », impliquant une subvention.**

**Afin de contribuer au développement du covoiturage sur son territoire, et pour s'inscrire dans une échelle territoriale pertinente, le maintien et le renforcement de ce dispositif régional apparaît comme une réponse adéquate.**

**L'action est constituée des principes suivants :**

- **Adhésion à une plateforme de covoiturage via un opérateur partenaire de la Région : développement d'une offre socle sur le territoire, mise à disposition d'un animateur territorial ;**
- **Travail partenarial à engager avec la Région pour encourager le développement de la pratique du covoiturage via le service « Aléop covoiturage » : communication, diffusion d'information, événements de sensibilisation, etc ;**
- **Promotion de la plateforme de covoiturage auprès des entreprises : proposition d'une offre premium, accompagnement aux entreprises, etc.**

# Promouvoir la pratique du covoiturage sur le territoire

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- **Région Pays de la Loire**
- Prestataire covoiturage
- Entreprises

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 1**
- **Délais de mise en œuvre : Court terme**

## Estimation financière : 10k€/an

- Contribution annuelle de la part de la CCPC :
  - Adhésion à une plateforme de covoiturage via un prestataire partenaire de la Région (sur un an) : 10k€/an environ
  - Financement pouvant faire l'objet d'un subventionnement régional et/ou national.

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | € € € | |

## Indicateur(s) de suivi

- Suivi des réservations sur la plateforme
- Trafic des réservations sur le site
- Incidents affectant la réservation et causes
- Taux d'annonces sans réponse
- Itinéraires principalement demandés
- Enquête satisfaction usagers sur la plateforme

# Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - **Faciliter la mobilité professionnelle (déplacements domicile-travail) et limiter l'autosolisme**
  - **Limiter l'impact de la mobilité professionnelle au quotidien et réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements**
  - **Répondre aux enjeux de logistique urbaine et de transport de marchandise**

- **OBJECTIFS :**
  - **Encourager les entreprises à réaliser leur Plan de Mobilité dans le but d'améliorer les conditions d'accès à l'entreprise et limiter l'impact des activités économiques sur l'environnement**

**Les entreprises peuvent porter un Plan de Mobilité et agir concrètement sur les déplacements domicile-travail, le transport de marchandise ou encore l'accès à l'emploi.**

# Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité

## Description du programme

**La CCPC peut inciter les principales entreprises ou administrations du territoire à lancer des Plans de Mobilité (anciennement PDE/PDA) visant à trouver des solutions sur mesure et suivies dans le temps pour limiter l'usage de l'automobile individuelle tant pour les salariés que les visiteurs. Un Plan de Mobilité peut se lancer à l'échelle d'une zone d'activités en groupant plusieurs entreprises.**

**De nombreux bénéfices attendus :**

- ✓ **Réduire les coûts liés aux déplacements et optimiser les surfaces de stationnement**
- ✓ **Améliorer le pouvoir d'achat des salariés**
- ✓ **Diminuer les risques routiers et la congestion**
- ✓ **Améliorer la qualité de l'air**
- ✓ **Améliorer l'image des entreprises et favoriser le bien-être au travail**

**Une démarche exigeante mais personnalisée :**

- ➢ **Suppose de faire appel à un prestataire spécialisé qui va établit un diagnostic complet pour chaque salarié concerné**
- ➢ **Un suivi indispensable à faire à chaque changement d'organisation dans les entreprises concernées**
- ➢ **Un panel de solutions adaptées au contexte : covoiturage, flotte de vélos partagés, mise en place de douches, etc.**

# Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Identifications d'entreprises et administrations partenaires et pleinement impliqués dans le projet (désignation de référents par structure)
- Intercommunalités voisines dans le cas de gros employeurs

## Estimation financière : Gestion & suivi

- L'action n'implique pas d'investissement de la part de la CC du Pays de Chantonnay.
- Prévoir un suivi et un appui technique de la part de la collectivité pour accompagner les entreprises.
- Possibilité de commencer par la CC du Pays de Chantonnay pour l'exemplarité. Solution pouvant être à bas coût si faite en interne (coût de recrutement d'un stagiaire ou d'un service civique pour la réalisation du diagnostic et du plan d'actions).

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 2**
- **Délais de mise en œuvre : Moyen terme**

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | €€€ | |

## Indicateur(s) de suivi

- Recensement des démarches engagées sur le territoire chaque année
- Avancement et difficultés rencontrées sur les PDM engagés
- Nombre d'actions mises en œuvre pour chaque PDM
- Evolution des parts modales pour le Domicile-Travail au sein de chaque entreprise engagée

# Favoriser le développement de l'autopartage

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - **Encourager la pratique de l'autopartage sur le territoire ;**
  - **Inciter au partage de la voiture et à la réduction du nombre de véhicules par ménage ;**
  - **Facilité la mobilité pour els personnes dans le besoin.**

- **OBJECTIFS :**
  - **Développer la pratique sur le territoire afin de réduire la dépendance à la voiture individuelle, et à long terme réduire le taux de motorisation des ménages ;**
  - **Proposer une solution de mobilité complémentaire et ponctuelle pour les personnes dans le besoin.**

**L'autopartage est une solution de mobilité pertinente en milieu rural, pouvant notamment prendre la forme d'un service de mobilité porté par la collectivité à destination des habitants.**

# Favoriser le développement de l'autopartage

## Description du programme

**La CCPC peut mettre à disposition du public une flotte de véhicules partagés en différents points de son territoire, de façon à offrir des possibilités de déplacement à un public n'ayant pas de voiture personnelle à disposition en général ou bien sur le moment.**

**Différentes modalités possibles :**

- **Système en boucle à privilégier pour des raisons de praticité et d'économie (la voiture est remise par l'utilisateur à son point de départ) ;**
- **Mais système en « trace directe » possible également, engendre alors des frais de personnel pour réguler la flotte de véhicules ;**
- **Il est également possible pour une administration de mettre à disposition du public tout ou partie de sa flotte de véhicules de service. Le coût du dispositif est alors très faible, mais le service à l'usager n'est rendu qu'en dehors des heures et jours de travail des administrations concernées.**

**Une échelle à réfléchir :**

- **Le dispositif peut être cantonné à une échelle réduite (exemple : 1 voiture disponible dans les principales communes) ;**
- **Ou bien peut s'inscrire dans un projet territorial plus vaste en partenariat avec les EPCI voisins, à l'échelle du bassin de mobilité.**

# Favoriser le développement de l'autopartage

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- **Prestataire privé (si solution choisie)**
- **Communes**

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 3**
- **Délais de mise en œuvre : Moyen terme**

## Estimation financière : 10k€/an/voiture

- Fonctionnement de 10k€/an/voiture via un prestataire :
  - fourniture du véhicule,
  - gestion du service,
  - entretien, réparation, etc

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | € € € | |

## Indicateur(s) de suivi

- Taux de réservation par véhicule mis à disposition
- Nombre de réservation par période
- Durée de la réservation et nombre de kilomètres parcourus
- Principaux trajets effectués (prise > destination > dépose)
- Enquête satisfaction usagers

# Axe 4
# Favoriser les mobilités actives et la démobilité

# Réaliser un Schéma Directeur Cyclable

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - **Favoriser la mobilité à vélo sur le territoire ;**
  - **Mettre en place les conditions nécessaires à la pratique du vélo en sécurité afin de favoriser le report modal.**
- **OBJECTIFS :**
  - **Etablir un plan d'actions spécifique à la mobilité à vélo sur le territoire**
  - **Définir une stratégie cyclable adaptée au territoire : aménagements, jalonnement, stationnement, services, etc.**
  - Encourager et sécuriser la pratique du vélo via la **réalisation de jalonnement cyclable** sur un réseau d'itinéraires recommandés structurants, empruntant des routes peu fréquentées ;
  - Encourager et sécuriser la pratique du vélo via **l'aménagement de pistes cyclables** sur des portions de routes très fréquentées, afin que le réseau d'itinéraires recommandés soit continu;
  - Encourager et sécuriser la pratique du vélo en apportant un **appui technique et financier au communes** pour l'aménagement de **pistes cyclables sur de chemins communaux** permettant d'accéder aux pôles de proximité .

**La réalisation d'un Schéma Directeur Cyclable doit permettre à la collectivité de disposer d'une stratégie propre au développement de la pratique du vélo sur son territoire.**

# Réaliser un Schéma Directeur Cyclable

## Description du programme

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay peut approfondir sa politique de mobilité en réalisant un Schéma Directeur Cyclable.

Ce document a vocation à être annexé au Plan de Mobilité Simplifié, et comprend son propre plan d'actions.

Le but d'une telle démarche est de répondre aux enjeux de développement des pratiques du vélo et de la marche à pied sur le territoire :

- ✓ Réalisation d'un diagnostic approfondi sur la cyclabilité du territoire ;
- ✓ Formulation de préconisations d'aménagements, de jalonnement et de stationnement ;
- ✓ Rédaction d'un plan d'actions spécifique.

Le Schéma Directeur Cyclable se décline en itinéraires à aménager par ordre de priorité, ainsi qu'en actions d'accompagnement visant à favoriser la pratique du vélo sur le territoire.

Chantonnay

# Réaliser un Schéma Directeur Cyclable

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Département de la Vendée
- Communes
- EPCI limitrophes et/ou membres du Bassin de mobilité
- Habitants & Associations
- Entreprises

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 1**
- **Délais de mise en œuvre : Court terme**

## Estimation financière : 25k€

- Investissement :
  - Coût de l'étude : 25k€
- Le plan d'actions du Schéma Directeur Cyclable comprend son propre plan de financement.

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | € € € | |

## Indicateur(s) de suivi

- Définis dans le cadre du plan d'actions spécifique du Schéma Directeur Cyclable.

# Proposer un service de location de vélo longue durée

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - **Encourager la pratique du vélo au quotidien sur le territoire**
  - **Faciliter l'appropriation d'un mode de déplacement au quotidien par l'essai avant l'achat individuel**
- **OBJECTIFS :**
  - **Permettre aux habitants le souhaitant de tester des vélos, VAE et/ou vélos cargos**
  - **Développer un service de location accessible à toute la population**

**Un service de location moyenne et longue durée a vocation à permettre aux ménages le souhaitant d'utiliser/tester un vélo dans leurs déplacements du quotidien.**

# Proposer un service de location de vélo longue durée

## Description du programme

**Le taux d'équipement des ménages en vélos sur le territoire est assez important, cependant toute la population ne possède pas de vélo et n'est pas en mesure facilement en acquérir. Aussi, le coût d'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) est très important pour les ménages les plus modestes.**

**Principe de l'action :**

- **Mise en place d'un service de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) ;**
- **Location ouverte à tout habitant pour des durées de 1 mois, 3 mois, 6 mois ou 1 an ;**
- **Fonctionnement interne à la collectivité ou via un prestataire privé (garagiste, vélociste, vendeur, etc).**

# Proposer un service de location de vélo longue durée

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Communes
- Prestataire privé (si solution choisie)
- Habitants & associations

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 2**
- **Délais de mise en œuvre : Court terme**

## Estimation financière : 20k€ + 5k€/an

- Investissement : environ 20k€ (étalés sur 2 ans)
  - Hypothèse de 10 VAE : 20k€ (2000€/unité environ) ;
- Fonctionnement : 5k€/an (gestion du service, entretien, réparation, etc).
- Recettes : 300 €/an/vélo (25€/mois/vélo)

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | €€€ | |

## Indicateur(s) de suivi

- Fréquentation du service et nombre de réservation
- Durée de location
- Taux de disponibilité des vélos
- Temps d'attente pour disposer d'un vélo

# Être force de proposition sur les questions de mobilité & aménagement auprès des communes

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - **Contribuer à l'amélioration du partage de l'espace public par l'incitation à des aménagements locaux adaptés ;**
  - **Encourager à la pratique de la marche et du vélo dans les bourgs pour les trajets internes aux communes.**

- **OBJECTIFS :**
  - **Proposer un accompagnement adapté pour les communes et entreprises porteuses de projets d'aménagements ;**
  - **Sécuriser les cheminements doux (piétons & vélos) dans les bourgs ;**
  - **Sécuriser les traversées piétonnes sur les axes routiers traversant les bourgs.**

**La Communauté de Communes peut être force de proposition en matière d'aménagements des espaces publics pour faciliter le partage des chaussées, l'aménagement des aires de stationnement, etc.**

# Être force de proposition sur les questions de mobilité & aménagement auprès des communes

## Description du programme

**Pour appliquer et conforter certaines actions du Plan de Mobilité Simplifié, la collaboration avec les communes du territoire est primordiale pour leur bonne réussite. A titre d'exemple, la création de pistes cyclables intercommunales nécessite un réseau communal connecté.**

**De même, la Communauté de Communes peut être force de proposition en matière d'aménagements des espaces publics pour faciliter le partage des chaussées, l'aménagement des aires de stationnement, etc.**

**Entourés de partenaires, les réflexions portées sur l'aménagement des centre-bourg par exemple peut intégrer la question de la mobilité et les services de la CCPC afin de contribuer à la bonne réussite du Plan de Mobilité Simplifié.**

**Principe de l'action :**

- **Accompagnement des communes dans les projets d'aménagement communaux**
- **Accompagnement des entreprises dans les projets liés aux aires de stationnement ou la politique de mobilité.**

# Être force de proposition sur les questions de mobilité & aménagement auprès des communes

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC Pays de Chantonnay**
- Communes

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 3**
- **Délais de mise en œuvre : Long terme – Action pouvant être lancée rapidement avec mise en œuvre sur la durée du PMS.**

## Estimation financière : Gestion & suivi

- Coût de fonctionnement interne à la CCPC (moyens humains & techniques mis à disposition des communes)

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | €€€ | |

## Indicateur(s) de suivi

- Accidentalité piétons & vélos
- Enquête fréquentation pédestre centres-urbains

# Encourager le développement du télétravail, des tiers-lieux & de l'itinérance des services intercommunaux

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - **Encourager la démobilité professionnelle par le développement du télétravail et des espaces locaux d'activités**
  - **Faciliter l'accès aux services et commerces**

- **OBJECTIFS :**
  - **Encourager le développement de tiers-lieux et d'espaces de coworking**
  - **Développer des services et commerces itinérants**

**La CC du Pays de Chantonnay peut jouer un rôle d'accompagnement et de sensibilisation aux enjeux de la démobilité professionnelle.**

# Encourager le développement du télétravail, des tiers-lieux & de l'itinérance des services intercommunaux

## Description du programme

**Afin de limiter les déplacements quotidiens contraints, la pollution engendrée et réduire la congestion routière, il apparaît pertinent d'accompagner les entreprises du territoire dans la mise en place du télétravail ou d'espaces dédiés.**

**Principe de l'action :**

- **La CCPC peut jouer un rôle d'appui technique auprès des entreprises souhaitant développer une activité via des tiers-lieux et espaces de coworking**
- **La CCPC peut être porteuse de projets de développement de tiers-lieux**
- **La collectivité peut renforcer sa stratégie de développement des services intercommunaux itinérants pour en faciliter l'accès dans toutes les communes du territoire : Microfolie itinérante, structuration du réseau de lecture publique, réseau Parents-Enfants, conseiller numérique, etc.**
- **Rôle de sensibilisation de la CCPC et des communes pour le développement du télétravail et des espaces dédiés.**

# Encourager le développement du télétravail, des tiers-lieux & de l'itinérance des services intercommunaux

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Communes
- Entreprises
- Habitants

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 3**
- **Délais de mise en œuvre : Long terme**

## Estimation financière : Gestion & suivi

- L'action n'implique pas d'investissement de la part de la CC du Pays de Chantonnay.
- Mise à disposition d'un appui technique par la collectivité, notamment via des moyens humains et le développement des tiers-lieux.

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | € € € | |

## Indicateur(s) de suivi

- Nombre de commerces ambulants recensés, subventionnés, et localisation de leurs implantations
- Nombre d'espaces de co-working et de tiers-lieux, et leur fréquentation

# Axe 5
# Renforcer la communication et la sensibilisation

# Ouvrir un lieu dédié à la mobilité

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - **Faciliter l'accès à l'information et aux services de mobilité**
- **OBJECTIFS :**
  - **Ouvrir un lieu dédié à la mobilité sur le territoire de la CC du Pays de Chantonnay ;**
  - **Faciliter l'accès à l'information et aux services de mobilité proposés par la CCPC ou ses partenaires institutionnels.**

**La Maison de la Mobilité est un lieu ressource permettant à la population de disposer de l'ensemble des informations nécessaires en lien avec les offres de transport et services de mobilité à disposition sur le territoire.**

# Ouvrir un lieu dédié à la mobilité

## Description du programme

**La Maison de la mobilité est un lieu dont la programmation peut être très variée : l'objectif est d'accompagner les habitants du territoire aux changements de pratique de mobilité.**

**Peuvent être proposés :**

- **Un accompagnement individualisé à la mobilité ;**
- **Un accueil physique ;**
- **Des animations ;**
- **Un espace de coworking ;**
- **Un espace pour l'office de tourisme ;**
- **La mise en place d'autres actions (location de vélo, location de deux-roues motorisés).**

**La Maison de la mobilité est aussi le lieu privilégié pour mettre en réseau les acteurs de la mobilité.**

Chantonnay

# Ouvrir un lieu dédié à la mobilité

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Partenaires institutionnels
- SNCF (bâtiment)
- Habitants & associations

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 2 - Participation à l'appel à projets « Place de la Gare »**
- **Délais de mise en œuvre : Moyen terme**

## Estimation financière : A définir ultérieurement

- Coût à définir en fonction du projet (achat ou location de locaux) ;
- Dimensionnement humain pour la gestion du lieu, des services.

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | € € € | |

## Indicateur(s) de suivi

- Fréquentation de la maison de la mobilité ;
- Nombre de demandes traitées.

# Développer un plan de communication

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - **Apporter à la population une information adaptée et incitative à l'utilisation d'un service de mobilité ou un changement de pratique.**
  - **Toute offre de transport ne peut être efficiente si les usagers ne disposent pas de toutes les informations nécessaires.**

- **OBJECTIFS :**
  - **Définir une feuille de route de diffusion d'information et de communication sur les services de mobilité existants et/ou projetés sur le territoire.**
  - **Elaborer un plan de communication permet de diffuser de l'information et d'être présent auprès de l'ensemble des publics pouvant être amenés à se déplacer sur le territoire intercommunal.**

**Un plan de communication permet de structurer la méthodologie de diffusion d'information liée à la mobilité, et notamment à la promotion de services de mobilité.**

# Développer un plan de communication

## Description du programme

Toute offre de transport ne peut être efficiente si les usagers ne disposent pas de toutes les informations nécessaires.

Elaborer un plan de communication permet de diffuser de l'information et d'être présent auprès de l'ensemble des publics pouvant être amenés à se déplacer sur le territoire intercommunal.

Devront être définis :

- La nature de l'information communiquée (offre de transport, service de mobilité, événement, aménagement, etc)
- Le public cible (actifs, personnes âgées, jeunes, touristes, habitants, entreprises, etc)
- Le support de diffusion (papier, journal, radio, affiche, etc)
- La temporalité & la récurrence

# Développer un plan de communication

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Partenaires institutionnels
- Médias locaux
- Prestataire privé pour la mise en place des éléments de communication

## Estimation financière : 10k€ à 20k€/an

- Investissement :
  - Elaboration d'un plan de communication : coût interne à la CCPC en lien avec l'élaboration des magazines de la collectivité.
  - Investissement la 1ère année pour la mise en place de la communication institutionnelle (naming, flyers, guides de la mobilité, etc).
- Fonctionnement :
  - Application du plan de communication (production des visuels, impression, diffusion, etc.) : 10k€/an
  - Moyens matériels & humains de la CCPC

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 2**
- **Délais de mise en œuvre : Court terme**

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | € € € | |

## Indicateur(s) de suivi

- Niveau d'engagements sur les réseaux sociaux
- Nombre de campagnes de communication sur une période donnée, et récurrence

# Animer des évènements d'information et de sensibilisation aux enjeux de la mobilité

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - **Inciter aux changements de pratiques de mobilité par l'expérimentation et l'événementiel**
- **OBJECTIFS :**
  - **Animer le territoire par l'organisation d'événements d'incitation aux changement de pratiques : apprentissage du vélo, challenge de la mobilité, ateliers, etc.**

**En complément de la communication, les changements de pratique passent par l'organisation d'événements de sensibilisation et d'incitation aux changements.**

# Animer des évènements d'information et de sensibilisation aux enjeux de la mobilité

## Description du programme

En complément d'une communication ciblée, l'action de la collectivité doit se porter sur l'incitation au changement par plusieurs moyens :

- Apport d'information, aide à l'identification des offres & services ;
- Sensibilisation au changement des pratiques de mobilité ;
- Incitation au changement par l'essai (journées découverte, ateliers, prêts de véhicules, jeux concours, etc).

# Animer des évènements d'information et de sensibilisation aux enjeux de la mobilité

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Partenaires institutionnels
- Associations
- Entreprises

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 2**
- **Délais de mise en œuvre : Court terme**

## Estimation financière : 20k€/an

- Investissement :
  - Coût d'organisation d'événements : 20k€/an
- Fonctionnement :
  - Moyens matériels & humains de la CCPC

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | € € € | |

## Indicateur(s) de suivi

- Nombres d'événements organisés par an ;
- Fréquentation des événements ;
- Nombre de personnes accompagnées (cours, ateliers, etc).

# Sensibiliser le jeune public aux pratiques et enjeux de mobilité

## Enjeux & Objectifs

- **ENJEUX :**
  - **Sensibiliser le jeune public aux enjeux de mobilité durable et de sécurité routière ;**
  - **Faciliter la pratique d'une mobilité douce pour les trajets quotidiens ;**
  - **Favoriser la sécurisation des abords des établissements scolaires.**

- **OBJECTIFS :**
  - **Former le jeune public à la pratique du vélo ;**
  - **Accompagner les communes dans la sécurisation des abords des établissements scolaires ;**
  - **Développer des expérimentations de mobilité douce.**

**L'apprentissage d'une mobilité douce et durable au quotidien via la sensibilisation du jeune public permet un changement de comportement de la population sur un long terme.**

# Sensibiliser le jeune public aux pratiques et enjeux de mobilité

## Description du programme

**L'action a pour but de sensibiliser les jeunes, notamment les scolaires, aux pratiques et enjeux de la mobilité au quotidien :**

- **Sensibilisation aux dangers de la route, aux pratiques et partages de l'espace public ;**
- **Sensibilisation aux déplacements doux via la mise en place de pédibus et vélobus ;**
- **Sécurisation des abords des écoles, des cheminements piétons et traversées d'axes routiers.**

**L'objectif est à la fois de sécuriser les déplacements quotidiens des publics scolaires et de sensibiliser aux pratiques de déplacements. A terme, cette sensibilisation doit permettre aux générations futures une prise de conscience des enjeux de la mobilité au quotidien se faisant par des pratiques lus durables.**

# Sensibiliser le jeune public aux pratiques et enjeux de mobilité

## Acteurs & partenaires à mobiliser

- **CC du Pays de Chantonnay**
- Communes
- Etablissements scolaires

## Niveau de priorité & délais de mise en œuvre

- **Priorité 3**
- **Délais de mise en œuvre : Moyen terme**

## Estimation financière : Gestion & suivi

- L'action n'implique pas d'investissement de la part de la CC du Pays de Chantonnay.
- Mise à disposition d'un appui technique par la collectivité, notamment via des moyens humains et le développement des tiers-lieux.

| Impact | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|
| +++ | €€€ | |

## Indicateur(s) de suivi

- Nbre d'enfants ayant bénéficié de programme savoir rouler à vélo

# Synthèse

# Plan de Mobilité Simplifié - Synthèse

| Axe | N° | Action | Impact pour le territoire | Coût | Mise en œuvre |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 1 | Pérenniser puis renforcer l'offre de TER dans les gares de Chantonnay et Bournezeau | +++ | €€€ | ⏱⏱⏱ |
| | 2 | Travailler avec la Région sur l'offre de cars interurbains | ++ | €€ | ⏱⏱⏱ |
| | 3 | Mettre en place de nouvelles lignes de transport public | +++ | €€€ | ⏱⏱⏱ |
| | 4 | Engager un travail de coopération avec les partenaires institutionnels | ++ | € | ⏱ |
| 2 | 5 | Accompagner la Région dans le développement du transport à la demande | ++ | €€ | ⏱⏱ |
| | 6 | Développer le transport solidaire | + | € | ⏱⏱ |
| | 7 | Proposer un service de prêt de véhicules à but d'insertion | ++ | € | ⏱ |
| 3 | 8 | Promouvoir la pratique du covoiturage sur le territoire | +++ | € | ⏱ |
| | 9 | Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité | +++ | €€€ | ⏱⏱ |
| | 10 | Favoriser le développement de l'autopartage | + | € | ⏱⏱ |
| 4 | 11 | Réaliser un Schéma Directeur Cyclable | +++ | € | ⏱ |
| | 12 | Proposer un service de location de vélo longue durée | + | € | ⏱ |
| | 13 | Être force de proposition sur les questions de mobilité & aménagement auprès des communes | + | € | ⏱⏱⏱ |
| | 14 | Encourager le développement du télétravail, des tiers-lieux & de l'itinérance des services intercommunaux | + | € | ⏱⏱⏱ |
| 5 | 15 | Ouvrir un lieu dédié à la mobilité | +++ | €€ | ⏱⏱ |
| | 16 | Développer un plan de communication | +++ | €€ | ⏱ |
| | 17 | Animer des évènements d'information et de sensibilisation aux enjeux de la mobilité | ++ | € | ⏱ |
| | 18 | Sensibiliser le jeune public aux pratiques et enjeux de mobilité | + | € | ⏱⏱ |

# Plan Pluriannuel d'Investissement & de Fonctionnement (PPIf)

| AXE | N° | ACTION | COÛT ESTIMATIF / AN | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 1 | Pérenniser puis renforcer l'offre de TER dans les gares de Chantonnay et Bournezeau | 0 €<br>A la charge de la Région | Mise en œuvre Région | | | |
| | 2 | Travailler avec la Région sur l'offre de cars interurbains | 0 €<br>A la charge de la Région | | | | |
| | 3 | Mettre en place de nouvelles lignes de transport public | Action de long terme, à définir ultérieurement | | | | |
| | 4 | Engager un travail de coopération avec les partenaires institutionnels | Coût moindre lié au suivi et à l'animation du Comité des Partenaires | | | | |
| 2 | 5 | Accompagner la Région dans le développement du transport à la demande | 20k € pour le renforcement de l'offre existante en 2024<br>Puis à la charge de la Région dès 2025 | | 20 | Mise en œuvre Région | |
| | 6 | Développer le transport solidaire | 10k €/an | | | 10 | 10 |
| | 7 | Proposer un service de prêt de véhicules à but d'insertion | 18k € + 4k €/an la 1ère année<br>18k € + 8k€/an la 2ème année<br>8k€ (fonctionnement) les années suivantes | | | 22 | 26 |
| 3 | 8 | Promouvoir la pratique du covoiturage sur le territoire | 10 k€/an | 10 | 10 | 10 | 10 |
| | 9 | Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan de Mobilité | Coût moindre lié à l'appui technique de la collectivité | | | | |
| | 10 | Favoriser le développement de l'autopartage | 10k €/an/véhicule | | | 10 | 20 |
| 4 | 11 | Réaliser un Schéma Directeur Cyclable | 25k (étude)<br>Le SDC dispose de son propre PPI | 25 | | | |
| | 12 | Proposer un service de location de vélo longue durée | 20 k€ (investissement étalé sur 2 ans)<br>+ 5k €/an | 15 | 15 | 5 | 5 |
| | | | Recettes de service (moyenne de 25€/vélo/mois) | -1,5 | -3 | -3 | -3 |
| | 13 | Être force de proposition sur les questions de mobilité & aménagement auprès des communes | Coût moindre lié à l'appui technique de la collectivité | | | | |
| | 14 | Encourager le développement du télétravail, des tiers-lieux & de l'itinérance des services intercommunaux | Coût moindre lié à l'appui technique de la collectivité | | | | |
| 5 | 15 | Ouvrir un lieu dédié à la mobilité | Coût à définir en lien avec la maturité du projet | | | | |
| | 16 | Développer un plan de communication | 20k€ la 1ère année<br>10k €/an les années suivantes | | 20 | 10 | 10 |
| | 17 | Animer des évènements d'information et de sensibilisation aux enjeux de la mobilité | 20k €/an | 20 | 20 | 20 | 20 |
| | 18 | Sensibiliser le jeune public aux pratiques et enjeux de mobilité | Coût moindre lié à l'appui technique de la collectivité | | | | |
| | | | TOTAL COÛT /an exprimé en k euros | 68,5 | 82 | 84 | 98 |

Prévu au budget 2023

Coût à définir ultérieurement

# Gouvernance

# Plan de Mobilité Simplifié - Calendrier

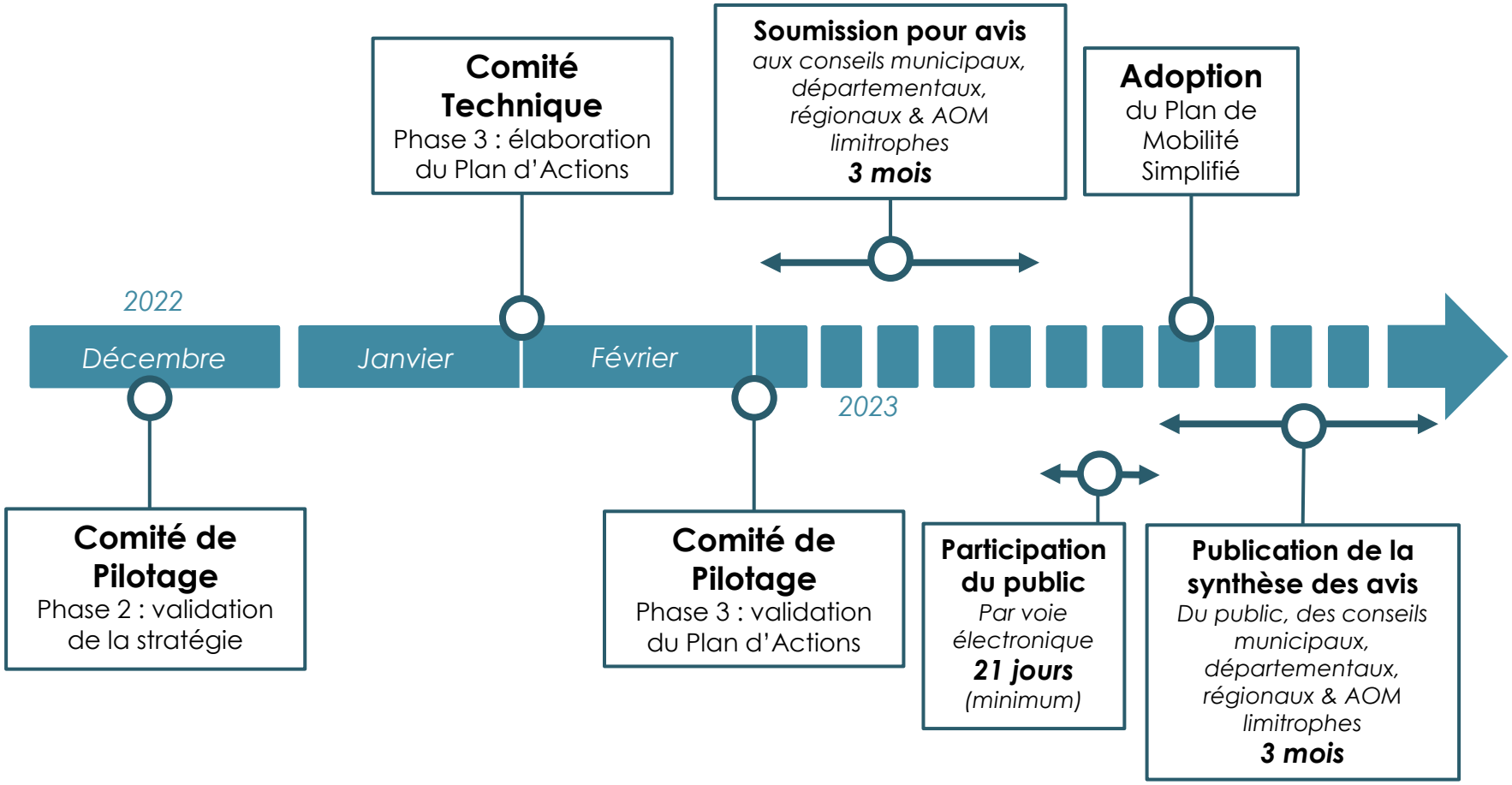

# Les étapes de l'adoption du Plan de Mobilité Simplifié

=> Pas de portée juridique / pas de caractère opposable

## SOUMISSION POUR AVIS

*« Le projet de plan arrêté par l'organe délibérant de l'autorité organisatrice de la mobilité est soumis, pour avis, aux conseils municipaux, départementaux et régionaux concernés » (Code des transports, L1214)*

- Envoi du PMS : au Conseil Régional, au Conseil Départemental, aux Conseils municipaux (et aux EPCI limitrophes préconisé)
- Retour : favorable / défavorable / observation (NB: l'absence de retour au-delà des 3 mois vaut avis favorable).

## PARTICIPATION DU PUBLIC

*« Le projet de plan, assorti des avis ainsi recueillis, est ensuite soumis à une procédure de participation du public » (Code des transports, L1214)*

- Mise à disposition du public : par voie électronique (papier à la demande) 21 jours minimum
- Retour : observations / propositions à retourner par voie électronique ou papier
- Synthèse des observations et prise en compte : nécessaire avant l'adoption, publication électronique pendant 3 mois

## ADOPTION DU PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

*« Eventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis et des résultats de la participation du public, le plan est arrêté par l'organe délibérant de l'autorité organisatrice de la mobilité » (Code des transports, L1214)*

- Consultation du Comité des partenaires

# Le Comité des partenaires

## OBJECTIF DU COMITE

*« Les autorités organisatrices consultent le comité des partenaires au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place » (Code des transports, L1231)*

- Une réunion annuelle minimum sur convocation du Président
- Des réunions de consultation sur la politique mobilité de la **CC du Pays de Chantonnay**

## MISE EN PLACE / COMPOSITION

*« Les AOM créent un comité des partenaires dont elles fixent la composition et les modalités de fonctionnement. Ce comité associe a minima des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants ainsi que des habitants tirés au sort » (Code des transports, L1231)*

- Délai de mise en place : immédiat => première réunion après l'adoption du Plan de Mobilité
- Acteurs à associer : employeurs, associations d'usagers, habitants (composition libre mais préconisation d'une vingtaine de membres)

# Les bassins de mobilité et les contrats opérationnels de la mobilité

## MISE EN PLACE

- Mission de la Région en tant que chef de file
- Possibilité d'appartenir à plusieurs bassins de mobilité

## OBJECTIFS

- Travailler sur le desserte et l'intermodalité (horaires, tarification, information, points de vente…)
- Réfléchir à l'aménagement des pôles multimodaux et des aires de mobilité

=> Traduction dans un contrat opérationnel de la mobilité

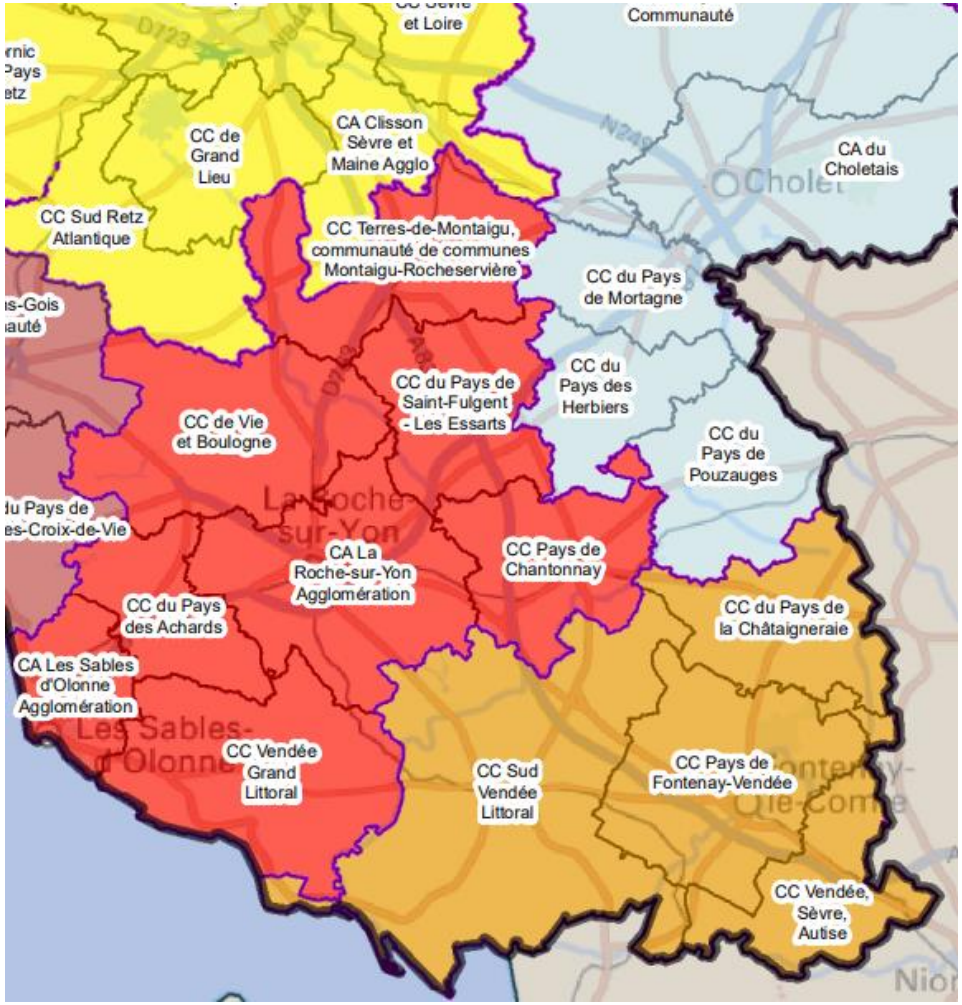


*Bassins de Mobilité – Région Pays de la Loire*

# Versement mobilité : Conditions

- **Nécessite un service régulier pour être levé, mais permet de financer l'ensemble des dépenses du budget transport (fonctionnement, investissement) une fois cette condition remplie**
  - Service collectif offert à la place
  - Itinéraire et points d'arrêt définis à l'avance (avec critère d'espacement des arrêts ≠ scolaire)
  - Fréquence définie à l'avance (avec un maintien du service en heure creuse ≠ scolaire)
  - Fiches horaires définies à l'avance
  - Tarifs fixés à l'avance

- Financement d'aménagements cyclables, d'une flotte d'autopartage, etc.

# Versement mobilité

Pays de Chantonnay
Communauté de communes

**Autorité Organisatrice de la Mobilité**

**Elabore son PMS**

- **LEVE LE VERSEMENT MOBILITE**
  - Délibération et consultation du comité des partenaires
  - Taux modulable chaque année
  - Obligation d'organiser au moins une ligne régulière

- **NE LEVE PAS LE VERSEMENT MOBILITE**
  - Pas d'obligation de ligne régulière
  - Financement du PMS par le budget général

tecurbis

le conseil technique indépendant

**CONTACT :**

**Vincent PUYAL**

Consultant mobilité

vincent.puyal@tecurbis.fr

Tel : 06.83.40.98.08

**Vincent BART**

Directeur Adjoint de Tecurbis

vincent.bart@tecurbis.fr

Tel : 05.57.59.11.33

Pays de Chantonnay
Communauté de communes

# Le Plan de mobilité simplifié du Pays de Chantonnay

**Synthèse des avis et mémoire de réponse**

Le Plan de Mobilité simplifié constitue la feuille de route que la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) s'est fixée pour sa politique de déplacements.

## 1. Rappel sur la démarche d'élaboration du Plan de mobilité simplifié

Le conseil communautaire a adopté à l'unanimité le 29 mars 2023 le projet de Plan de Mobilité simplifié du Pays de Chantonnay, établi dans les conditions fixées par la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019, dans la continuité du PCAET adopté par la CCPC le **, dont il constitue une déclinaison opérationnelle.

L'élaboration du Plan de mobilité simplifié s'est déroulée en plusieurs grandes étapes.

- Le diagnostic a permis de préciser les besoins de mobilité :
  - Défendre la réhabilitation de la ligne TER 14 et en favoriser son développement afin d'offrir une alternative à la voiture individuelle grâce au train
  - Mettre l'offre de service vélo à la hauteur des enjeux en matière de pratique de loisir, et développer la pratique utilitaire.
  - Faciliter les trajets effectués à pied.
  - Faciliter le partage de la voiture.
- Des ateliers thématiques et un questionnaire en ligne ont permis d'apprécier les habitudes de déplacements sur le territoire afin d'élaborer une stratégie puis un plan d'actions autour de trois objectifs :
  - Réduire les coûts pour se déplacer
  - Réduire l'isolement des personnes à mobilité réduite
  - Réduire notre empreinte carbone

- A l'issue de ce travail de conception et en collaboration avec les élus des communes du territoire, un projet de Plan de mobilité a été présenté et adopté par le Conseil communautaire, comportant un programme structuré autour de 5 axes :

Axe I : Renforcer les solutions de transports publics
Axe 2 : Favoriser la mobilité sociale et solidaire
Axe 3 : Favoriser les mobilités partagées
Axe 4 : Favoriser les mobilités actives et la démobilité
Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation

Conformément aux dispositions prévues par le code des transports, le projet de PMS a été soumis à la consultation des partenaires institutionnels de la CCPC, ainsi qu'à une consultation publique.

## 2. Consultation des partenaires institutionnels de la CCPC

La Consultation des partenaires institutionnels s'est déroulée du 3 avril au 5 juillet 2023 avec une sollicitation d'avis de la part des instances suivantes :

- Communes de la CCPC
- Conseil régional des Pays de la Loire
- Conseil départemental de la Vendée
- Communauté de communes limitrophes : Pays des Herbiers, Pays de Pouzauges, Pays de la Chataigneraie, Sud Vendée Littoral, La Roche-sur-Yon Agglomération, Pays de Saint Fulgent – les Essarts

Les avis reçus sont positifs et certains partenaires ont souhaité souligner certains aspects :

- Le Pays de Pouzauges rappelant l'importance de la dynamique collaborative avec les autres EPCI pour défendre la pérennisation de la ligne TER 14 ;
- Le Conseil départemental de la Vendée soulignant la réalisation du schéma directeur de la CCPC auquel le Département pourra être associé notamment dans le cadre de la nouvelle politique cyclable adopté en décembre 2022 pour favoriser les déplacements du quotidien à vélo.

## 3. Consultation du public

Le projet de Plan de Mobilité Simplifié du Pays de Chantonnay fait l'objet d'une participation du public du 10 juillet jusqu'au 8 septembre 2023.

L'avis de participation du public était affiché au siège de la CCPC et téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Plusieurs contributions mentionnent des besoins d'aménagements et de services permettant de développer la pratique du vélo :

- Développement des « Chaucidoux » à l'exemple de celle déployée avenue Mgr Batiot ;
- Développer une ou des voies vélo sur l'avenue Maréchal de Lattre, en centre-ville de Chantonnay et pour relier l'Odyss ;
- Développer du stationnement sécurisé en centre-ville, notamment à proximité des équipements publics, tels que les mairies, gares, …

En complément, d'autres contributions ont également mentionné la sécurisation de la circulation des piétons avec l'abaissement de certains trottoirs ou l'aménagement de sentiers vers certains zones commerciales. Ces remarques abonderont l'élaboration du schéma directeur cyclable actuellement en cours.

A cette fin, une contribution mentionne le fait d'harmoniser la vitesse autorisée dans l'ensemble des bourgs à 30km/h. Cette même contribution appelle à la prudence quant à la mise en sens unique de certaines voies pouvant induire des temps de trajets allongés et pouvant conduire, selon elle, à l'éloignement des services publics. Ces remarques sont prises en compte dans le Plan de mobilité simplifié dans le sens où la Communauté de communes peut apporter un appui technique aux réflexions et études menées par les communes sur l'aménagement de leur centre-bo0

Deux contributions portent sur le besoin de développer le Transport à la Demande (TAD), notamment vis-à-vis des familles en situation de précarité pour l'une d'elle. La seconde a cité en exemple l'offre développé à Orléans où ce service ouvert à tous et à tout moment est accessible sur simple réservation. L'extension de l'offre de transports à la demande est déjà inscrite au sein du PMS.

Dans ce même registre d'une offre de transport sociale et solidaire, une contribution a souhaité témoigner des difficultés de l'association « Transport solidaire », notamment pour recruter de nouveaux chauffeurs bénévoles. Certains chauffeurs sont parfois obligés d'assurer plusieurs déplacements dans la même journée. Inscrite dans le PMS, l'accompagnement de l'association « Transport solidaire » peut se traduire par un soutien à la communication et au recrutement

de bénévoles. L'association dispose déjà du soutien de la CCPC qui reste à son écoute pour adapter son accompagnement.

Concernant la mobilité partagée, une contribution appuie l'action de créer un service de prêt ou location à bas prix de véhicules électriques afin de préparer et sensibilité les usagers à la fin des ventes de véhicules thermiques en 2035.

Enfin, une contribution souligne le besoin que l'information intercommunale puisse être relayé dans les bulletins communaux avec une trame commune. L'axe 5 du Plan de mobilité simplifié et la réflexion sur le plan de communication peut inclure cette réflexion.

# Délibération de la communauté de communes du

# Pays de Chantonnay

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 085-248500340-20230331-2023_150-DE

Pays de Chantonnay
Communauté de communes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Date de convocation : 23 mars 2023
**Séance du Conseil communautaire : 29 mars 2023**

# DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente, s'est réuni à la salle de la Forêt de Saint Prouant pour une troisième séance.

**Présents :**

Mesdames : BILLAUDEAU L. - BOURGEOIS L. (à partir de la délibération n° 2023-114) - CHENU V. - DEHAUD C. - GOURMAUD C. - GRANJON F. - MADORRA H. - MARTINEAU V. - MOINET I. - MOREAU L. - PHELIPEAU B. - PICARD S. - TONARELLI V.

Messieurs : BOISSEAU D. - BOISSINOT C. - BONNENFANT D. - BOURDET J. (à partir de la délibération n° 2023-116) - DEBORDE J. - DREUX JC. - GOURAUD C. - GRIMAUD JM. - GUIBERT C. - GUINAUDEAU D. - LUMEAU G. - PAILLAT D. - PUAUD D. - SIRET JP. - SOULARD Y.

**Absents et excusés :**

Mesdames : LERSTEAU P. a donné pouvoir à DEHAUD C. - ZOUBAIRI I. a donné pouvoir à DEBORDE J.

Messieurs : AUBINEAU J. a donné pouvoir à BILLAUDEAU L. - CORNIÈRE JL. a donné pouvoir à MOREAU L. - DROUAULT C. a donné pouvoir à MOINET I. - PELTANCHE E.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34
Nombre de conseillers communautaires présents : 28
Nombre de conseillers communautaires votants : 33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Françoise GRANJON pour remplir les fonctions de secrétaire.

## N° 2023-150 ARRÊT DU PROJET DE PLAN MOBILITÉ SIMPLIFIÉ DU PAYS DE CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 8.7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des transports ;
Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay validés par arrêté préfectoral n° 2021-DRCTAJ-202 du 7 juin 2021 et notamment la compétence Mobilités,

La mobilité est un enjeu majeur pour l'aménagement et la qualité de vie sur le Pays de Chantonnay.
A la fois défi environnemental face à la nécessaire décarbonation de nos déplacements quotidiens et enjeu économique face à la flambée des coûts de l'énergie, le Pays de Chantonnay souhaite mettre en œuvre une politique de mobilité à la fois ambitieuse et pragmatique sur ses 10 Communes.

.../...

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 085-248500340-20230331-2023_150-DE

Le Plan de Mobilité Simplifié vise ainsi à définir cette ambition.
L'objectif : permettre à chaque habitant du territoire de disposer d'une solution de transport durable et adaptée à ses besoins.

La démarche s'appuie sur un diagnostic de la mobilité en Pays de Chantonnay mené en concertation avec les Communes et les partenaires institutionnels.
Une enquête ouverte au grand public a été réalisée pour connaître les habitudes de déplacements sur le territoire et les volontés d'évolutions espérées.
Des entretiens téléphoniques ont été menés avec certains représentants du monde économique et deux ateliers de concertation ont permis d'affiner ce diagnostic en partenariat avec les associations, entreprises et élus du territoire, les AOM limitrophes et nos partenaires institutionnels.

Ce diagnostic de territoire fait notamment ressortir :

- Une forte dépendance à la voiture individuelle et une habitude de l'autosolisme très présente ;
- Un réseau interurbain existant, atout pour le territoire à la fois sur la desserte ferroviaire que via le réseau de cars Aléop, mais méconnu du grand public ;
- Des aménagements cyclables structurants mais dont le maillage est encore décousu et peu connecté ;
- Des difficultés de mobilités pour les personnes âgées ou les ménages non motorisés ;
- Le volontarisme de la Communauté de communes en matière de mobilité pour pallier l'absence de coordination des offres de transports publics

Face à ce constat, le diagnostic a permis de faire émerger 5 grands enjeux de mobilité :

- **Des enjeux liés à l'offre de transports publics** afin de rendre visible et attractive l'offre existante en facilitant l'intermodalité et le rabattement vers les gares de Chantonnay et de Bournezeau ;
- **Des enjeux liés à la mobilité partagée** afin de limiter l'autosolisme, notamment pour les trajets domicile-travail en favorisant le covoiturage et/ou l'autopartage ;
- **Des enjeux liés aux modes actifs** afin de faciliter, encourager et sécuriser la pratique du vélo ou de la marche à pied ;
- **Des enjeux liés aux publics fragiles** afin de faciliter l'accès à l'emploi ou le quotidien des personnes dépendantes en apportant une offre de mobilité adaptée aux besoins de chacun ;
- **Des enjeux liés à la gouvernance de la mobilité**, compétence où le Conseil régional des Pays de la Loire demeure chef de file de la mobilité.
  Le Pays de Chantonnay souhaite poursuivre son volontarisme territorial en associant acteurs économiques et associatifs sur ces sujets de mobilité afin d'adapter les moyens financiers et techniques à mettre en œuvre.

Pour répondre à ces enjeux, cinq grandes orientations stratégiques structurent le Plan de mobilité simplifié du Pays de Chantonnay :

Axe 1 : Renforcer les solutions de transports publics ;
Axe 2 : Favoriser la mobilité sociale et solidaire ;
Axe 3 : Favoriser les mobilités partagées ;
Axe 4 : Favoriser les mobilités actives et la démobilité ;
Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation.

... / ...

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 085-248500340-20230331-2023_150-DE

Ces orientations se déclinent dans un plan composé de 18 actions afin d'offrir des solutions durables et applicables à l'identité rurale du Pays de Chantonnay mais aussi progressives afin de proposer de nouvelles solutions s'adaptant aux initiatives du territoire.

Parmi les actions prioritaires :

- Le Pays de Chantonnay défend **la pérennisation de la ligne TER 14** auprès des Régions compétentes, une adaptation du cadencement des horaires de train et souhaite construire une offre de rabattement vers les gares de Chantonnay et Bournezeau
- Le développement du **transport à la demande** par une évolution de l'offre existante grâce à un travail partenarial à mener avec la Région Pays de la Loire ;
- **La promotion du covoiturage** sur le territoire, notamment sur les trajets domicile-travail, source d'économies et de réduction d'émissions de gaz à effets de serre ;
- **La réalisation d'un schéma directeur cyclable** pour structurer le maillage cyclable sur le territoire et promouvoir la pratique du vélo, notamment en proposant un service de location longue durée de vélos à assistance électrique ;
- **L'élaboration d'un plan de communication** sur l'ensemble du territoire pour faire connaître l'offre de mobilité sur le Pays de Chantonnay ;

La première phase de mise en œuvre de ce Plan de mobilité simplifié court sur la période 2023-2026.
Cette mise en œuvre fait l'objet d'un Plan pluriannuel dont l'évaluation financière prévoit un budget d'environ 70 000 € en 2023 et croît pour atteindre 100 000 € / an à horizon 2026.

Ce plan d'actions a été validé par le Comité de Pilotage le 2 mars 2023.

Les documents complets du diagnostic de mobilité et du plan d'actions sont joints en annexe.

La procédure d'adoption de ce plan de mobilité simplifié se décompose comme suit :

- Une délibération du Conseil communautaire arrêtant le projet de Plan de Mobilité simplifié pour le territoire ;
- Ce projet sera ensuite soumis pour avis à l'ensemble des acteurs publics partenaires : conseils municipaux, conseil régional et départemental, EPCI limitrophes qui disposent d'un délai de trois mois pour rendre leur avis.
- Le projet complété des avis rendus sera ensuite mis à la disposition de la population qui bénéficiera d'un délai de 21 jours minimum pour faire connaître et rendre son avis. Une procédure spécifique de consultation publique sera mise en œuvre.
- A l'issue de ce processus de consultation, le Conseil communautaire délibérera pour adopter le Plan de Mobilité Simplifié définitif.

.../...

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 085-248500340-20230331-2023_150-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de Plan de Mobilité Simplifié du Pays de Chantonnay tel qu'annexé ;
- de soumettre pour avis le projet de Plan de Mobilité simplifié aux personnes publiques associées au sens de l'article L. 1214-15 du Code des transports.
- de soumettre le projet de Plan de Mobilité simplifié assorti des avis ainsi recueillis à la procédure de participation du public dans les conditions prévues au II de l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement
- d'autoriser la Présidente à signer tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 31 mars 2023

À CHANTONNAY, le 31 mars 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 31/03/2023
Qualité : Président de la CC Pays de Chantonnay

# Avis de la commune de

# Bournezeau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Vendée (85)
Commune de Bournezeau

Envoyé en préfecture le 10/05/2023
Reçu en préfecture le 10/05/2023
Publié le
ID : 085-218500346-20230509-DELIB_23_068-DE

BOURNEZEAU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 18

**L'an deux mille vingt-trois, le 9 mai,** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BOURNEZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Mitan Vendéen de Bournezeau, sous la présidence de Madame le Maire, Louisette BILLAUDEAU.

DATE DE LA CONVOCATION : 3 mai 2023

PRÉSENTS : L. BILLAUDEAU, J. AUBINEAU, L. BOURGEOIS, J. DEBORDE, I. ZOUBAIRI, C. RINEAU, M. BROCHARD, F. CHARRIER, A.-M. DAVIEAU, G. SICOT, M. GILBERT, C. JACQUEMART, D. CHARNEAU, J. BELAUD, A. BAUDET, T. DESSOIT, F. DAVIEAU.

EXCUSÉ - POUVOIR : D. GOINEAU a donné pouvoir à M. BROCHARD.
EXCUSÉES : A. PELON, B. VINCENT, T. BALLET.

ABSENTS : A. BITEAUD, J.-C. CHATAIGNER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : D. CHARNEAU.

PUBLIÉ LE : 10 mai 2023

**********

## OBJET : N° 23.068 – Intercommunalité - Projet de plan mobilité simplifié du Pays de Chantonnay

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
**Vu** la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'orientation des mobilités, et notamment sa section relative à la planification en matière de mobilité de personnes et de transport de marchandises ;
**Vu** l'article L1214-36-1 du Code des transports définissant les modalités d'élaboration du Plan de mobilité simplifié ;
**Vu** la délibération n°2023-150 en date du 29 mars 2023 approuvant le projet de plan de mobilité simplifié du Pays de Chantonnay ;
**Vu** l'article L1214-15 du Code des transports prévoyant que le plan de mobilité est soumis pour avis notamment aux conseils municipaux ;
**Considérant** le diagnostic réalisé par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay ;
**Considérant** le projet de plan d'action identifié par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay et se traduisant en 5 axes :

- Axe 1 Renforcer les solutions de transports publics
- Axe 2 Favoriser la mobilité sociale et solidaire
- Axe 3 Favoriser les mobilités partagées
- Axe 4 Favoriser les mobilités actives et la démobilité
- Axe 5 Renforcer la communication et la sensibilisation

Monsieur Deborde propose d'émettre un avis favorable au projet de plan d'action identifié par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'émettre un avis favorable au projet de plan d'action identifié par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Louisette BILLAUDEAU

Le secrétaire de séance,
Daniel CHARNEAU

# Avis de la commune de

# Chantonnay

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 085-218500510-20230707-20230626_D089-DE

Ville de Chantonnay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**
**SÉANCE du 26 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-six** du mois de **juin** à **dix-neuf heures trente,** le Conseil Municipal de la Commune de Chantonnay dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé pour sa cinquième séance, à Chantonnay, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Madame Isabelle MOINET**, Maire.

**Présents (P), Absents (A), Excusés (E) :**

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| MOINET Isabelle | P | BOURDET Joël | E | KERBELLEC Laurence | P | de PONSAY Laurent | E |
| AIRAUD Martine | P | BREGEON Xavier | E | LERSTEAU Patricia | E | RAVON Elise | P |
| AUDUREAU Julien | P | CHENU Viviane | P | MARTINEAU Héloïse | P | RENAUD Mickaël | P |
| ARMOUET Nathalie | P | COUDRAY Danièle | P | MEUNIER Céline | E | ROCHAI Edouard | P |
| BIDAN Barbara | A | DEHAUD Christine | P | NICAUD-FERNANDES Sylvie | P | SIRET Jean-Pierre | P |
| BOISSEAU Didier | P | DROUAULT Christian | P | de OLIVEIRA Carlos | P | | |
| BOISSINOT Catherine | P | GAIGNEUX Yannick | P | PELTANCHE Eric | P | | |
| BONNENFANT Didier | P | GIRAUD Patrice | P | PHELIPEAU Brigitte | P | | |

**Etaient excusés** :

- ✓ Mme LERSTEAU Patricia, pouvoir à Mme le Maire
- ✓ Mme MEUNIER Céline, pouvoir à Mme AIRAUD Martine
- ✓ M de PONSAY Laurent, pouvoir à M BOISSEAU Didier
- ✓ M BREGEON Xavier, pouvoir à M BONNENFANT Didier
- ✓ M BOURDET Joël

**Etaient absents :**

- ✓ Mme BIDAN Barbara

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un **secrétaire** pris dans le sein du Conseil, **ROCHAI Edouard**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME – ENVIRONNEMENT**

**N°20230626_D089_ AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

| | |
|---|---|
| Date convocation | 20/06/2023 |
| Conseillers Municipaux en exercice | 29 |
| Nombre de présents | 23 |
| Nombre d'excusés avec pouvoir | 4 |
| Nombre d'excusés sans pouvoir | 1 |
| Nombre d'absents | 1 |
| Quorum | 15 |
| Nombre de vote pour | 27 |
| Nombre de vote contre | |
| Nombre d'abstentions | |
| Nombre de blanc | |
| Nombre de nul | |
| Nombre de votes exprimés | 27 |



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 085-210500510-20230707-20230626_D089-DE

**Madame le Maire** donne la parole à **Monsieur BOISSEAU**

**Monsieur BOISSEAU** procède à la lecture de l'exposé :

La mobilité est un enjeu majeur pour l'aménagement et la qualité de vie. Il s'agit à la fois d'un défi environnemental face à la nécessaire décarbonation de nos déplacements quotidiens et un enjeu économique face à la flambée des coûts de l'énergie.

Dans ce cadre, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a décidé d'établir un Plan de Mobilité simplifié, l'objectif étant de permettre à chaque habitant du territoire de disposer d'une solution de transport durable et adaptée à ses besoins.

La démarche s'appuie sur un diagnostic mené en concertation avec les Communes et les partenaires institutionnels.
Une enquête ouverte au grand public a été réalisée pour connaître les habitudes de déplacements sur le territoire et les volontés d'évolutions espérées.
Des entretiens téléphoniques ont été menés avec certains représentants du monde économique et deux ateliers de concertation ont permis d'affiner ce diagnostic en partenariat avec les associations, entreprises et élus du territoire, les AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité) limitrophes et nos partenaires institutionnels.

Ce diagnostic de territoire fait notamment ressortir :
- Une forte dépendance à la voiture individuelle et une habitude d'autosolisme très présente ;
- Un réseau interurbain existant, atout pour le territoire à la fois sur la desserte ferroviaire que via le réseau de cars ALEOP, mais méconnu du grand public ;
- Des aménagements cyclables structurants mais dont le maillage est encore décousu et peu connecté ;
- Des difficultés de mobilités pour les personnes âgées ou les ménages non motorisés ;

Face à ce constat, le diagnostic a permis de faire émerger 5 grands enjeux de mobilité :
- Des enjeux liés à l'offre de transports publics afin de rendre visible et attractive l'offre existante en facilitant l'intermodalité et le rabattement vers les gares de Chantonnay et Bournezeau ;
- Des enjeux liés à la mobilité partagée afin de limiter l'autosolisme, notamment pour les trajets domicile-travail en favorisant le covoiturage et/ou l'autopartage ;
- Des enjeux liés aux modes actifs afin de faciliter, encourager et sécuriser la pratique du vélo ou de la marche à pied ;
- Des enjeux liés aux publics fragiles afin de faciliter l'accès à l'emploi ou le quotidien des personnes dépendantes en apportant une offre de mobilité adaptée aux besoins de chacun ;
- Des enjeux liés à la gouvernance de la mobilité, compétence où le Conseil Régional des Pays de la Loire demeure chef de file de la mobilité

Pour répondre à ces enjeux, cinq grandes orientations stratégiques structurent la Plan de mobilité simplifié du Pays de Chantonnay :
- Axe 1 : renforcer les solutions de transports publics ;
- Axe 2 : favoriser la mobilité sociale et solidaire ;
- Axe 3 : favoriser les mobilités partagées ;
- Axe 4 : favoriser les mobilités actives et la démobilité ;
- Axe 5 : renforcer la communication et la sensibilisation.

Ces orientations se déclinent dans un plan composé de 18 actions afin d'offrir des solutions durables et applicables à l'identité rurale du Pays de Chantonnay mais aussi progressives afin de proposer de nouvelles solutions s'adaptant aux initiatives du territoire.

Parmi les actions prioritaires :
- La défense de la pérennisation de la ligne TER 14 auprès des Régions compétentes, l'adaptation du cadencement des horaires de train et la construction d'une offre de rabattement vers les gares de Chantonnay et Bournezeau ;
- Le développement du transport à la demande par une évolution de l'offre existante grâce à un travail partenarial à mener avec la Région des Pays de la Loire ;
- La promotion du covoiturage sur le territoire, notamment sur les trajets domicile-travail, source d'économies et de réduction d'émissions de gaz à effets de serre ;
- La réalisation d'un schéma directeur cyclable pour structurer le maillage cyclable sur le territoire et promouvoir la pratique du vélo, notamment en proposant un service de location longue durée de vélos à assistance électrique ;



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 085-218500510-20230707-20230626_D089-DE

- L'élaboration d'un plan de communication sur l'ensemble du territoire p
le Pays de Chantonnay.

La première phase de mise en œuvre de ce Plan de mobilité simplifié court sur la période 2023/2026.
Lors de la séance du conseil communautaire du 29 mars 2023, la communauté de communes a arrêté le Plan de Mobilité simplifié et l'a transmis aux communes membre qui ont un délai de 3 mois pour rendre un avis.

Le projet, complété des avis rendus, sera ensuite mis à la disposition de la population qui bénéficiera d'un délai de 21 jours minimum pour faire connaître et rendre son avis. A l'issue de ce processus de consultation, le Conseil communautaire délibérera pour adopter le Plan de mobilité simplifié.

(Annexes 6 et 7)

**Madame le Maire** demande s'il y a des questions.
**Madame le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

**Sur les propositions de Madame le Maire**, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** émet un avis favorable sur le Plan de Mobilité simplifié de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la publication et de la transmission électronique en Préfecture le 07 juillet 2023.

MAIRIE DE CHANTONNAY (VENDÉE)

Madame le Maire,
Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 07/07/2023
Isabelle MOINET
Mairie de Chantonnay



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

# Avis de la commune de

# Rochetrejoux

Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le
ID : 085-218501922-20230612-D2023061202-DE

**République Française** **Département de la Vendée**

**Date de la convocation : 6 juin 2023**

**Commune de Rochetrejoux** **D2023 06 12 02**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Christian BOISSINOT, Maire de la Commune.

**Conseillers présents :** Christian Boissinot, Guy Lumeau, Cécile Jauzelon, Delphine Dubois, Clotilde Drin, Yoann Bonneaud, Patrice Blanchard, Laurence Bompas, Daniel Drapeau, Emilie Huvelin, Michaël Martin, Catherine (Cathy) Paillou, Sébastien Pierron et Charlène Vrignaud.

**Conseiller excusé :** Mathieu Huvelin

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Delphine Dubois est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14 Suffrages exprimés : 14
Nombre de pouvoirs : 0

**Objet : Avis sur le plan de mobilité simplifié de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay**

La mobilité est un enjeu majeur pour l'aménagement et la qualité de vie sur le Pays de Chantonnay. A la fois défi environnemental face à la décarbonation des déplacements quotidiens et enjeu économique face à la flambée des coûts de l'énergie, le Pays de Chantonnay souhaite mettre en œuvre une politique de mobilité ambitieuse et pragmatique sur les 10 communes.

Lors du Conseil Communautaire du 29 mars dernier, le Plan de mobilité simplifié a été arrêté.

Ce plan se structure autour de cinq grandes orientations stratégiques, déclinées en 18 actions que la Communauté de Communes a souhaité pragmatique afin d'offrir des solutions durables et applicables à son identité rurale.

Monsieur le Maire donne lecture des enjeux :

- Des enjeux liés à l'offre de transports publics afin de rendre visible et attractive l'offre existante en facilitant l'intermodalité et le rabattement vers les gares de Chantonnay et de Bournezeau ;
- Des enjeux liés à la mobilité partagée afin de limiter l'autosolisme, notamment pour les trajets domicile-travail en favorisant le covoiturage et/ou l'autopartage ;
- Des enjeux liés aux modes actifs afin de faciliter, encourager et sécuriser la pratique du vélo ou de la marche à pied ;
- Des enjeux liés aux publics fragiles afin de faciliter l'accès à l'emploi ou le quotidien des personnes dépendantes en apportant une offre de mobilité adaptée aux besoins de chacun ;
- Des enjeux liés à la gouvernance de la mobilité, compétence où le Conseil régional des Pays de la Loire demeure chef de file de la mobilité.

Le Pays de Chantonnay souhaite poursuivre son volontarisme territorial en associant acteurs économiques et associatifs sur ces sujets de mobilité afin d'adapter les moyens financiers et techniques à mettre en œuvre.

Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le
ID : 085-218501922-20230612-D2023061202-DE

Pour répondre à ces enjeux, cinq grandes orientations stratégiques struct[illegible] simplifié du Pays de Chantonnay :

Axe l : Renforcer les solutions de transports publics ;
Axe 2 : Favoriser la mobilité sociale et solidaire ;
Axe 3 : Favoriser les mobilités partagées ;
Axe 4 : Favoriser les mobilités actives et la démobilité ;
Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation.

Ces orientations se déclinent dans un plan composé de 18 actions afin d'offrir des solutions durables et applicables à l'identité rurale du Pays de Chantonnay mais aussi progressives afin de proposer de nouvelles solutions s'adaptant aux initiatives du territoire.

Parmi les actions prioritaires :

- Le Pays de Chantonnay défend la pérennisation de la ligne TER 14 auprès des Régions compétentes, une adaptation du cadencement des horaires de train et souhaite construire une offre de rabattement vers les gares de Chantonnay et Bournezeau
- Le développement du transport à la demande par une évolution de l'offre existante grâce à un travail partenarial à mener avec la Région Pays de la Loire ;
- La promotion du covoiturage sur le territoire, notamment sur les trajets domicile-travail, source d'économies et de réduction d'émissions de gaz à effets de serre ;
- La réalisation d'un schéma directeur cyclable pour structurer le maillage cyclable sur le territoire et promouvoir la pratique du vélo, notamment en proposant un service de location longue durée de vélos à assistance électrique ;
- L'élaboration d'un plan de communication sur l'ensemble du territoire pour faire connaître l'offre de mobilité sur le Pays de Chantonnay.

Monsieur le Maire informe que la première phase de mise en œuvre de ce Plan de mobilité simplifié court sur la période 2023-2026. Cette mise en œuvre fait l'objet d'un Plan pluriannuel dont l'évaluation financière prévoit un budget d'environ 70 000 € en 2023 et croît pour atteindre 100 000 € / an à horizon 2026.

Conformément à l'article L.1214 du Code des Transports, les membres du Conseil Municipal sont invités à donner leur avis dans les 3 mois suivant la prise de décision de l'intercommunalité. A défaut l'avis est réputé favorable.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **Emettent un avis favorable au plan de mobilité présenté**
- **Autorisent Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cet avis**

Pour extrait conforme.

| Delphine DUBOIS, Secrétaire de séance | Christian Boissinot, Maire de Rochetrejoux. |
|---|---|
| | MAIRIE ROCHETREJOUX 85 (Vendée) |

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le.....
Et publication ou notification du.....
Le Maire.
Christian BOISSINOT

# Avis de la commune de

# Saint Germain-de-Prinçay

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 085-218502201-20230510-D2023_041-DE

ARRON

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE PRINCAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le dix mai, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mai 2023.

**PRESENTS** : Dominique PAILLAT, Fabrice HERBRETEAU, Catherine GOURMAUD, Philippe RIPAUD, Laure ROUET, Benoit AVRIL, Nathalie BIZET, Françoise BODIN, Odile DELACOTTE, Isabelle HELIE, Jean-Yves LOISEAU, Mickaël MACE, Nelly PIVETEAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Benoit BARD, Thomas CANDAIS, Dominique EMERIT, Franck GUITTON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Isabelle HELIE.

**D2023-041/ OBJET : AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

La mobilité est un enjeu majeur pour l'aménagement et la qualité de vie sur le Pays de Chantonnay.
A la fois défi environnemental face à la décarbonation des déplacements quotidiens et enjeu économique face à la flambée des coûts de l'énergie, le Pays de Chantonnay souhaite mettre en œuvre une politique de mobilité ambitieuse et pragmatique sur les 10 communes.

Lors du Conseil Communautaire du 29 mars dernier, le Plan de mobilité simplifié a été arrêté.

Ce plan se structure autour de cinq grandes orientations stratégiques, déclinées en 18 actions que la Communauté de Communes a souhaité pragmatique afin d'offrir des solutions durables et applicables à son identité rurale.

Monsieur le Maire donne lecture des enjeux :

- Des enjeux liés à l'offre de transports publics afin de rendre visible et attractive l'offre existante en facilitant l'intermodalité et le rabattement vers les gares de Chantonnay et de Bournezeau ;
- Des enjeux liés à la mobilité partagée afin de limiter l'autosolisme, notamment pour les trajets domicile-travail en favorisant le covoiturage et/ou l'autopartage ;
- Des enjeux liés aux modes actifs afin de faciliter, encourager et sécuriser la pratique du vélo ou de la marche à pied ;
- Des enjeux liés aux publics fragiles afin de faciliter l'accès à l'emploi ou le quotidien des personnes dépendantes en apportant une offre de mobilité adaptée aux besoins de chacun ;
- Des enjeux liés à la gouvernance de la mobilité, compétence où le Conseil régional des Pays de la Loire demeure chef de file de la mobilité.

Le Pays de Chantonnay souhaite poursuivre son volontarisme territorial en associant acteurs économiques et associatifs sur ces sujets de mobilité afin d'adapter les moyens financiers et techniques à mettre en œuvre.

Pour répondre à ces enjeux, cinq grandes orientations stratégiques structurent le Plan de mobilité simplifié du Pays de Chantonnay :

Axe I : Renforcer les solutions de transports publics ;
Axe 2 : Favoriser la mobilité sociale et solidaire ;
Axe 3 : Favoriser les mobilités partagées ;
Axe 4 : Favoriser les mobilités actives et la démobilité ;
Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 085-218502201-20230510-D2023_041-DE

Ces orientations se déclinent dans un plan composé de 18 actions afin d
applicables à l'identité rurale du Pays de Chantonnay mais aussi pro
nouvelles solutions s'adaptant aux initiatives du territoire.

Parmi les actions prioritaires :

- Le Pays de Chantonnay défend la pérennisation de la ligne TER 14 auprès des Régions compétentes, une adaptation du cadencement des horaires de train et souhaite construire une offre de rabattement vers les gares de Chantonnay et Bournezeau
- Le développement du transport à la demande par une évolution de l'offre existante grâce à un travail partenarial à mener avec la Région Pays de la Loire ;
- La promotion du covoiturage sur le territoire, notamment sur les trajets domicile-travail, source d'économies et de réduction d'émissions de gaz à effets de serre ;
- La réalisation d'un schéma directeur cyclable pour structurer le maillage cyclable sur le territoire et promouvoir la pratique du vélo, notamment en proposant un service de location longue durée de vélos à assistance électrique ;
- L'élaboration d'un plan de communication sur l'ensemble du territoire pour faire connaître l'offre de mobilité sur le Pays de Chantonnay.

*Arrivée de Mme Nelly PIVETEAU à 20h15.*

Après échange de l'assemblée, Monsieur le Maire informe que la première phase de mise en œuvre de ce Plan de mobilité simplifié court sur la période 2023-2026.
Cette mise en œuvre fait l'objet d'un Plan pluriannuel dont l'évaluation financière prévoit un budget d'environ 70 000 € en 2023 et croît pour atteindre 100 000 € / an à horizon 2026.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer conformément à l'article L.1214 du Code des Transports, la commune est invitée à donner son avis dans les 3 mois suivant la prise de décision. A défaut l'avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au plan de mobilité présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,

Signé électroniquement par :
Dominique Paillat
Date de signature : 16/05/2023
Qualité : Maire de St Germain de Prinçay

Dominique PAILLAT.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du

# Avis de la commune de

# Saint Hilaire-le-Vouhis

Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le
ID : 085-218502326-20230612-D39_2023-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE LE VOUHIS

Mairie – 1 Place de la Mairie
85480 SAINT HILAIRE LE VOUHIS
Tél. : 02.51.46.84.93
mail : mairie@sthilaire-levouhis.fr

---

Séance du 12 juin 2023

L'an deux mil vingt trois,
Le 12 juin à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Louis CORNIERE, Maire.
Nombre de Conseillers en exercice : 15.
Date de convocation : 06.06.2023.
PRESENTS : CORNIERE J.L. CHAIGNEAU D. MOREAU L. COULON D. GRELAUD S. MAQUIGNON C. METAY C. SACHOT V. LOUINEAU A. TEXIER R. PRAUD C. PICARD V. BOURASSEAU I.
EXCUSES : CHACUN B. (pouvoir à J.L. CORNIERE) POIRON A. (pouvoir à C. PRAUD)
ABSENTS :
SECRETAIRE DE SEANCE : Laetitia MOREAU

**Objet : Communauté de Communes du Pays de Chantonnay – Avis sur le projet adopté de Plan de Mobilité simplifié. 39.2023**

La Communauté de Communes a mené une concertation avec les acteurs économiques locaux, les habitants, les représentants du monde associatif et les élus communaux pour établir son projet de Plan de mobilité simplifié qui a été adopté par le Conseil Communautaire le 29 mars dernier.

Ce projet a pour ambition de construire sur le territoire, une offre de déplacements alternatifs à la voiture individuelle avec, pour objectif, de permettre à chaque habitant de disposer d'une solution de transport durable et adaptée à ses besoins.

Ce plan de Mobilité joint au présent rapport ainsi que la délibération du Conseil Commuautaire, se structure autour de 5 grandes orientations stratégiques, déclinées en 18 actions que la Communauté de Communes a souhaité pragmatique afin d'offrir des solutions durables et applicables à son identité rurale.

Ainsi, conformément à l'article L1214-15 du Code des Transports, ce projet de Plan de Mobilité est soumis pour avis, aux communes. Cet avis est à donner dans un délai de 3 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention :

- EMET un avis favorable sur le Plan de Mobilité établi par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé le Maire et le secrétaire de séance. Pour copie conforme.
Certifié exécutoire par le Maire et le secrétaire de séance
Compte-tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage à la date de la signature électronique

MAIRIE DE SAINT HILAIRE LE VOUHIS 85480 (Vendée)

Signé électroniquement par : Jean-Louis Corniere
Date de signature : 14/06/2023
Qualité : Maire de Saint Hilaire le Vouhis

# Avis de la commune de

# Saint Martin-des-Noyers

Envoyé en préfecture le 22/06/2023
Reçu en préfecture le 22/06/2023
Publié le
ID : 085-218502466-20230615-DEL49_2023-DE

Saint-Martin des Noyers

Convocation du 9 juin 2023
Nombre de Conseillers : 18
Présents : 16
Votants : 18

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 15 juin 2023**

Le quinze juin deux mille vingt-trois à vingt heures trente les membres du conseil municipal de la commune de Saint Martin-des-Noyers se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie, sur la convocation en date du neuf juin deux mille vingt-trois qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

*Étaient présents* : MM. GOURAUD Christophe, DREUX Jean-Claude, GABORIT Hélène, CONNIL Jérémy, MADORRA Héléna, PICARD Fabien, PICARD Sophie, JAULIN Dominique, CARRÉ Vanessa, MICHENAUD Christian, TESSIER Marie-Odile, BATONNIER Amélie, THIBAULT Jérémy, SOURISSEAU Cédric, BOSSARD Alexandre, CHARTEAU Adeline.

*Absents excusés :*
M. AUVINET Franck ayant donné procuration à M. CONNIL Jérémy,
Mme PAPIN Elise ayant donné procuration à M. DREUX Jean-Claude.

*Absent :*

*Secrétaire de séance* : M. BOSSARD Alexandre.

## DELIBERATION N° 49-2023 : CCPC – PROJET DE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Transports,
Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,
Vu la délibération n°2023-150 en date du 29 mars 2023 approuvant le projet de plan de mobilité simplifié du Pays de Chantonnay,

Considérant le diagnostic réalisé par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay,
Considérant que le projet de plan de mobilité simplifié doit être soumis pour avis à l'ensemble des acteurs publics partenaires dont les communes du territoire,
Considérant le projet de plan d'action identifié par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay et se traduisant en 5 axes :

Axe 1 : renforcer les solutions de transports publics ;
Axe 2 : favoriser la mobilité sociale et solidaire ;
Axe 3 : favoriser les mobilités partagées ;
Axe 4 : favoriser les mobilités actives et la démobilité ;
Axe 5 : renforcer la communication et la sensibilisation.

Monsieur DREUX Jean-Claude, adjoint, après avoir présenté le projet aux membres du Conseil Municipal, propose d'émettre un avis,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (18 voix Pour), décide :

- D'émettre un avis favorable au plan de mobilité simplifié ainsi qu'aux orientations définies par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Envoyé en préfecture le 22/06/2023
Reçu en préfecture le 22/06/2023
Publié le
ID : 085-218502466-20230615-DEL49_2023-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme, en Mairie,**
**le 16 juin 2023**
**Le Maire,**
**Signé Christophe GOURAUD**

Signé électroniquement par : Christophe Gouraud
Date de signature : 21/06/2023
Qualité : Maire de St Martin des Noyers

# Avis de la commune de

# Saint Prouant

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 085-218502684-20230424-20230417_D21-DE

SAINT-PROUANT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois d' Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une quatrième séance de l'année.

**Etaient présents** : M. SOULARD Yannick, Mme BELLET Laëtitia, M. CHARRIER Julien, Mme DAVIET Christelle, M. DURAND Bruno, M. MERCIER Gérard, Mme OGER Maud, M. BANCHEREAU Philippe, M. FERCHAUD Vincent, Mme FUSEAU Céline, Mme GUICHETEAU Anita, M. HOUPERT Arnaud Mme GRANJON Françoise, M. RABILLIER Pierre, Mme ROY Françoise, Mme RAFFENEAU Sandra, M. RAINTEAU Philippe formant la majorité des membres en exercice.
**Etaient excusés** : Mme GENTY Béatrice, M. BOSSARD Florent,

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame GUICHETEAU Anita, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**N°21/2023 : Plan de mobilités de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay**

| | |
|---|---|
| Date convocation | 10/04/2023 |
| Conseillers municipaux en exercice | 19 |
| Nombre de présents | 17 |
| Nombre d'excusés avec pouvoir | / |
| Nombre d'excusés sans pouvoir | 2 |
| | |
| Nombre d'absents | / |
| Nombre de vote pour | 17 |
| Nombre de vote contre | / |
| Nombre d'absentions | / |
| Nombre de vote exprimés | 17 |

Le plan de mobilités établi par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay requiert l'avis des différents conseils municipaux.

Monsieur le maire détaille les différents axes du plan de mobilités :
- Renforcer les solutions de transport public
- Favoriser la mobilité sociale et solidaire
- Favoriser les mobilités partagées
- Favoriser les mobilités actives et la démobilité
- Renforcer la communication et la sensibilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- N'émet aucune réserve sur le plan de mobilité de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

**Le Maire, Y. SOULARD**

Signé électroniquement par : Yannick Soulard
Date de signature : 24/04/2023
Qualité : Maire de Saint Prouant

# Avis de la commune de

# Saint Vincent-Sterlanges

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 085-218502763-20230509-2023_05_DELIB01-DE

SAINT VINCENT STERLANGES

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**
**Séance du 2 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mai, à vingt-heures trente, le conseil municipal de Saint Vincent-Sterlanges, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de madame Tonarelli, Maire.
**Etaient présents** : Mme Valérie Tonarelli, Maire
Mr Guinaudeau Dany et Mme Bonnière Magali, adjoints.
Mr Bénéteau Claude, Mme Bousseau Agnès, Mr Charrier Tony, Mr Courcelles Didier et Natolot Mélanie, conseillers municipaux.
**Etaient absents et excusés** : Mme Maes Laetitia, Mme Chateigner Sabine et Mr Guerry Dominique
**A été élu secrétaire** : Mme Bonnière Magali

Date de convocation : 25 Avril 2023 Date de publication : 4 Mai 2023
Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres votant : 8

## 2023-05-Délib 01 Projet : Adopter le Plan de Mobilité Simplifié

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le 29 mars 2023, lors d'une séance du conseil communautaire il a été arrêté un Plan de mobilité simplifié.
Ce Plan de Mobilité Simplifié est le résultat d'environ une année de réflexion par un groupe de travail pluridisciplinaire (acteurs économiques, élus locaux, associations, habitants...)
Ce projet a pour but d'offrir un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle et de permettre à chaque habitant de disposer d'une solution de transport.
Ce plan à plusieurs axes et il est décliné en 18 actions que la Communauté de Communes a souhaité pragmatique afin d'offrir des solutions durables et applicables à notre milieu rural.
Ce projet est soumis à l'avis du conseil municipal conformément au code des transports (article L.1214-15).

Celui-ci, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet du Plan de Mobilité Simplifié présenté par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay
- Confie à Mme le Maire le soin de communiquer cet avis favorable, à la CCPC.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
En Mairie de St Vincent-Sterlanges
Le 9 Mai 2023

Madame Le maire,
Valérie TONARELLI

# Avis de la commune de

# Sainte Cécile

Envoyé en préfecture le 03/05/2023
Reçu en préfecture le 03/05/2023
Publié le
ID : 085-218502029-20230427-DELCM2023_04_05-DE

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE**
**COMMUNE DE SAINTE CECILE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril,** à 20H15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Cyrille GUIBERT, Maire.

***ETAIENT PRESENTS***: M. Cyrille GUIBERT, Maire – Mme Valérie MARTINEAU - M. Eric BERNARD (arrivée à 21h30) - Mme Céline GABILLAUD, adjoints – M. Benoît PICARD (arrivée à 21h00) - Mme Marie-Hélène VANLERBERGHE - M. Serge BOUDEAU - M. Frédéric RENAUDIN - M. Yann JEUDY- Mme Stéphanie CHAUVIERE – Mme Aurore GILBERT – M. Thierry BODIN – Mme Cécile BARATON
***ABSENTS EXCUSÉS*** **:** M. Erwan REVEILLER qui donne pouvoir à M. Cyrille GUIBERT
Mme Lucie MENANTEAU qui donne pouvoir à Mme Valérie MARTINEAU
Mme Annie POTEREAU qui donne pouvoir à M. Eric BERNARD
M. Emmanuel TESSIER
M. Daniel CAILLAUD
Mme Françoise LALLEMAND

Date de la convocation : 14/04/2023
Monsieur Frédéric RENAUDIN est nommé secrétaire de séance.

**N° : DELCM2023-04/05**
**OBJET : APPROBATION DU PROJET DE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**
***(arrivée de M. Eric BERNARD)***

Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes du Pays de Chantonnay s'est saisie de la compétence mobilité en juillet 2021. A l'heure où nos moyens de transports sont en pleine évolution en raison notamment de la nécessaire transition écologique, les élus du territoire ont souhaité se doter d'un Plan de Mobilité Simplifié.

Ce document est une feuille de route conçue pour développer et structurer l'ensemble des solutions de mobilité sur le territoire.

Les élus, en collaboration avec les acteurs locaux (entreprises, associations...) et les habitants, ont travaillé depuis près d'un an pour élaborer un projet de Plan de Mobilité Simplifié.
Aujourd'hui, les enjeux de la mobilité du Pays de Chantonnay sont multiples et nécessitent notamment de repenser l'aménagement du territoire à travers la sécurisation des cheminements piétons, le développement des déplacements à vélos, la mise à disposition de nouveaux services de mobilité.
5 axes stratégiques et 18 actions sur les prochaines années ont été définis pour réinventer les mobilités du quotidien.

Après avoir pris connaissance des différents éléments du projet de plan de mobilité simplifié et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver celui-ci.

Fait et délibéré à SAINTE CECILE, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,
Cyrille GUIBERT

# Avis de la communauté de communes du

# Pays des Herbiers

*Le 28 avril 2023*

REÇU LE
15 MAI 2023
879

PAYS DES HERBIERS

**Monsieur le Président**
*Maire des Herbiers*

à

**Madame la Présidente**
Communauté de communes
du Pays de Chantonnay
65 avenue du Général de Gaulle
BP 98
85111 CHANTONNAY Cedex

SF/AD – N°454/04
Dossier suivi par le service Développement durable/mission mobilités

**Objet** : Soumission pour avis du projet de Plan de Mobilité Simplifié adopté par le Pays de Chantonnay.

Madame la Présidente, Chère Isabelle,

J'accuse bonne réception de votre courrier en date du 30 mars 2023 portant sur la demande d'avis du projet de Plan de Mobilité Simplifié adopté par votre Conseil communautaire.

Le Pays des Herbiers reste très attentif aux projets menés par les collectivités voisines et notamment sur le sujet des déplacements, dont les enjeux vont bien au-delà des limites administratives de nos territoires respectifs et dépassent les limites géographiques de nos Bassins de mobilité définis par la Région pour le déploiement de la compétence d'organisation des mobilités.

A ce titre, je n'ai pas d'observations particulières concernant votre projet de Plan de Mobilité Simplifié dont les actions prioritaires sont également en adéquation avec les nôtres, par ailleurs définies au travers de nos politiques publiques intégrées.

En tant qu'EPCI limitrophe nous restons à votre écoute pour mener des actions liaisonnant nos territoires notamment sur le thème du covoiturage ou encore de la création de liaisons cyclables.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

Amitiés,

**Christophe HOGARD**
Président

Communauté de communes du Pays des Herbiers
6 rue du Tourniquet – BP 40405 – 85504 LES HERBIERS
02 51 66 82 27 – info@cc-paysdesherbiers.fr

# Avis du

# Conseil départemental de la Vendée

LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

*La Vice-Présidente*

La Roche sur Yon, le 21 JUIN 2023

REÇU LE
26 JUIN 2023
1155

Copie à Aurelien

**Brigitte HYBERT**
Vice-Présidente du Conseil Départemental
Présidente de la Commission Routes
et Mobilités durables
Conseillère Départementale
du canton de Mareuil-sur-Lay-Dissais

PID - DRMH/SMD - n°2023-05-23

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu me transmettre, pour avis, le Plan de Mobilité Simplifié, réalisé par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Je me permets de préciser que l'itinéraire cyclable d'intérêt départemental (cf. carte) qui traverse votre territoire (de Sigournais à Saint Martin des Noyers en passant par Chantonnay, Saint Germain de Prinçay, Saint Vincent Sterlanges et Sainte Cécile) fait partie de l'itinéraire cyclable national Les Sables d'Olonne-Bressuire, inscrit en 2022 au Schéma National des Véloroutes sous le n°V95.

Concernant le plan d'actions, je ne peux que vous féliciter pour avoir réalisé cette feuille de route qui permettra de décliner des actions à l'échelle intercommunale en faveur des mobilités, et en particulier des mobilités durables.

Je note la réalisation d'un schéma directeur cyclable à venir auquel le Département pourra être associé, notamment dans le cadre la nouvelle politique cyclable adopté en décembre 2022 pour favoriser les déplacements du quotidien à vélo, notamment le long des routes départementales.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Brigitte HYBERT

Madame Isabelle MOINET
Présidente de la Communauté de Communes
du Pays de Chantonnay
65 avenue du Général de Gaulle
BP 98
85111 CHANTONNAY Cedex

**Hôtel du Département**
40 rue du Maréchal Foch
85923 La Roche sur Yon cedex 9
Tél. 02 28 85 85 85

# Itinéraire cyclable d'intérêt départemental et national (V95)

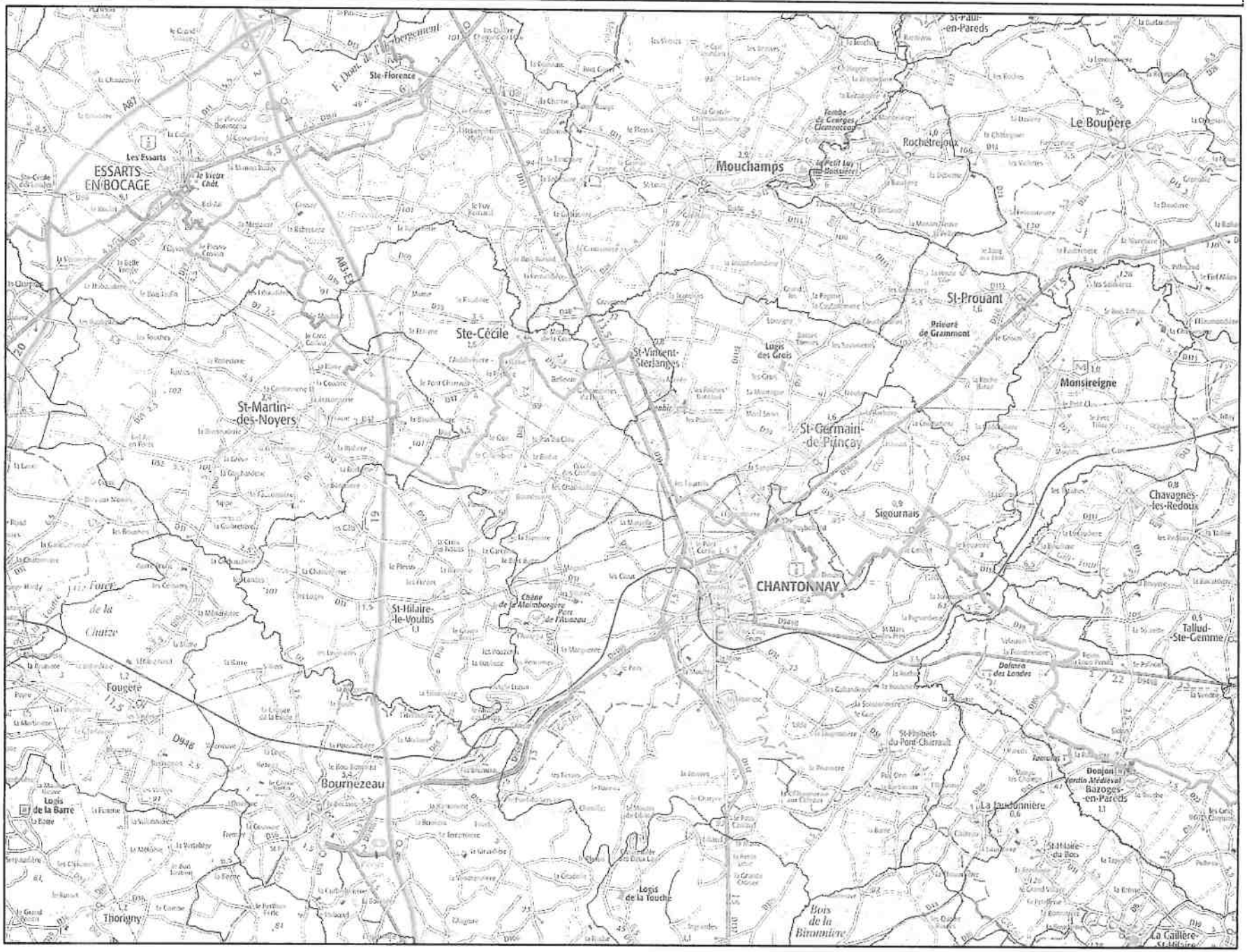


VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

◀ *Carte de localisation*

▼ *Carte de situation*

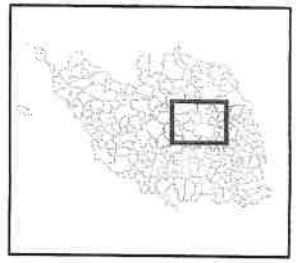

▼ *Légende*

**Sentiers cyclables**

- Non définie
- Site propre
- Véloroute
- Bandes Cyclables

**Communes**

- Communes

0 0,45 0,9 1,8 2,7 3,6 Km

Source: Conseil Départemental de la Vendée, DGI, IGN.

C. & R.: cperrin

Date de réalisation : 09/06/2023

# Avis de la communauté de communes du

# Pays de Pouzauges

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 085-248500464-20230530-CC30052310-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE
---
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 mai 2023
---

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 37
Membres présents : 32
Votants : 36
Quorum : 19

Date de convocation : 24 mai 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Mylène MERIGEAU, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Monsieur Christian PELLETIER, Madame Nicole FIORI, Monsieur Didier DOLE, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Anne ROY, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Bernard MARTINEAU, Monsieur Claude ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Magalie GUICHETEAU, Monsieur Lionel GAZEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Anne-Claude LUMET donne pouvoir à Antoine HERITEAU, Madame Marie Noëlle FRADIN donne pouvoir à Nicole FIORI, Sophie BENETEAU donne pouvoir à Didier DOLE, Madame Lydie AVOINE donne pouvoir à Jean-Claude Marchand, Alexandre GUILLOTEAU.

Assistaient également à la séance :
Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Francis TETAUD

## Délibération n° CC30052310 - AVIS SUR PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE PAYS DE CHANTONNAY

Vu l'article L1214-15 du code des transports « Le projet de plan de mobilité est arrêté par l'organe délibérant de l'autorité organisatrice de transport. Il est soumis, pour avis, aux conseils municipaux, départementaux et régionaux, aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes ainsi qu'aux autorités administratives compétentes de l'Etat concernés dans un délai et des conditions fixés par voie réglementaire. »,

Vu l'avis favorable du Bureau des Vice-Présidents en date du 23 mai 2023 sur le projet de Plan de Mobilité simplifié du Pays de Chantonnay.

Monsieur Michel Gaborit, Vice-président en charge des mobilités, expose que la Communauté de communes du Pays de Pouzauges a été sollicitée par courrier en date du 30 mars 2023 par la

Envoyé en préfecture le 09/06/2023
Reçu en préfecture le 09/06/2023
Publié le
ID : 085-248500464-20230530-CC30052310-DE

Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour émettre un avis sur leur projet adopté de Plan de Mobilité Simplifié.

Il expose que le PCAET de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay engagé depuis 2017 a été approuvé en 2021. C'est dans ce contexte que le Pays de Chantonnay a engagé la réalisation de son Plan de Mobilité Simplifié début 2022, réalisé par le cabinet Tecurbis.

A l'image du Pays de Pouzauges, une première phase de diagnostic de l'offre et des pratiques de mobilité des habitants a été réalisée. Une enquête en ligne a été diffusée, recueillant plus de 500 réponses ; des entretiens individuels ont été menés avec les maires des 10 communes ainsi que d'une dizaine de partenaires institutionnels et acteurs locaux.

Ainsi, nous retrouvons des enjeux en termes de mobilité, similaires au Pays de Pouzauges, tels que :

- Un taux de motorisation des ménages globalement élevé et représentatif des territoires à dominante périurbaine et rurale ;
- Une desserte du territoire en transport public très inégale avec une concentration des services interurbains (TER et Aléop) sur deux communes au sud : Chantonnay et Bournezeau ;
- Des préoccupations exprimées localement quant à la pérennisation de la ligne TER 14, qui dessert les gares de Chantonnay et Bournezeau.

Il indique que La Communauté de communes du Pays de Pouzauges dispose de trois mois pour rendre un avis, à compter du 4 avril 2023. Passé ce délai, sans avis rendu, celui-ci sera réputé favorable.

**Après avoir entendu l'exposé,**

**Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **EMET un avis favorable sur le projet de Plan de mobilité simplifié du Pays de Chantonnay.**

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**
**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,**
**Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 09/06/2023
Qualité : Présidente de la CC Pays de Pouzauges

**Le secrétaire de séance**
**Francis TETAUD**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'ile Gloriette – 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification**

# Avis de la communauté de communes

# Sud Vendée Littoral

Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REÇU LE
07 AOUT 2023 1396

Vu => Anuchen
le 08/08/23

Communauté de Communes
du Pays de Chantonnay
65 av du Général de Gaulle
85110 CHANTONNAY

A Luçon, le 31 juillet 2023

Objet : suite courriers du 30 mars et 6 juillet
N/Réf. : 0780 /2023

*Affaire suivie par Tristan Campardon*
*Tél. : 02/51/28/84/91*
*Email : t.campardon@sudvendeelittoral.fr*

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu vos courriers du 30 mars et du 6 juillet concernant la mise en place du Plan de Mobilité Simplifié du Pays de Chantonnay et je vous en remercie

Suite à la transmission du diagnostic de votre territoire et du plan d'actions envisagé, je vous confirme mon avis favorable à la mise en œuvre de votre Plan de Mobilité Simplifié. Dans ce cadre, je souhaite mettre en avant particulièrement deux axes de collaboration à venir.

Pour les itinéraires cyclables concernant nos 2 territoires et afin de faciliter votre réflexion sur les communes limitrophes, j'ai demandé au service Mobilités de vous transmettre les éléments inscrits dans notre Schéma Directeur des modes Actifs (SDDA) adopté en 2021. Un accès à l'atlas cartographique numérique issu du SDDA vous sera transmis.

Au sujet de la desserte en transports collectifs, il me semble opportun de travailler ensemble auprès de la région Pays de la Loire, afin que cette dernière étudie la faisabilité d'une desserte de l'axe Chantonnay-Sainte Hermine-Vendéopole-Luçon. Cette desserte pourrait permettre de relier utilement nos communes centres et leurs gares respectives. Elle pourrait ouvrir de nouvelles possibilités d'intermodalité s'appuyant sur les 2 lignes ferroviaires existantes qui constituent l'offre de transport public structurante de nos 2 territoires.

C'est donc avec plaisir et dans cette perspective de collaboration que je vous confirme notre souhait d'intégrer votre comité des partenaires. M. René Froment Vice-Président en charge des Mobilités et M. Tristan Campardon, responsable du service Mobilités représenteront la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans cette instance (02 51 28 84 91, t.campardon@sudvendeelittoral.fr)

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

Brigitte Hybert,
Présidente de la Communauté de Communes

Signé électroniquement par : Brigitte Hybert
Date de signature : 02/08/2023
Qualité : CCM SVL Présidente

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 85400 VENDÉE SUD VENDÉE LITTORAL

# AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
# CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay - 65 avenue du Général de Gaulle - 85110 Chantonnay, représentée par sa Présidente, Mme Isabelle MOINET, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Communautaire en date du …….

**D'UNE PART,**

**ET**

La Commune de Chantonnay - Hôtel de Ville - 85110 CHANTONNAY, représentée par son 1er adjoint, M. Didier BOISSEAU, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal en date du 4 septembre 2023

**D'AUTRE PART,**

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

La Commune de Chantonnay, propriétaire du terrain, concède à La Communauté de Communes, à titre de droit réel, les droits suivants :

**ARTICLE 1 - OCCUPATION**
La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune met à disposition de la Communauté de Communes un emplacement d'une superficie de 5 m² sur la parcelle cadastrée section AM n°18, située LES PRES DE LA PONNE à CHANTONNAY d'une superficie totale de 3 175 m².

Ledit terrain est destiné à l'installation d'un local de gestion centralisée des fluides et tous ses accessoires, destiné à alimenter le réseau privé de distribution d'eau et d'électricité de l'aire d'accueil des gens du voyage (ci-joint annexé à l'acte, un plan délimitant l'emplacement réservé à la Communauté de Communes). Les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par la Communauté de Communes. Ainsi, tout équipement, matériel, installation et/ou bâtiment mis en œuvre par la Communauté de Communes, reste sa propriété. Elle en assure la gestion complète pendant la durée de vie de la présente convention.

**ARTICLE 2 — DROIT DE PASSAGE**
Aux fins d'utilisation du local, des droits de passage sont concédés pour :

- Faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations d'eau et d'électricité, et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens, pour assurer l'alimentation du local de gestion.
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins de cet équipement.

Pour assurer l'exploitation desdits ouvrages, la Communauté de Communes ou toute autre personne ayant un accès au réseau bénéficiera de tous les droits qui leur sont conférés par les lois et règlements, notamment celui de procéder aux élagages ou abattages de branches ou d'arbres pouvant compromettre le fonctionnement des ouvrages et/ou porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

**ARTICLE 3 - DROIT D'ACCES**
La Commune s'engage à laisser accéder en permanence, de jour comme de nuit, l'emplacement réservé à la Communauté de Communes (poste et canalisations), à ses agents ou ceux des entrepreneurs accrédités par elle ainsi que les engins et matériels nécessaires, en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages et de les laisser disposer en permanence des dégagements permettant le passage et la manutention du matériel.
La Commune sera préalablement avertie des interventions, sauf en cas d'urgence.

La Commune s'engage à garantir ce libre accès. Ce chemin d'accès doit rester en permanence libre et non encombré. Le plan, ci-annexé et approuvé par les deux parties, situe le terrain, le poste, les canalisations et les chemins d'accès. La Communauté de Communes veille à laisser la parcelle concernée dans un état similaire à celui qui existait avant son/ses intervention(s) au titre des présentes.

**ARTICLE 4 — OBLIGATIONS DE LA COMMUNE**
Pour assurer la continuité de l'exploitation, la Commune s'interdit de faire, sur et sous le tracé des canalisations électriques, aucune plantation, aucune culture, et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable à l'établissement, à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité des ouvrages. La Commune s'interdit notamment de porter atteinte à la sécurité des installations et notamment d'entreposer des matières inflammables à proximité du local ou d'en gêner l'accès.

**ARTICLE 5 — OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**
La Communauté de Communes assurera la gestion de ce local (entretien, réparations, …).
Elle devra, par ailleurs, souscrire une assurance contre les risques dont elle doit répondre en qualité d'occupant.

**ARTICLE 6 - MODIFICATION DES OUVRAGES**
La Commune conserve sur sa propriété tous les droits compatibles avec l'exercice des droits réels ainsi constitués.
Tous les frais qui seraient entraînés par une modification ou un déplacement du poste ou de ses accessoires dans l'avenir, seront à la charge de la partie cause de la modification ou du déplacement.

**ARTICLE 7 - CAS DE LA VENTE OU DE LA LOCATION**
En cas de vente, de location ou de toute mise à disposition de ses bâtiments et terrain, la Commune s'engage ã faire mention, dans l'acte de vente ou de location, des dispositions de la présente convention que l'acquéreur ou le locataire sera tenu de respecter.

**ARTICLE 8 — DOMMAGES**
La Communauté de Communes prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.
Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent.

**ARTICLE 9-DUREE DE LA CONVENTION**
La présente convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question aux articles 1 et 2, et de tous ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants.
Dans le cas où le poste viendrait à être définitivement désaffecté et déséquipé, rendant le lieu libre de toute occupation et mettant fin à la présente convention, la Communauté de Communes fera son affaire de l'enlèvement des ouvrages.

**ARTICLE 10 - INDEMNITE**
En contrepartie des droits qui lui sont concédés, la Communauté de Communes devra verser à la Commune une indemnité annuelle de 1 euro. Toutefois, compte tenu de son faible montant, l'indemnité ne sera pas versée.

**ARTICLE 10 - LITIGES**
Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au Tribunal Administratif de Nantes.

**ARTICLE 11 - FORMALITES**
La présente convention pourra, après signature par les parties, être authentifiée devant notaire, aux frais du demandeur, à la suite de la demande qui en sera faite par l'une des parties pour être publiée au service de la Publicité Foncière.

Fait à Chantonnay, le ……..

| | |
|---|---|
| Pour la Commune de Chantonnay<br>Le 1er adjoint Didier BOISSEAU | Pour la Communauté de communes du Pays de Chantonnay<br>La Présidente Isabelle MOINET |

# Aire d'accueil des gens du voyage
# Gestion centralisée électricité et eau potable

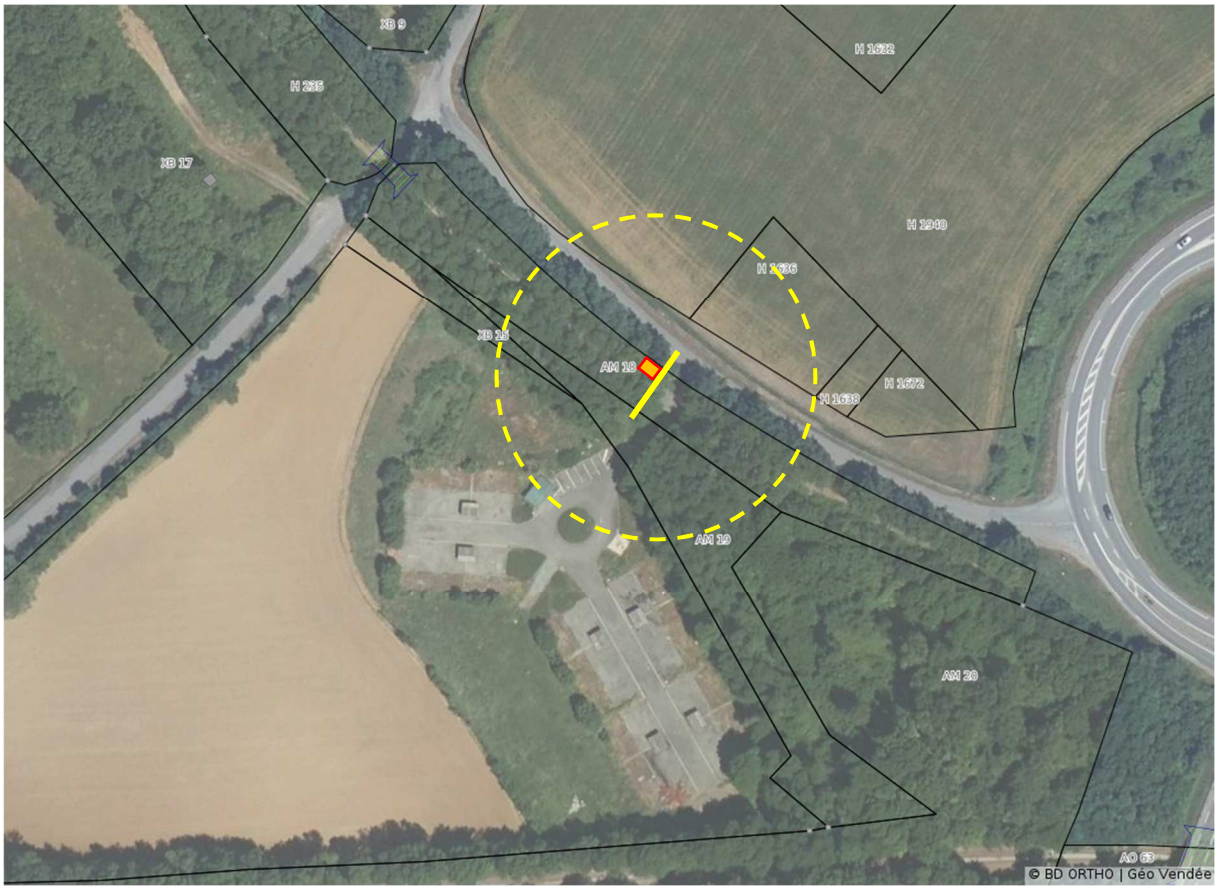


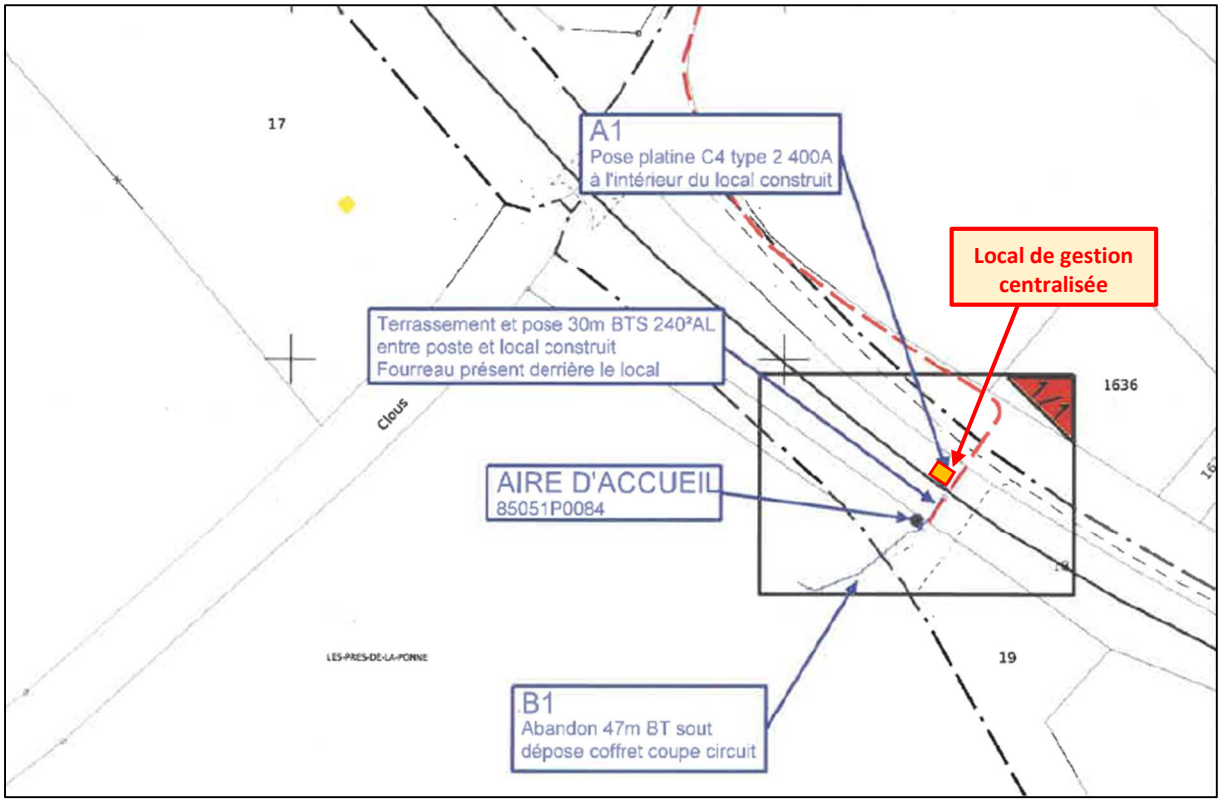

ScOm EST-VENDÉEN
La collecte des déchets

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Exercice 2022

- 40 communes regroupées en 4 structures :
  - Com. de Com. du Pays de St Fulgent-Les Essarts
    (Pour les communes de Essarts-en-Bocage et la Merlatière)
  - Com. de Com. du Pays de Chantonnay
  - Com. de Com. du Pays de Pouzauges
  - Com. de Com. du Pays de la Châtaigneraie

# 73 990 habitants (INSEE 2019)

soit une augmentation de 0,5 % sur un an.

# Les faits marquants en 2022

- Baisse globale des tonnages suite à la hausse post-COVID constatée en 2021
- Forte baisse des tonnages de Déchets Ultimes en déchèteries
- Hausse de la Taxe sur les Activités Polluantes (TGAP) appliquée à chaque tonne de déchets enfouis
- Forte hausse des indices de variation des prix sur les principaux marchés
- Hausse de 5% des tarifs de redevance

# Les services

- Trois services principaux :

➔ **la collecte en « porte-à-porte » (PàP)**

- les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR),
- les EMBALLAGES recyclables (sacs jaunes).

➔ **la collecte en Apport Volontaire (AV)**

- les emballages en VERRE,
- le PAPIER.
- Les Textiles

➔ **les déchèteries**

# la collecte en « porte-à-porte » (PàP)

- 2 flux :
  - OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) : toutes les 2 semaines (C0,5) + toutes les semaines (C1) en juillet-août pour les 5 agglo de + de 2 000 hab.
  - Emballages : toutes les 2 semaines (C0,5)
- Personnel : 20 personnes (SUEZ)
- Matériel : 2 bennes à chargement latéral + 4 bennes à chargement arrière
- 36 333 bacs actifs
  - ⇒ 3 760 interventions (changements, emménagements, maintenance…), effectuées par les services techniques du SCOM
- 57 320 rouleaux de sacs jaunes distribués (– 3,4 %)
- Sacs rouges : 225 utilisateurs exclusifs (sans bac OMR)

# Tonnages d'OMR

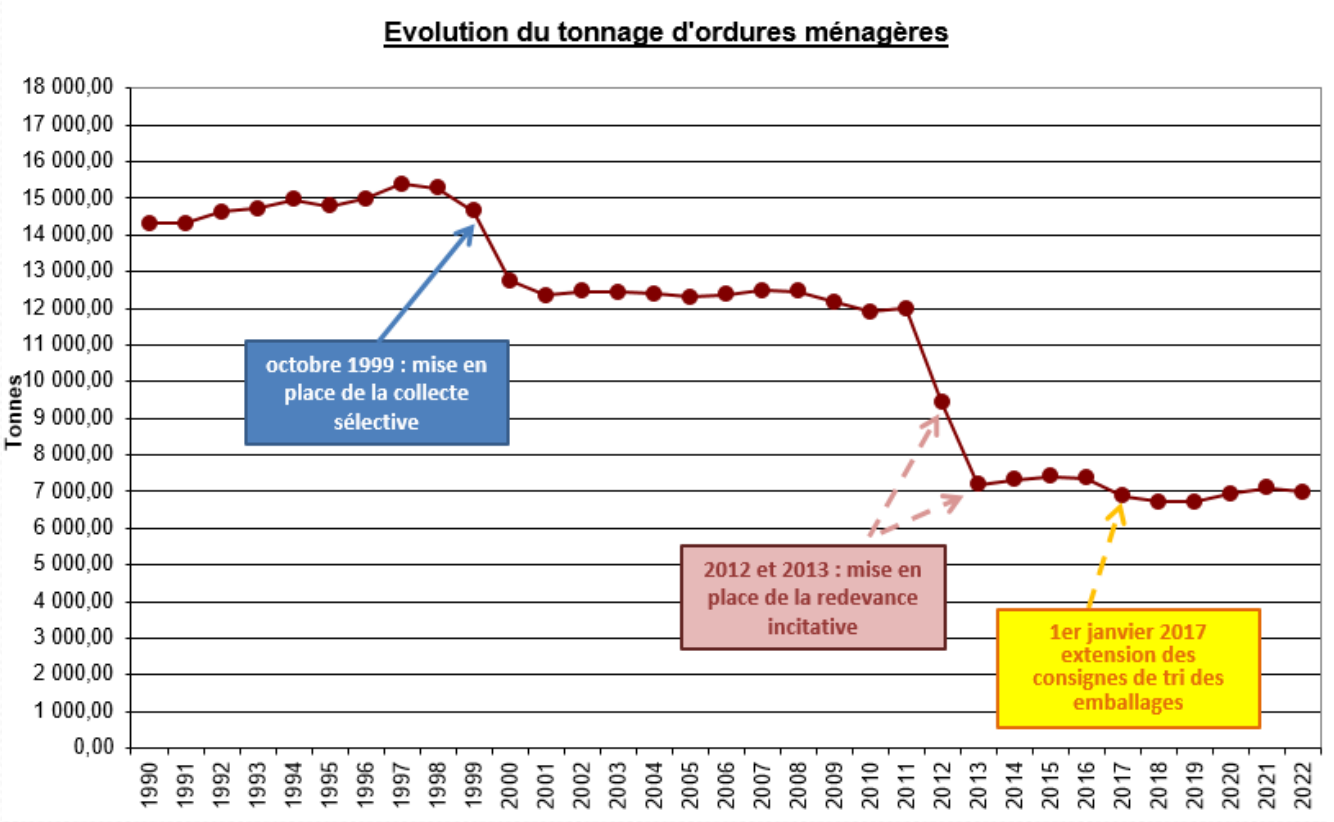


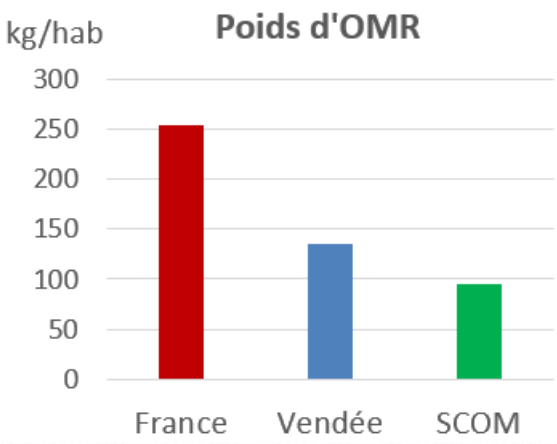


Tonnage 2022 : 6 988 T (- 2,6 %)

Poids par habitant sur le SCOM : 94,5 kg

# Tonnages d'Emballages

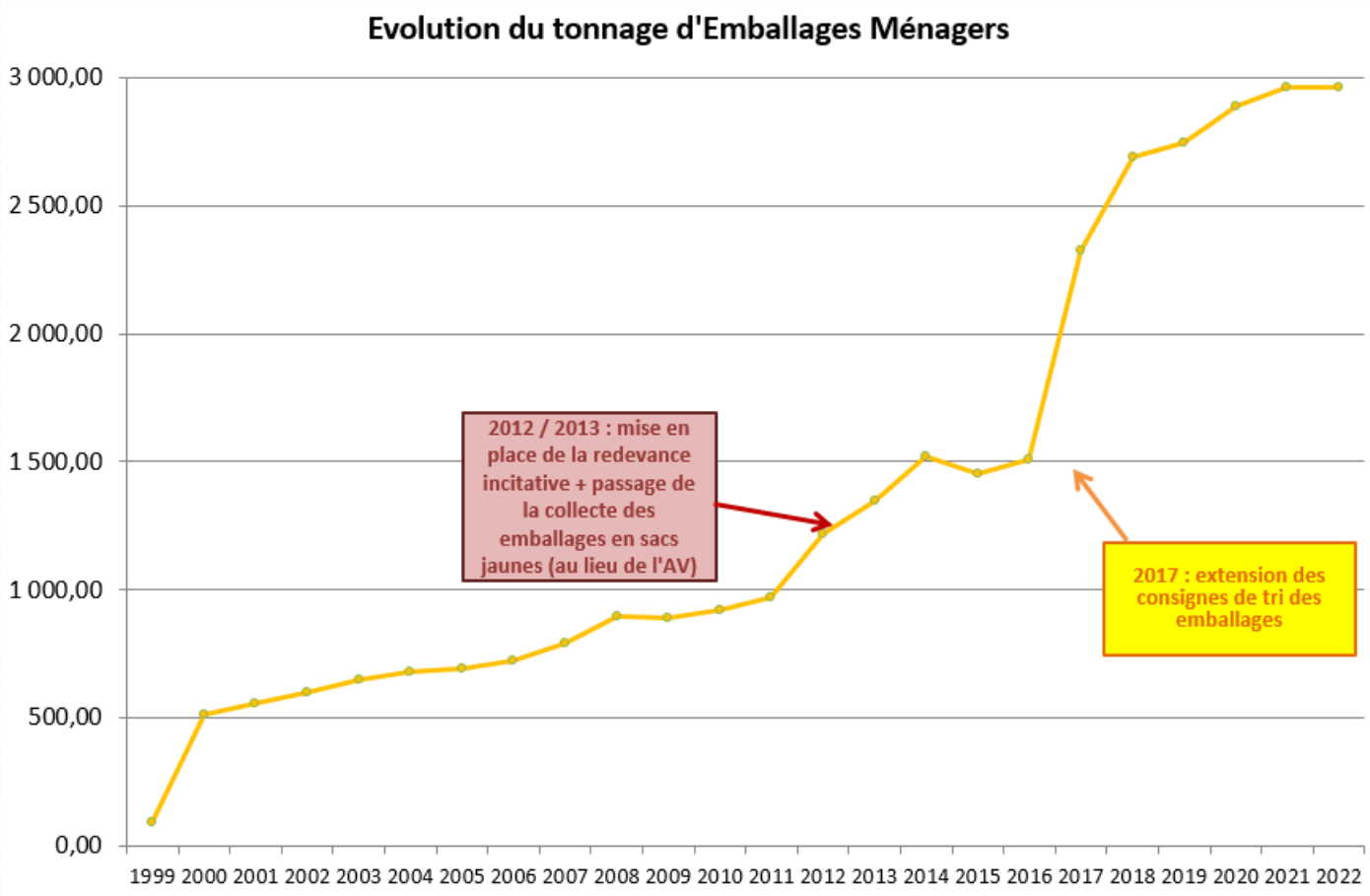


Tonnage 2021 : 2 961 T (- 0,1 % )

Poids par habitant : 40 kg

# Qualité des Emballages

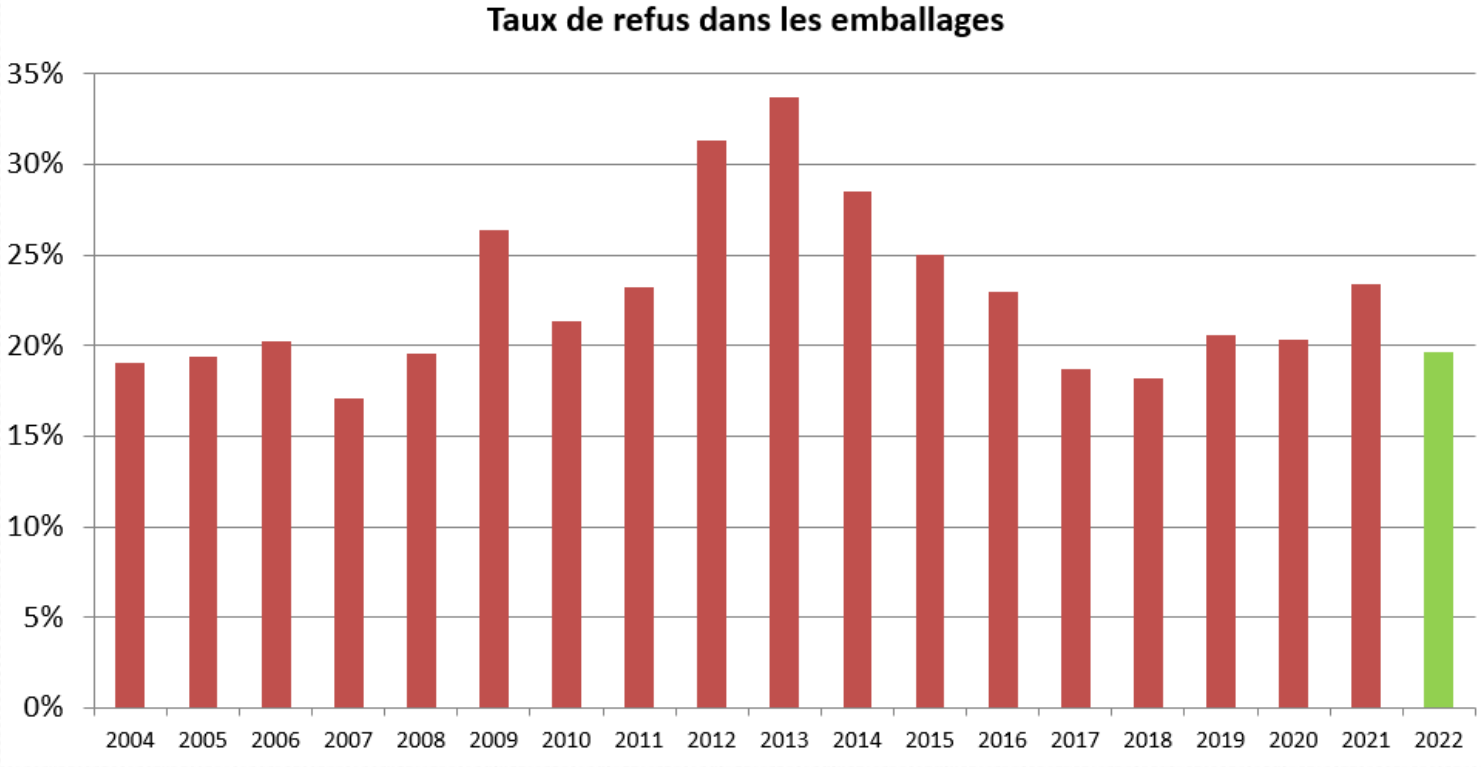


Taux de refus des emballages 2022 : 19,6%

# la collecte en « Apport Volontaire » (AV)

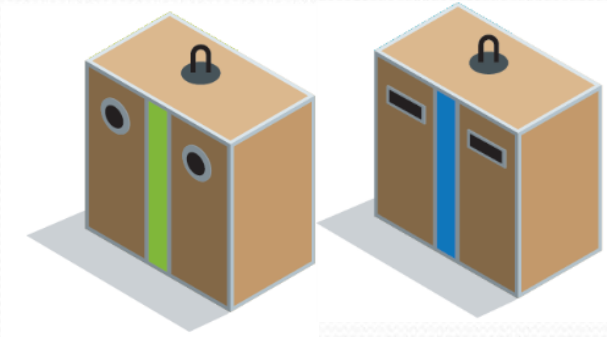

- 2 flux :
  - Verre
  - Papier
- Personnel : 2 chauffeurs
- Matériel : 1 camion grue
- 188 PAV (Points Apport Volontaire)

# Tonnages de verre et de papier

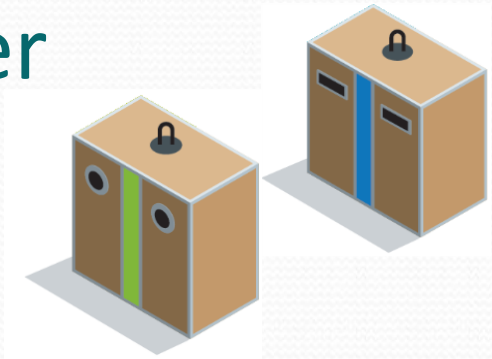

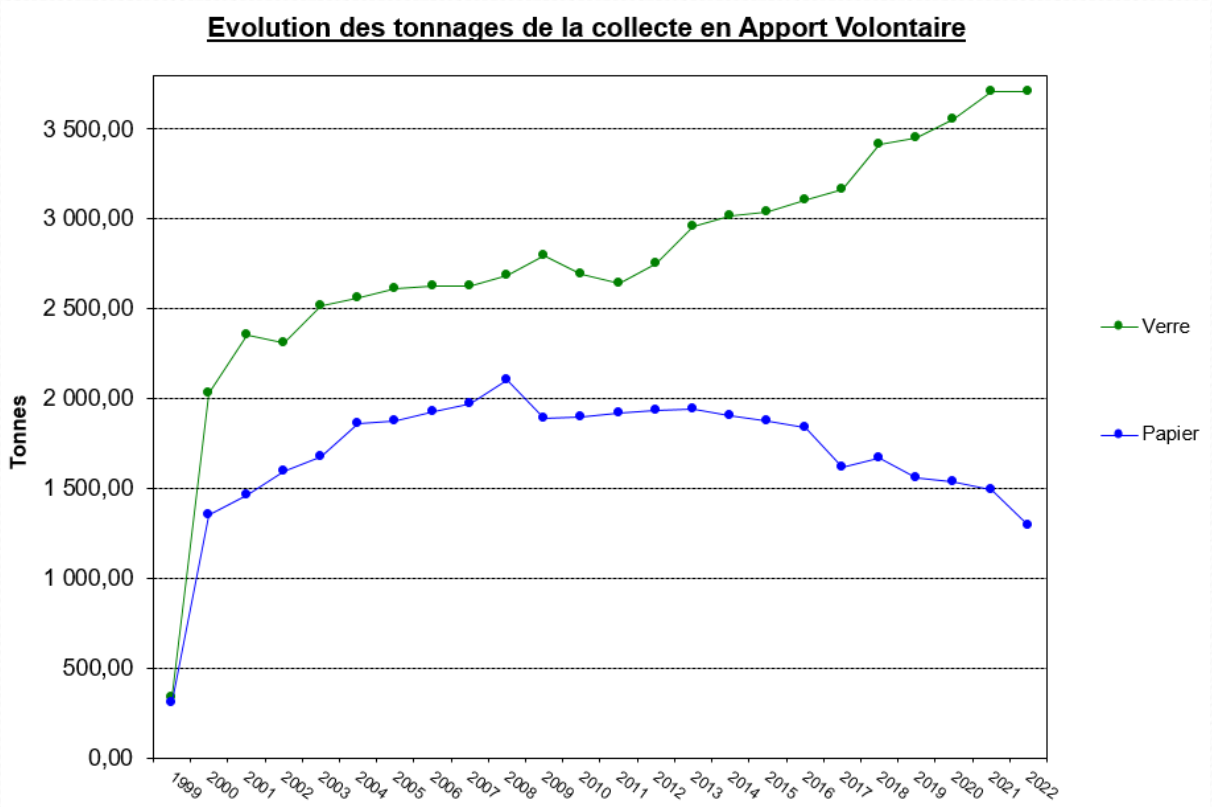


Tonnages 2022 :

Verre : 3 709 T (- 0,1 %)
50 kg/hab

Papier : 1 291 T (-13,6 %)
17 kg/hab

# Les déchèteries

- 5 déchèteries principales
- Personnel : 9 agents déchèteries
- 142 290 accès en 2022, soit 4,2 par usager en moyenne (- 7,4 % )

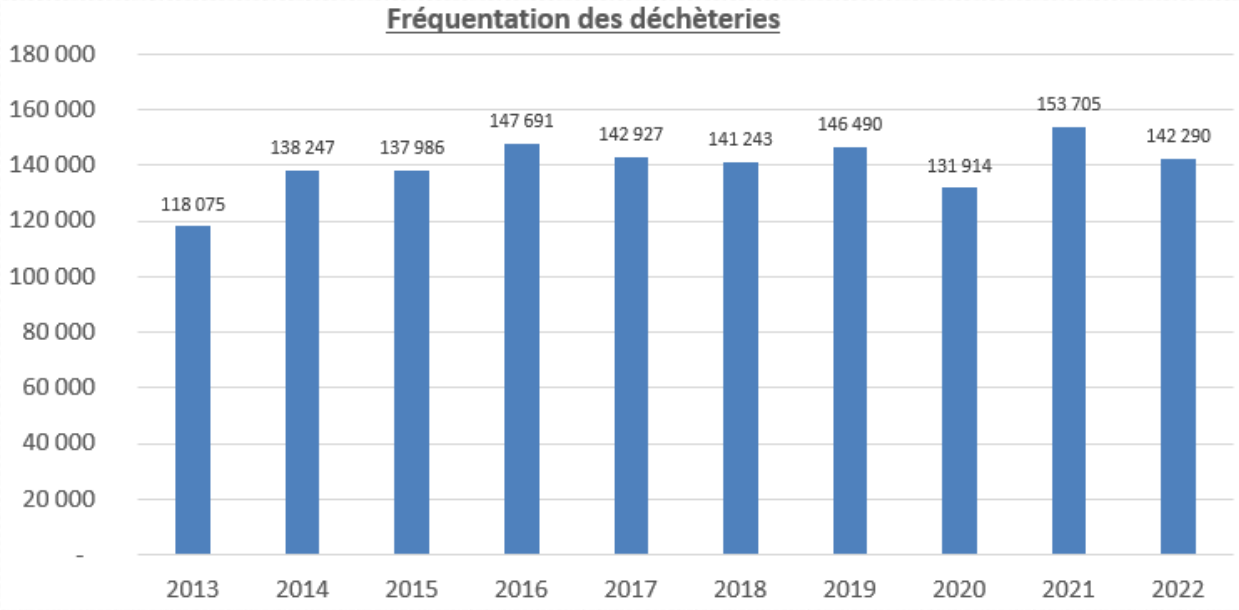

# Tonnage des déchèteries

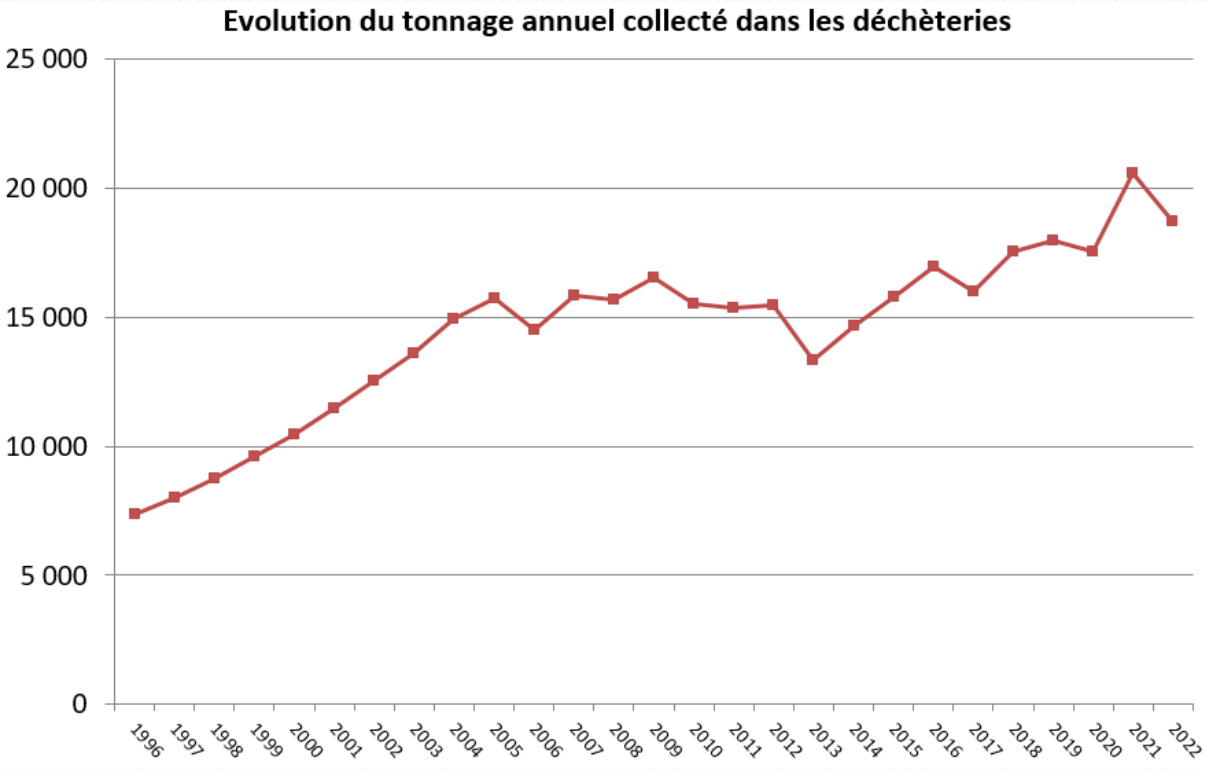


Tonnage 2022 : 18 726T

(- 9,0 %)

Poids par habitant : 253 kg

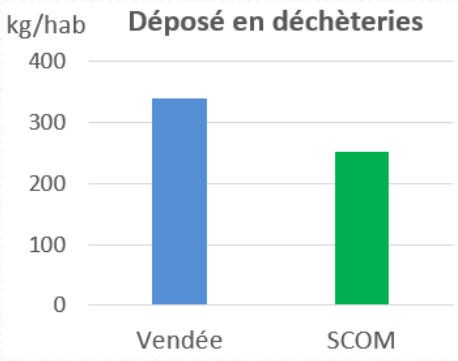

# Tonnages des déchèteries

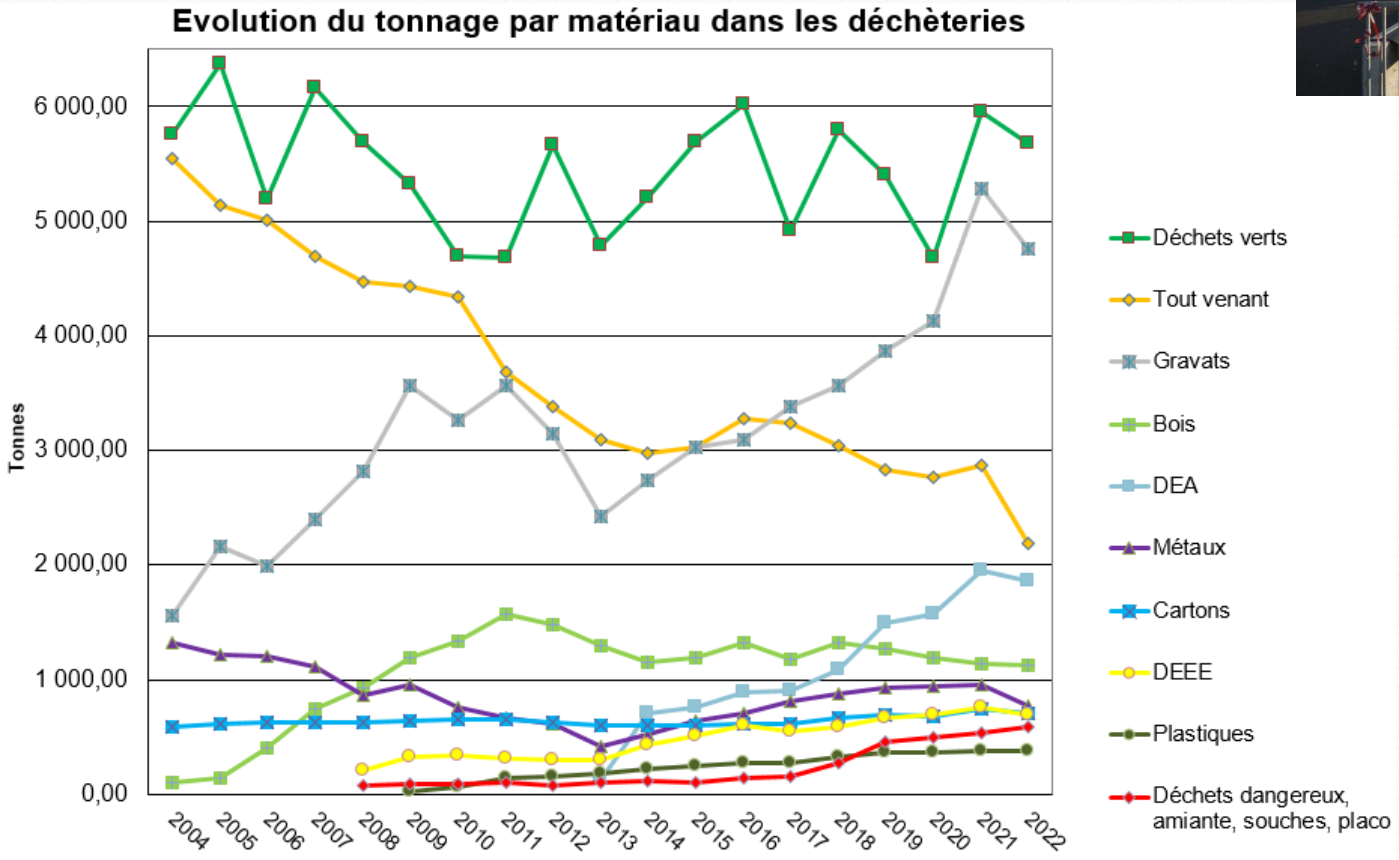


La plupart des flux sont en baisse avec une moyenne de -9,0%. Néanmoins, la baisse est bien plus marquée pour les déchets ultimes avec une baisse exceptionnelle de -23,7%. Cette tendance s'explique notamment par la mise en place de personnels supplémentaires en haut de quai.

# Bilan global des tonnages 2022

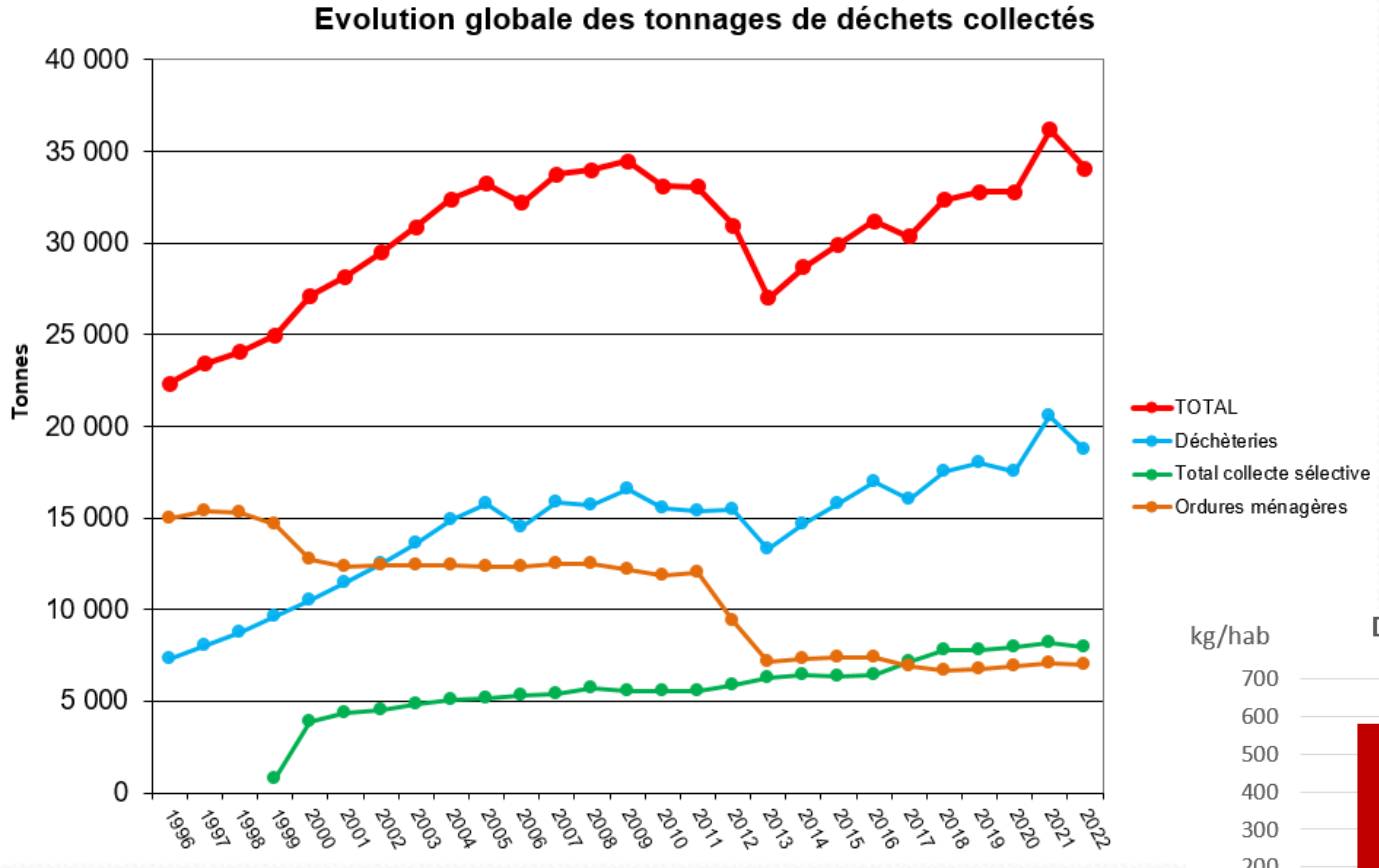


Tonnage total :

34 052 T

Poids par habitant :

460 kg

(-6,3 %)

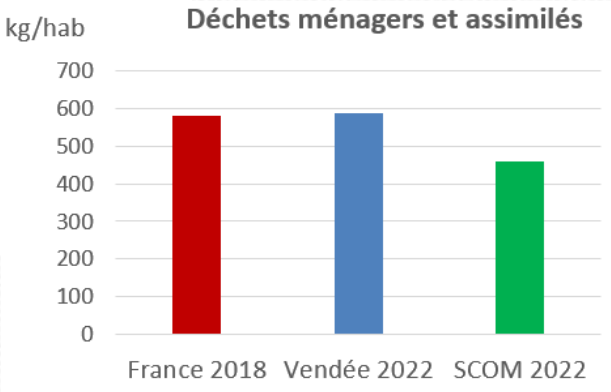

# Taux de valorisation

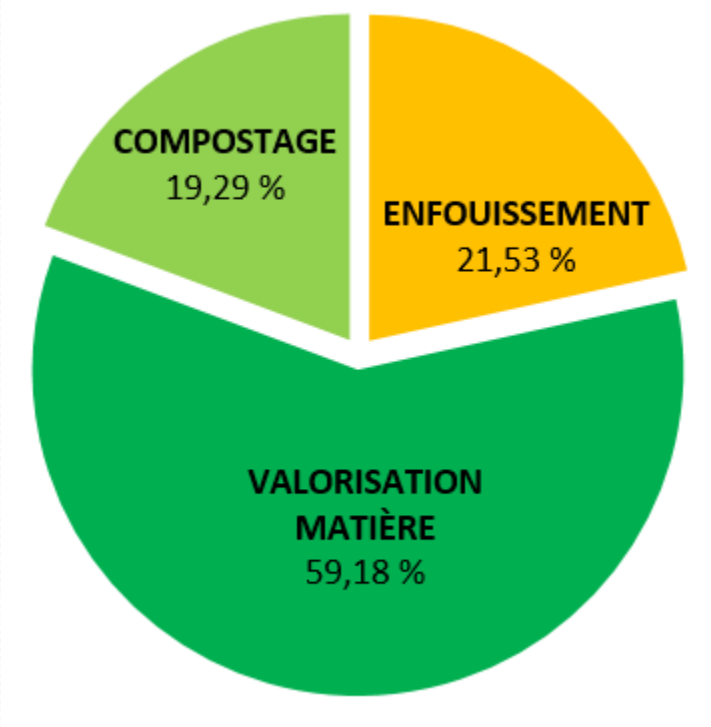


Taux de valorisation 2022 = 78 %

(Objectifs fixé par la Loi de Transition Energétique :
55% mini pour 2020 et 65% mini en 2025)

# Evolution du coût du service

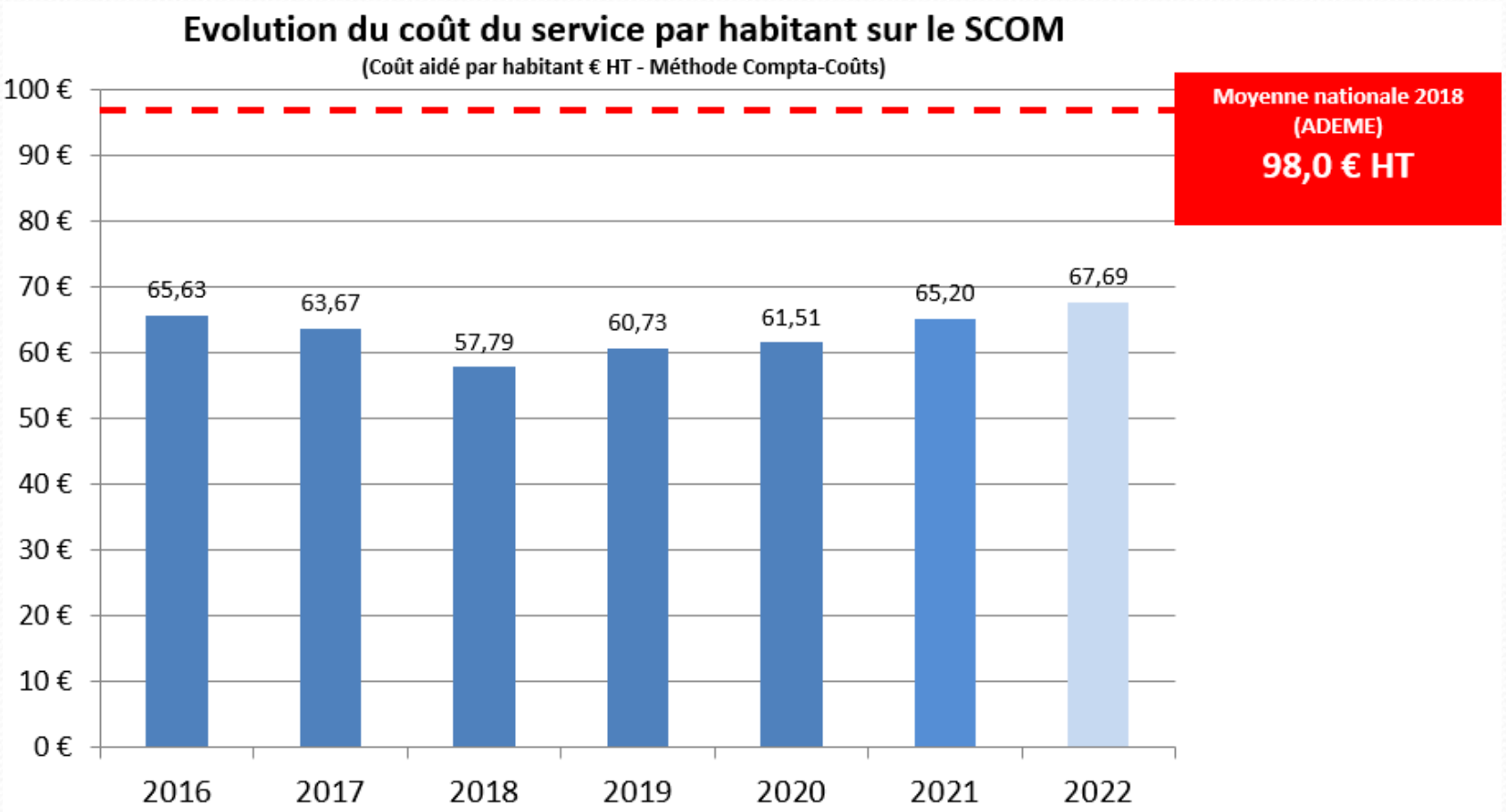

# Actions de réduction des déchets

**Quelques exemples**

- Distribution de composteurs (641 en 2022 et 9 036 depuis 2006)

- Aménagement d'un espace dans les déchèteries pour le réemploi

- Collecte des coquilles huîtres fin 2022 : 17,1 T

- Diffusion du guide du paillage et du compostage

- Ateliers Zéro Déchets : 4 ateliers sur le SCOM en 2022

# Indice de réduction des déchets

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant (hors gravats - Base 100 en 2010) | 104,73 | 100,00 | 98,91 | 93,27 | 82,40 | 86,14 | 88,52 | 92,17 | 88,11 | 93,69 | 93,84 | 92,58 | 99,22 | 93,63 |

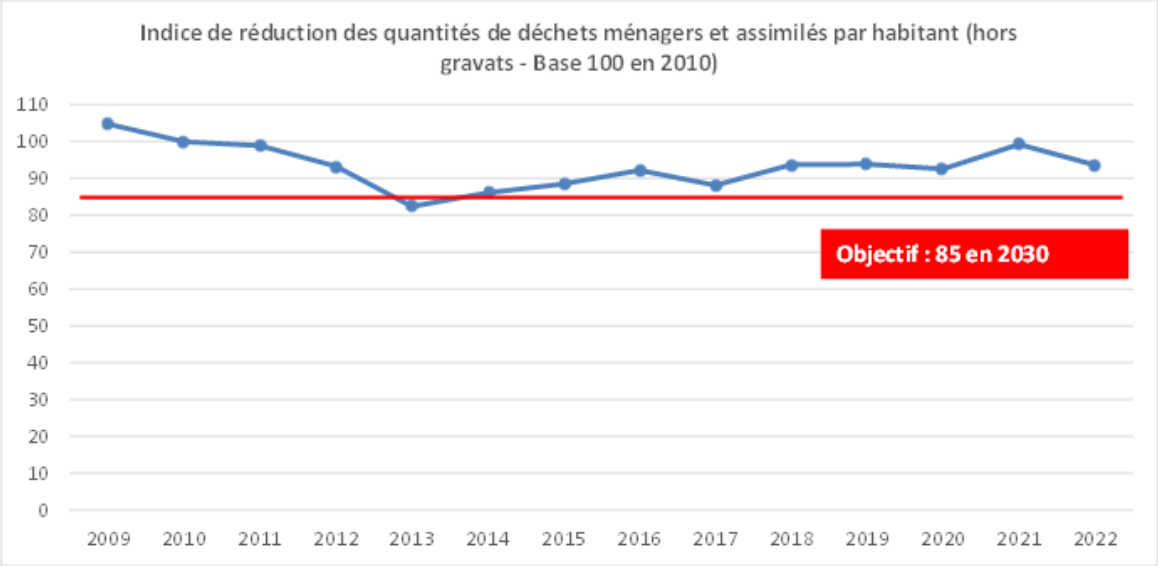


- Avec une baisse de 6,4% par rapport à 2010, les quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant sont redescendues au niveau de 2019 (pré-COVID).
- Objectif : 15% de réduction entre 2010 et 2030 (Loi AGEC)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY -**

**Conseil Communautaire du 27 09 2023**

PROJET-Tableau récapitulatif des montants du RIFSEEP applicables par cadre d'emplois

| FILIERE - Cadre d'emplois | Groupes | Emploi | Montant global brut annuel maximum du RIFSEEP | IFSE | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Montant maximal brut annuel à titre indicatif | Montant plafond brut annuel de la collectivité % | Montant maximal brut annuel à titre indicatif / Base CCPC | Montant maximal brut mensuel à titre indicatif / Base CCPC |
| **ADMINISTRATIVE** | | | | | | | |
| **Attachés territoriaux** | **Groupe 1** | . Directeur général des services | 42 600 € | 36 210 € | **60%** | **21 726 €** | **1 811 €** |
| | **Groupe 2** | . Responsable de la direction des ressources internes<br>. Responsable de la direction Service a la Population<br>. Responsable de la direction de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine | 37 800 € | 32 130 € | **50%** | **16 065 €** | **1 339 €** |
| | **Groupe 4** | . Chargé de mission PLUi Habitat<br>. Chargé de projets<br>. Développeur économique | 24 000 € | 20 400 € | **50%** | **10 200 €** | **850 €** |
| **Rédacteurs territoriaux** | **Groupe 1** | . Chargé de mission PLUi Habitat<br>. Responsable de la direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement<br>. Responsable Maison de l'emploi<br>. Chargé de projets | 19 860 € | 17 480 € | **70%** | **12 236 €** | **1 020 €** |
| | **Groupe 2** | . Responsable Service ADS<br>. Responsable tourisme et Office de tourisme<br>. Responsable de la communication<br>. Assistante de direction<br>. Coordonnateur budgétaire et comptable<br>. Responsable Maison de l'Emploi<br>. Chargé de mission PAT<br>. Coordinateur des activités culturelles et du CLEA | 18 200 € | 16 015 € | **50%** | **8 008 €** | **667 €** |
| | **Groupe 3** | . Instructeur ADS<br>. Assistante de direction<br>. Coordonnateur budgétaire et comptable<br>. Responsable Maison de l'Emploi<br>. Chargé de communication | 16 645 € | 14 650 € | **50%** | **7 325 €** | **610 €** |
| **Adjoints administratifs territoriaux** | **Groupe 1** | . Responsable Service ADS<br>. Instructeur ADS<br>. Chargé d'accueil et de secrétariat<br>. Assistante de direction<br>. Assistant de gestion administrative<br>. Chargé du développement touristique<br>. Assistant de gestion comptable, financière et budgétaire<br>. Assistant de gestion des ressources humaines<br>. Chargé de communication<br>. Conseiller numérique | 12 600 € | 11 340 € | **50%** | **5 670 €** | **473 €** |
| **Adjoints administratifs territoriaux** | **Groupe 2** | . Assistant de gestion comptable, financière et budgétaire<br>. Assistant de gestion des ressources humaines | 12 000 € | 10 800 € | **50%** | **5 400 €** | **450 €** |

## TECHNIQUE

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Ingénieurs territoriaux** | **Groupe 1** | . DGS | 42 600 € | 46 920 € | 60% | 28 152 € | 2 346 € |
| | **Groupe 4** | . Chargé de mission PCAET | 37 000 € | 31 450 € | 50% | 15 725 € | 1 310 € |
| **Techniciens territoriaux** | **Groupe 1** | . Gestionnaire Batiment EV Voirie | 19 860 € | 17 480 € | 50% | 8 740 € | 728 € |
| **Agents de maîtrise territoriaux** | **Groupe 1** | . Chargé de la propreté des locaux | 12 600 € | 11 340 € | 50% | 5 670 € | 473 € |
| **Adjoints techniques territoriaux** | **Groupe 1** | . Agent technique polyvalent | 12 600 € | 11 340 € | 50% | 5 670 € | 473 € |
| | **Groupe 2** | . Chargé de la propreté des locaux<br>. Maitre nageur<br>. Agent technique polyvalent | 12 000 € | 10 800 € | 50% | 5 400 € | 450 € |

## ANIMATION

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Animateurs territoriaux** | **Groupe 2** | . Chargé de coopération Enfance Jeunesse Famille | 18 200 € | 16 015 € | 50% | 8 008 € | 667 € |
| | **Groupe 3** | . Médiateur culturel | 16 645 € | 14 650 € | 50% | 7 325 € | 610 € |
| **Adjoints territoriaux d'animation** | **Groupe 1** | . Animateur à la sécurité routière<br>. Animateur Relais d'assistants maternels | 12 600 € | 11 340 € | 50% | 5 670 € | 473 € |
| | **Groupe 2** | . Animateur à la sécurité routière | 12 000 € | 10 800 € | 50% | 5 400 € | 450 € |

## SOCIALE

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Educateurs Territoriaux des Jeunes Enfants** | **Groupe 2** | . Coordinateur / Animateur Relais d'assistants maternels | 15 120 € | 16 015 € | 50% | 8 008 € | 667 € |
| **Assistants territoriaux socio-éducatifs** | **Groupe 1** | . Responsable de la maison de l'emploi | 13 600 € | 11 970 € | 50% | 5 985 € | 499 € |
| | **Groupe 2** | . Responsable de la maison de l'emploi | 12 000 € | 10 560 € | 50% | 5 280 € | 440 € |
| **Agents sociaux territoriaux** | **Groupe 1** | . Chargé d'accueil et de secrétariat | 12 600 € | 11 340 € | 50% | 5 670 € | 473 € |

## CULTURELLE

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des biliothèques** | **Groupe 2** | . Animateur reseau intercommunal des bibliothèques | 17 000 € | 14 960 € | 50% | 7 480 € | 623 € |
| **Adjoints territoriaux du patrimoine** | **Groupe 1** | . Responsable du réseau intercommunal des bibliothèques<br>. Chargé d'accueil / gestion réseau des bibliothèques<br>. Bibliothécaire | 12 600 € | 11 340 € | 50% | 5 670 € | 473 € |
| | **Groupe 2** | . Chargé d'accueil / gestion réseau des bibliothèques<br>. Bibliothécaire | 12 000 € | 10 800 € | 50% | 5 400 € | 450 € |

AMPCV
Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée
Maison des Communes

Fiche pratique

# RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE ÉLU

L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ».

Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée de nommer son ou ses référents par l'adoption d'une délibération spécifique, dont le contenu est encadré par le CGCT.

## 1. Qui est le référent déontologue élu

Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Elles peuvent être, selon les cas, assurées par :

- Une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;
- Un collège, composé de personnes répondant aux conditions ci-dessus. Celui-ci adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement. (Article R 1111-1-A du CGCT).

Ainsi, il peut s'agir d'une ou plusieurs personnes. Elles ne doivent pas exercer un mandat d'élu local au sein des collectivités dans lesquelles elles seront désignées.

A défaut, le ou les référents ne doivent plus exercer de mandat depuis au moins trois ans et ne doivent pas être agent de la collectivité, ni être en conflit d'intérêt avec elle.



ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE VENDÉE
Maison des Communes de la Vendée
65 rue Kepler – CS 60239 – 85006 La Roche–sur–Yon cedex
Tél. : 02 53 33 01 39 – e–mail : asso.maires@cdg85.fr
www.maisondescommunes85.fr

## 2. Les missions du référent déontologue

Un accompagnement dans la prévention du risque de conflit d'intérêt ou pénal
Le référent déontologue doit accompagner les élus afin de prémunir ces derniers contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales, liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se trouver. Il peut également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts.

Un devoir de respect du secret professionnel
« Le ou les référents déontologues ou les membres du collège qui le constituent sont tenus au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions » (Article R. 1111-1-D du CGCT).

Un avis simple
Les avis et conseils donnés par le référent déontologue sont consultatifs.

## 3. Les modalités de désignation et de rémunération du référent déontologue

En vertu de l'article R 1111-1-A et suivants du CGCT, le référent déontologue est désigné par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, du groupement de collectivités territoriales ou du syndicat mixte.

La délibération portant désignation du ou des référents déontologues ou des membres du collège qui le constituent précise la durée de l'exercice de ses fonctions, les modalités de sa saisine et de l'examen de celle-ci, ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus.
Elle précise également les moyens matériels mis à sa disposition et les éventuelles modalités de rémunération prévues à l'article R. 1111-1-C.

### Eléments de rémunération

L'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 fixe le montant des indemnités de vacation dont peuvent bénéficier les personnes désignées pour assurer les missions de référent déontologue.
- Lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par une personne, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée est fixé à 80 euros par dossier.

- Lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé comme suit :
  - 1° Pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée : 300 euros ;
  - 2° Pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée : 200 euros.

Les indemnités prévues au 1° et 2° ne sont pas cumulables.

Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge à ce titre.

Cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues ou le collège sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés par chaque collectivité territoriale, groupement ou syndicat mixte visé à l'article L. 5721-2 du CGCT.

## 4. Les modalités de saisine du référent déontologue

La saisine d'un des référents figurant sur la liste ci-dessous se fera sur demande, par tous moyens, auprès de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée qui se chargera d'assigner un référent à l'affaire. Si la collectivité émet une préférence pour l'un ou l'autre des référents, cela sera pris en considération.

Le référent ainsi désigné pourra également, en cas de besoin, solliciter ses colistiers pour avis ou conseils simples, et/ou demander la collégialité pour le traitement de l'affaire, en les invitant à siéger en commission.

**Contact AMPCV - Valentine HERBRETEAU**

asso.maires@cdg85.fr

02 53 33 01 38

65 rue Kepler
CS 60239
85006 La Roche sur Yon Cedex

## 5. Liste des référents déontologues

- Monsieur Jean-François MOLLA,

*Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien vice-président du tribunal administratif de Nantes*

- Monsieur Bertrand FAURE,

*Professeur de droit public à la faculté et responsable du master "collectivités territoriales »*

- Monsieur Bruno LORFEUVRE,

*Administrateur des Finances Publiques adjoint*

<u>Uniquement en formation collégiale :</u>

- Monsieur Bernard MADELAINE,

*Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien président du tribunal administratif de Nantes*

# DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
# EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE L'ODYSS

---

## CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
## AVENANT N° 6

**Préambule**

Le Conseil communautaire a confié l'exploitation du centre aquatique L'Odyss à la SAS PRESTALIS, dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

La SAS PRESTALIS a créé la société Centre aquatique L'Odyss, chargée spécifiquement de cette exploitation.

Ce contrat a été notifié au délégataire le 3 mai 2021.

L'article 7.5 du contrat indique que la masse salariale du délégataire comprend la charge des personnels de la communauté de communes affectés à l'exploitation du centre aquatique. L'évolution au cours du contrat, de la situation administrative de ces personnes (retraite, mobilité …) entraine un ajustement de la contribution financière forfaitaire. Les évolutions des personnels de la communauté de communes affectés depuis la signature du contrat conduisent à une baisse de la charge salariale du délégataire de 4 151.75 € en 2022 puis de 15 891,60 €/an à partir de 2023.

Suite à des difficultés de recrutement de personnel pour la surveillance des bassins, le délégataire a été amené à réduire l'amplitude des ouvertures au public cet hiver.
Le non-respect du contrat se traduit par une réfaction de la contribution financière qui a été évaluée à 7 085,00 €.

L'article 24.1 du contrat fixe le montant annuel de la contribution financière forfaitaire pour chacune des 5 années du contrat.

L'avenant n°6 modifie les montants annuels de la contribution financière forfaitaire en tenant compte des éléments financiers précédents soit :

Pour l'année n (juillet 2022 à juin 2023) : 413 300.00 – 4 151.75 – 7 085,00 = 402 063,25 €.
A partir de l'année n+1 : moins 15 891,60 €/an

La facturation des créneaux d'accueil des scolaires et des associations est trimestrielle à terme échu (article 7.2 du contrat). L'accueil des scolaires est organisée sur 4 périodes de septembre à juin. Chaque période a son planning avec des classes différentes. Une facturation au terme de chaque période serait plus simple à suivre tant pour le délégataire que pour les structures qui financent la natation scolaire.

**Entre**

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay représentée par Madame Isabelle MOINET, Présidente,

**Et**

La Société Centre aquatique L'Odyss, société dédiée, créée par la SAS PRESTALIS, délégataire du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre aquatique L'Odyss représentée par .....
.....,

## Il est convenu ce qui suit

Vu le contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre aquatique L'Odyss notifié le 3 mai 2021 à la SAS PRESTALIS

**Article 1 : Modification du montant annuel de la contribution financière forfaitaire**

L'article 24.1 du contrat est modifié de la façon suite pour fixer les nouveaux montants annuels de la contribution financière forfaitaire annuel :

| Année du contrat | Année n | Année n + 1 | Année n + 2 | Année n + 3 | Année n + 4 |
|---|---|---|---|---|---|
| Montant initial | 413 300.00 € | 383 800.00 € | 381 600.00 € | 376 800.00 € | 372 000.00 € |
| Nouveau montant | 402 063,25 € | 367 908,40 € | 365 708.40 € | 360 908,40 € | 356 108.40 € |

**Article 2 : Modification des modalités de facturations des créneaux scolaires et associatifs**

L'article 7.2 Facturation et règlement des créneaux 7.1.2 / 7.1.3

La dernière phrase du paragraphe « *La facturation est trimestrielle à terme échu* » et remplacée par la phrase suivante « *La facturation a lieu à terme échu de chaque période du planning de la natation scolaire* ».

Fait à Chantonnay, le _____

Société Centre aquatique L'Odyss

Représentée par _____
_____
Fonction : _____

La Communauté de communes
du pays de Chantonnay

Représentée par Mme Isabelle MOINET
Présidente